

Rapport d'activité 2025

Association Brassalay

Protéger l'instant pour
accompagner l'avenir



Sommaire

1 Présentation de la MECS Brassalay **page 4**

Les pôles d'hébergement et d'accompagnement éducatif

2 Le pôle enfant (3 à 12 ans) **page 19**

3 Le pôle adolescent (16 à 21 ans) **page 35**

4 Le pôle semi-autonomie **page 63**

5 Le service d'accueil d'urgence **page 82**

Les services de soutien à la parentalité en milieu ouvert

6 Le point rencontre parents-enfants **page 104**

7 L'accueil parents-enfants avec hébergement (APEH) **page 121**

8 L'AEMO renforcée (30 situations) **page 131**

9 La démarche qualité **page 140**

**Présentation
de la MECS
BRASSALAY**



1 Fiche d'établissement

1 Fiche d'établissement

GOUVERNANCE

PRÉSIDENT
Bernard ROUMILLYDIRECTEUR
Jean-Christophe ACKERMANN

CAPACITÉS

Autorisée & réelle

63

PÔLES D'ACCUEIL & DISPOSITIFS

PÔLE ENFANTS
3-12 ans

27 PLACES MIXTES

Groupes :

- Les Oliviers
- Les Airelles
- Les Genêts

📍 Site Le Carrère, Biron

PÔLE ADOLESCENTS
13-18 ans

14 PLACES MIXTES

- 7 Collective
- 7 Semi-autonome

📍 Site Le Château, Biron

PÔLE SEMI-AUTONOMIE
Jeunes majeurs

10 PLACES

- 4 Co-location
- 6 Diffus inclusif

📍 Orthez

DISPOSITIFS SPÉCIALISÉS

SERVICE D'ACCUEIL
D'URGENCE

6-18 ANS



6 PLACES MIXTES

📍 Site Le Château

POINT RENCONTRE
PARENTS ENFANTS

PRPE

60 SITUATIONS
30 à Biron
30 à St Palais

📍 Biron & St Palais

ACCUEIL PARENTS ENFANTS
AVEC HÉBERGEMENT

APEH



6 PLACES

📍 Site La Carrère

AEMO RENFORCÉE
AVEC HÉBERGEMENT

AEMO R/H



30 MESURES

📍 Environnement familial

2 Historique et présentation de l'association

2 Historique, présentation de l'association

L'association a été créée en 1964, régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901. Elle est située dans le village de Biron (64300) au 1 bis, lotissement de la Plaine.

C'est une famille de bienfaiteurs qui se trouve à l'origine de la création, avec pour objectif de venir en aide à des enfants en difficultés sociales.

Développement de l'activité

- 1. Les débuts :** L'activité a débuté sur le site du château Brassalay, point de départ des initiatives de l'association.
- 2. Expansion dans le village :** L'activité s'est étendue dans une maison du village de Biron, augmentant la capacité d'accueil et améliorant les services proposés aux enfants.
- 3. Un réseau d'amis :** L'association s'est développée grâce à un réseau d'amis animés par des valeurs éducatives fortes.
- 4. Évolution et modernisation :** Au fil des années, l'association a su évoluer et se moderniser pour répondre aux besoins changeants des enfants et de la société.
- 5. Impact local et national :** Aujourd'hui, l'association est reconnue pour son impact tant au niveau local que national, continuant à incarner les valeurs et les objectifs fixés par ses fondateurs.



Cette histoire témoigne de l'engagement constant de ses membres et de la communauté pour faire une différence positive dans la vie des enfants en difficulté.

3 Les objectifs et les valeurs associatives

L'association a pour objet d'accueillir des enfants en difficulté, filles et garçons de 3 à 21 ans, avec la possibilité d'accueillir des fratries. Elle s'engage à promouvoir toutes activités à caractère social, sanitaire, éducatif et culturel pour les enfants qui sont orientés au sein de l'établissement, tout en impliquant leurs familles autant que possible.

Elle développe son action à partir de services capables d'adapter leurs modes d'intervention à l'évolution des publics et aux pratiques professionnelles, notamment :

- **La Maison d'Enfants à Caractère Social** : des lieux d'accueil modulable pour répondre aux besoins des enfants nécessitant une prise en compte individualisée.
- **Le Point Rencontre Parents Enfants (PRPE) et l'Accueil Parents Enfants avec Hébergement (APEH)** : Ces services facilitent les rencontres familiales dans un espace sécurisé et sécurisant en sus d'offrir un hébergement temporaire pour renforcer les liens familiaux (APEH).
- **Le Service d'Accueil d'Urgence (SAU)** : Une structure dédiée à l'accueil immédiat des enfants en situation de danger.
- **Le service d'assistance éducative en milieu ouvert renforcée avec hébergement** : Un dispositif visant à fournir un soutien éducatif en sus d'un soutien à la parentalité.
- **Tout dispositif jugé nécessaire par le Conseil d'Administration** : l'association reste flexible et ouverte à l'implémentation de nouvelles initiatives pour répondre aux besoins des enfants et des familles. Ces services sont conçus pour s'adapter continuellement aux besoins changeants des enfants en difficulté et de leurs familles pour soutenir l'amélioration de leur qualité de vie.



3 Les objectifs et les valeurs associatives

Nos valeurs

Afin de resserrer les liens et d'affirmer notre identité propre et unique à l'ensemble de l'association, il nous appartient désormais de réaffirmer les valeurs de notre Association et de poser le cadre qui sera notre fil conducteur :

Le respect et le développement de la personne

L'association garantit les conditions de respect pour le développement de la personne. Nous nous engageons à créer les conditions nécessaires, à soutenir et à garantir l'inscription de chaque individu dans son environnement.

La reconnaissance et la compréhension de l'environnement

Pour permettre à chacun de prendre sa place dans la cité, nous insistons sur l'importance de reconnaître et comprendre son environnement :

- La famille.
- L'établissement et les différents services de l'association Brassalay.
- L'école.
- Le monde du travail.
- Les activités sportives, artistiques et culturelles.
- Les institutions et/ou dispositifs de droit commun comme l'accès au logement et l'inscription dans un parcours de santé.

Soutien aux compétences parentales

L'association reconnaît et soutient les compétences parentales. Nous nous efforçons de créer des conditions sécurisantes, tant sur le plan psychique que physique, pour toutes les familles.

Émergence des potentialités

Nous reconnaissons et soutenons l'émergence des potentialités de chaque personne. Il est primordial d'encourager chaque personne à exploiter pleinement ses ressources et ses compétences.

Information et respect de la loi

L'association informe et fait vivre la loi et le droit des personnes, en s'appuyant sur les lois de 2002, 2007, 2016, 2022 et les conventions internationales des droits de l'enfant.

Intention du « Prendre Soin »

Nous affirmons notre intention de prendre soin de chaque personne, en mettant en avant une approche bienveillante et respectueuse de la dignité humaine. Ces valeurs constituent le cœur de notre engagement et guident toutes nos actions pour garantir un environnement propice au bien-être et au développement de chaque enfant accueilli au sein de notre association.

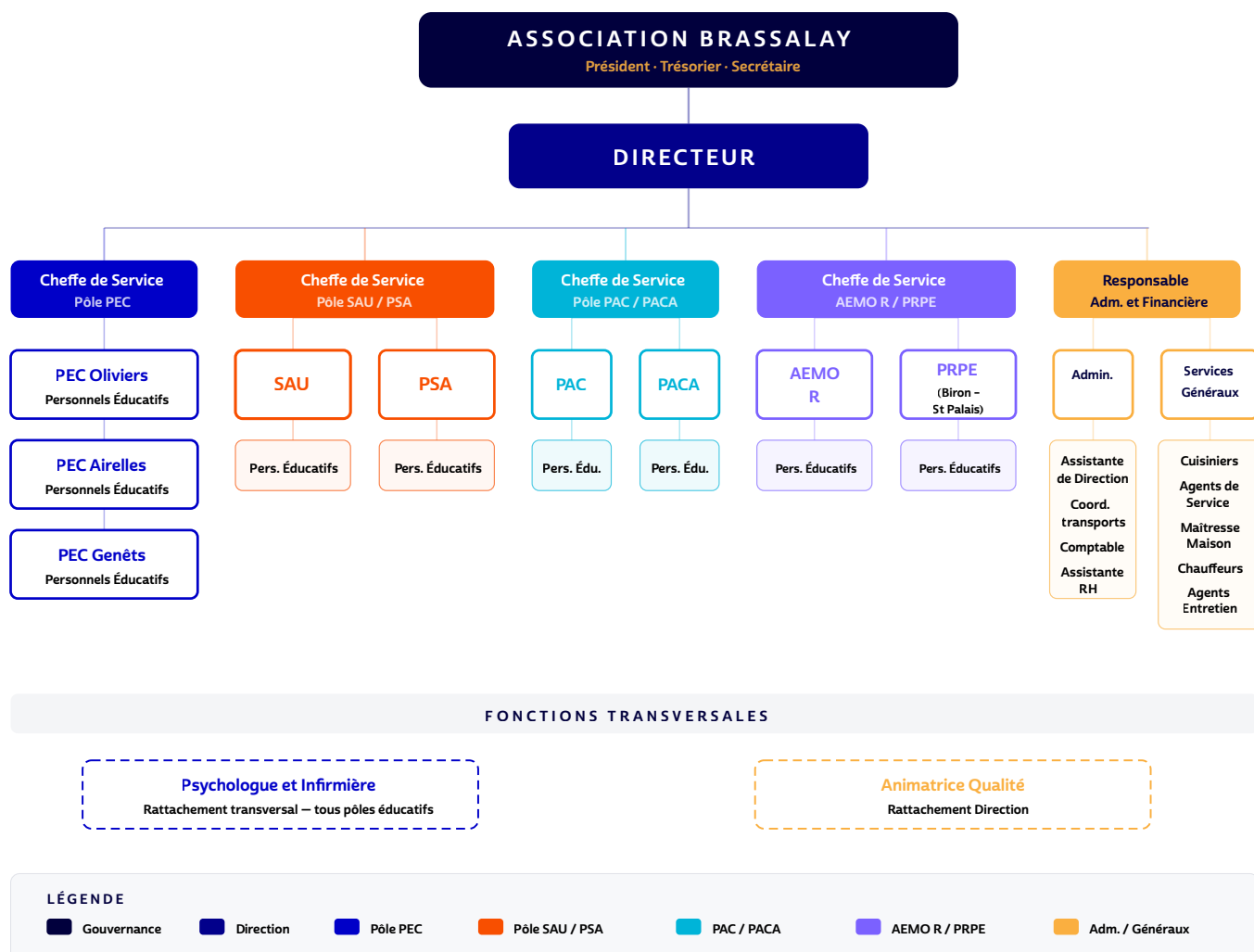
4 Organisation associative

- **Composition du Conseil d'administration** : membres issus de la société civile, éducative, médicale et composés d'anciens pensionnaires.
- **Les rencontres** : le Conseil d'Administration se réunit une fois par trimestre, une assemblée générale est organisée une fois par an. Le bureau se réunit une fois par semaine, et plus si nécessaire
- **Le bureau** est constitué du Président, du secrétaire et du trésorier : une réunion hebdomadaire a lieu en présence du Directeur de l'établissement et de la responsable Administrative et financière.



5 Organigramme de la MECS

5 Organigramme de la MECS



6 Préambule

Un engagement renouvelé face aux défis de la Protection de l'Enfance

Ce rapport d'activité 2025 de la Maison d'Enfants BRASSALAY dresse le bilan d'une année charnière, où l'exigence de notre mission s'est conjugué à une volonté constante d'innovation et d'adaptation. Il témoigne de l'engagement sans faille de nos équipes et de la vitalité de nos projets, dans un contexte de transformation profonde de l'Action Sociale.

Consolider l'humain : agir face à la crise d'attractivité

Le secteur de la Protection de l'Enfance traverse une crise d'attractivité systémique sans précédent, et notre établissement n'est pas épargné. L'année 2025 a été marquée par une tension constante sur les ressources humaines, nous confrontant à une raréfaction de professionnels diplômés.

Une difficulté de recrutement devenue structurelle

Recruter des professionnels éducatifs (Éducateurs Spécialisés, Moniteurs-Éducateurs) est aujourd'hui un défi quotidien. Plusieurs facteurs expliquent cette difficulté récurrente :

- **La pénurie de profils qualifiés** : Le décalage entre le nombre de départs (retraites, reconversions), les iniquités conventionnelles et le nombre de nouveaux diplômés crée une concurrence forte entre les établissements.
- **L'exigence des conditions d'exercice** : La nature même de nos missions — incluant le travail de soirée, de week-end et la gestion de situations de crise rend difficile la fidélisation des jeunes professionnels en quête d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.
- **Le sentiment de "perte de sens"** : Face à une violence sociale croissante, les équipes saturent parfois, ce qui engendre un turn-over qui fragilise la continuité éducative indispensable aux enfants.

Conscients que la qualité de l'accompagnement des enfants dépend directement de la stabilité et du bien-être des professionnels, nous avons placé le soutien aux équipes au sommet de nos priorités de pilotage.

6 Préambule

Pour répondre à ces enjeux cruciaux, quatre leviers stratégiques ont été consolidés :

- **Santé au travail et QVCT** : Dans la continuité de la démarche d'évaluation des Risques Psychosociaux (RPS) engagée en 2024, un plan d'actions prioritaire a été déployé. Il vise à transformer durablement l'organisation du travail pour préserver la santé physique et mentale de nos collaborateurs.
- **Soutien clinique et réflexivité** : Le renforcement des Groupes d'Analyse des Pratiques (GAP) et des instances cliniques offre désormais aux professionnels des espaces de "respiration" indispensables. Ces temps de recul sont essentiels pour réduire la charge émotionnelle inhérente à la complexité des situations vécues.
- **Ingénierie de formation** : Notre plan de développement des compétences a privilégié des axes structurants, notamment la gestion des émotions dans l'accompagnement éducatif, l'approche systémique et la promotion de la bientraitance, permettant d'affiner la lecture des dynamiques familiales et d'une meilleure compréhension de la situation des jeunes accompagnés.
- **Transformation digitale** : 2025 a marqué un tournant avec le déploiement du **Dossier Informatisé de l'Usager (DIU)** et d'une solution logicielle dédiée à la Qualité. Cet investissement modernise notre système communicationnel, sécurise la donnée et garantit une traçabilité rigoureuse du parcours de l'enfant.

Une dynamique de qualité et de développement structurel

L'année 2025 a été celle de la préparation active à l'évaluation externe de juin 2026. Sous l'impulsion d'un Comité de Pilotage (COFIL) dynamique, nous avons réaffirmé notre culture de la bientraitance par la mise en place d'instances réflexives pérennes, garantissant une amélioration continue des prestations délivrées.

Malgré un environnement de plus en plus exigeant, l'établissement a maintenu une activité soutenue avec un **taux d'occupation dépassant les 100 %**, illustrant la pression constante sur les dispositifs d'accueil.

L'offre de service de la MECS a franchi une étape clé avec la transformation du Placement Éducatif à Domicile (PEAD) en **AEMO Renforcée avec Hébergement (30 mesures)**. Ce dispositif garantit un accompagnement réactif au sein du milieu de vie de l'enfant, tout en maintenant la sécurité d'une solution de repli en établissement.

6 Préambule

Un projet d'établissement co-construit : boussole de notre action

Parallèlement à ces évolutions structurelles, l'année 2025 a été marquée par un chantier institutionnel majeur : la réécriture du projet d'établissement. Loin d'être un simple exercice formel, cette démarche a mobilisé l'ensemble des professionnels dans une dynamique de réflexion collective soutenue.

À travers des ateliers thématiques et des temps d'échange transversaux, les équipes ont pu réinterroger leurs pratiques, actualiser nos valeurs de référence et adapter nos modes d'intervention aux besoins émergents des mineurs / majeurs accompagnés. Ce nouveau projet, véritable feuille de route pour les cinq prochaines années, réaffirme notre identité tout en intégrant les évolutions législatives et sociétales récentes. Il place la participation des usagers au cœur de notre stratégie, offrant ainsi une vision claire et partagée qui redonne du sens au quotidien à tous les professionnels.

Perspectives : la stabilité comme socle de l'ambition

La stabilité retrouvée au cours de l'exercice 2025, tant au niveau de la gouvernance que des équipes de terrain, a permis d'instaurer un climat de travail apaisé et constructif.

Cette dynamique collective, soutenue par une réflexion constante et un projet d'établissement redynamisé, nous permet de mobiliser pleinement nos expertises. Notre priorité absolue demeure inchangée : garantir un environnement sécurisant et bienveillant, favorisant l'épanouissement des jeunes que nous accompagnons.



7 Chiffres clés

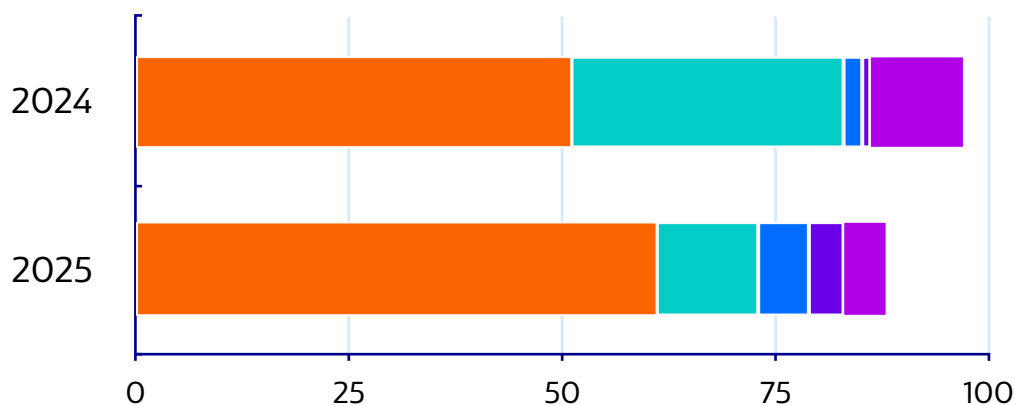
7 Indicateurs RH pour l'ensemble de l'établissement

Nombre d'arrêt de travail

	Nombre d'arrêt		Pourcentage	
	2024	2025	2024	2025
Éducatif	51	61	52,58 %	67,03 %
Surveillant général	32	12	32,99 %	13,19 %
Surveillant nuit	2	6	2,06 %	6,59 %
Administration	1	4	1,03 %	4,40 %
Cadres	11	5	11,34 %	8,79 %
Total	97	91	100 %	100 %

Comparatif nombre d'arrêt par activités

■ Éducatif
 ■ Services Généraux
 ■ Surveillant nuit
 ■ Admin.
 ■ Cadres



7 Chiffres clés

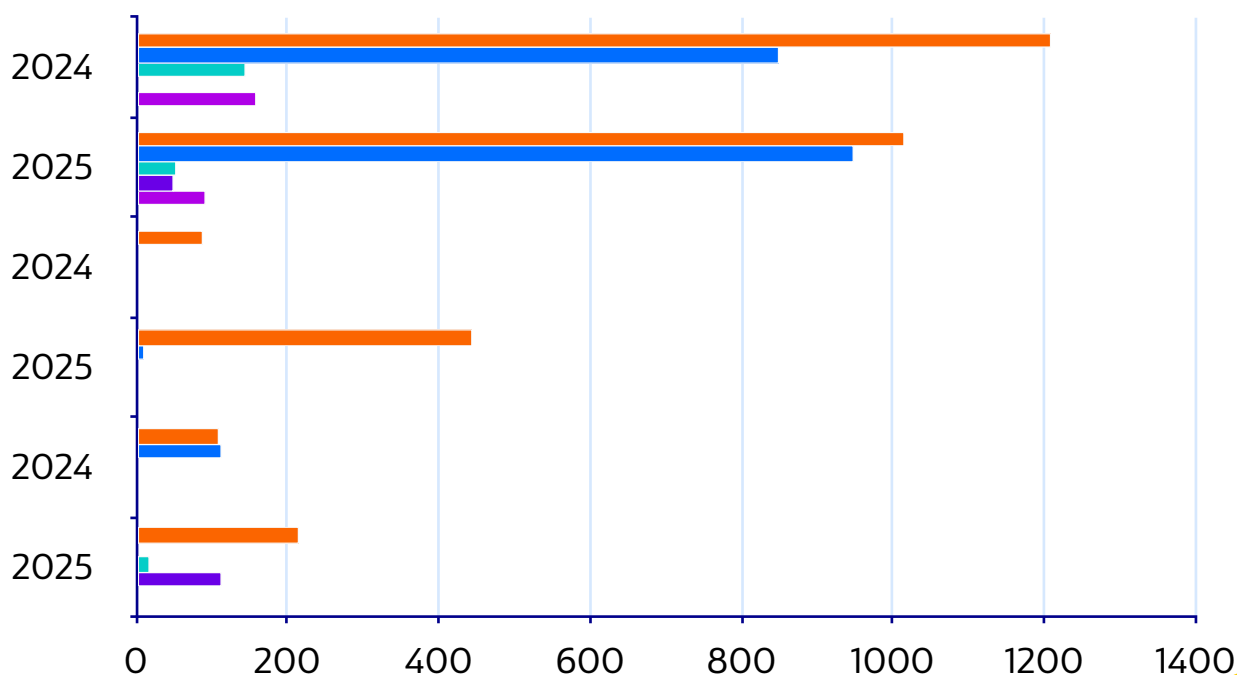
Nombre de jour d'arrêt de travail selon le motif

	Maladie		Accident du travail		Maternité Paternité	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Éducatif	1209	1014	88	442	109	214
Surveillant général	848	946	1	10	112	
Surveillant nuit	144	52				18
Administration	2	48				112
Cadres	157	92				
Total	2360	2152	89	452	221	344

Global 2024	2670 journées
Global 2025	2948 journées

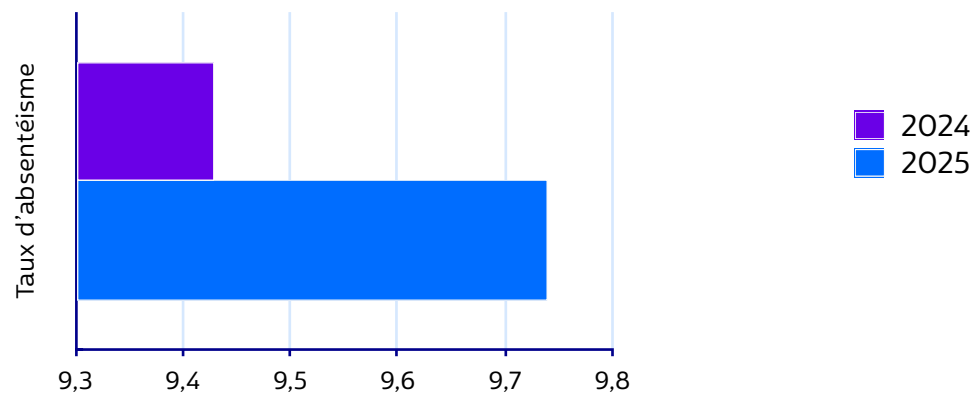
Comparatif de nombre de jour d'arrêt de travail

■ Éducatif
 ■ Serv. Gén.
 ■ Surv nuit
 ■ Admin.
 ■ Cadres



7 Chiffres clés

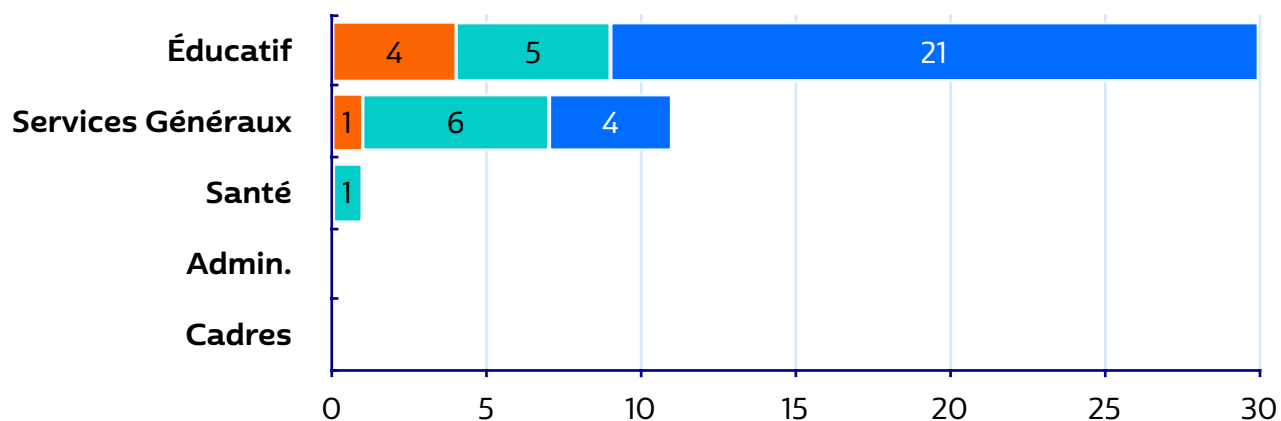
Taux d'absentéisme



Effectifs

Entrée des salariés en 2025

■ CDD transformé en CDI
 ■ Recrutement externe CDI
 ■ Recrutement externe CDD

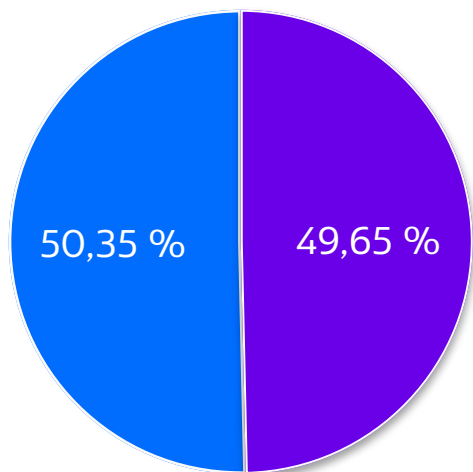


Départ de salariés en 2025

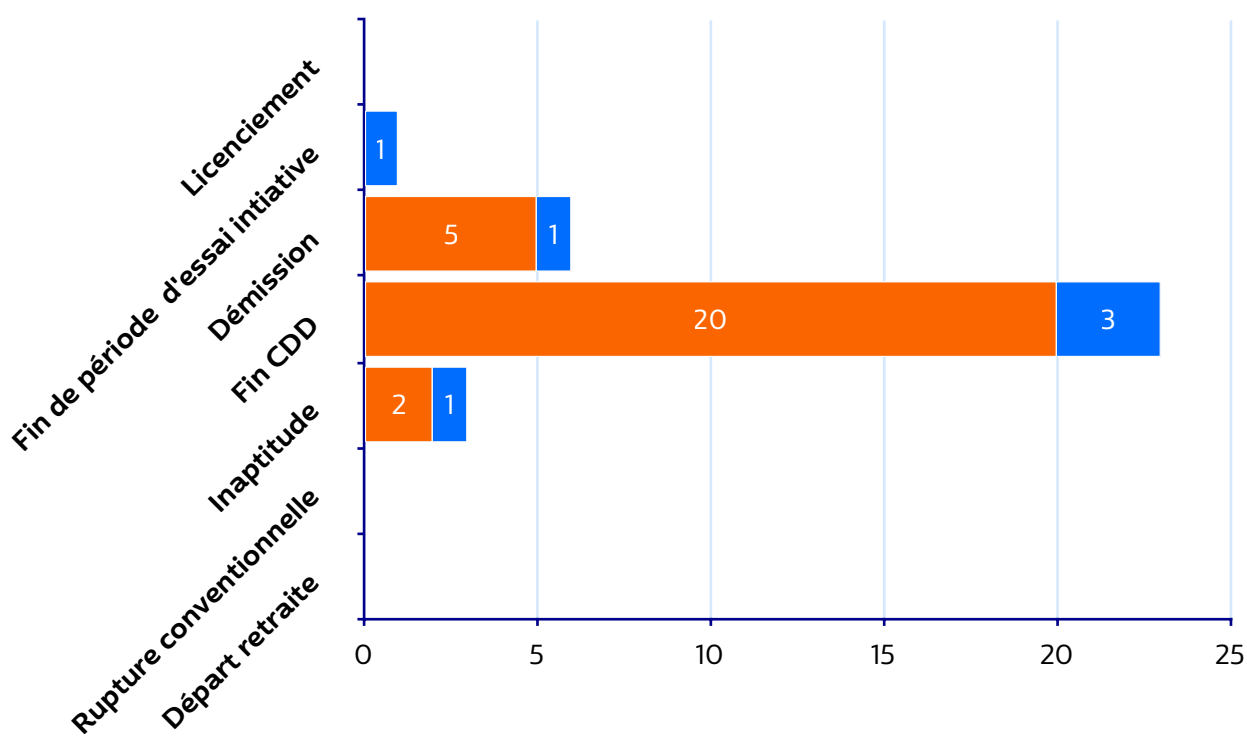
7 Chiffres clés

Turn over

● 2024 ● 2025



■ Éducatif
 ■ Services Généraux
 ■ Santé
 ■ Cadres
 ■ Admin.



Pôles
d'hébergement et
d'accompagnement
Éducatif





Pôles enfant 3 à 12 ans

Le Pôle Enfants se décline en trois groupes de vie mixtes ayant chacun une capacité d'accueil de 9 enfants âgés entre 3 et 13 ans avec une place de repli sur chaque groupe pour accueillir des enfants suivis dans le cadre de l'AEMO RH en cas de danger avéré. En fonction des problématiques et du degré d'autonomie des enfants, il devient difficile de respecter la tranche d'âge sur chaque groupe de vie, et, le passage des enfants d'un groupe à l'autre ne se fait plus systématiquement en fonction de l'âge mais plutôt en fonction de sa capacité à intégrer le groupe qui répondra au mieux à ses besoins.

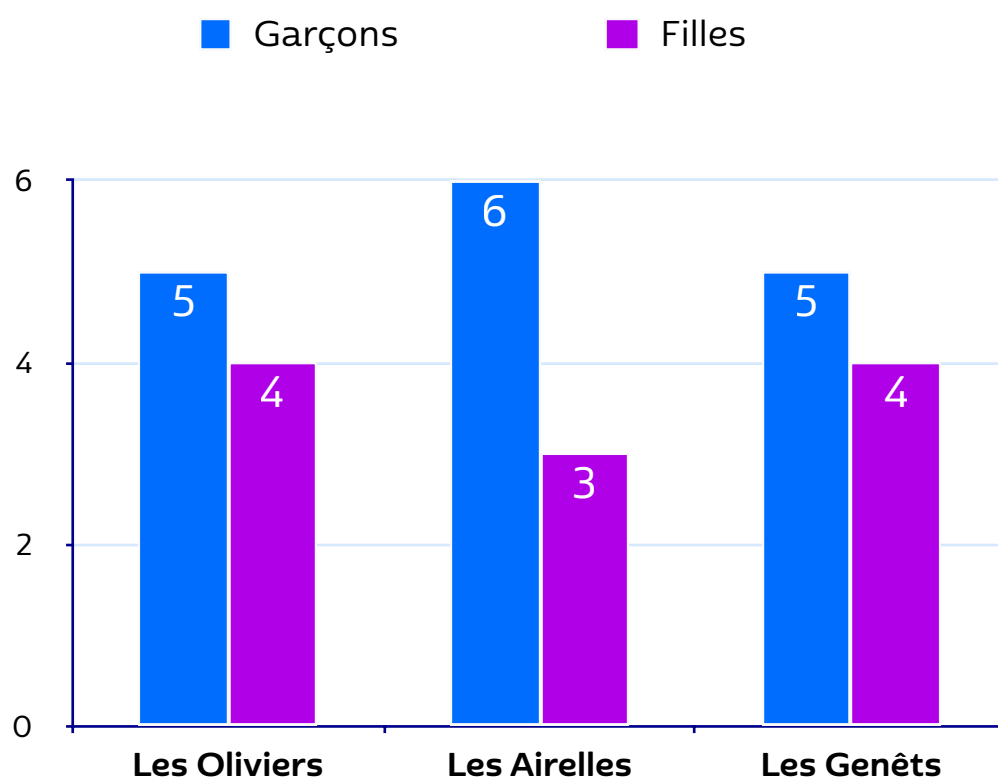
Durant cette année 2025, l'effectif global du PEC a été de **27 enfants** accompagnés par une équipe pluridisciplinaire composée de 17 éducateurs (éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, CESF et TISF), d'une apprentie, de 3 maîtresses de maison et d'une psychologue à 80% sur le service.

1. Profil des enfants du PEC en 2025

Pyramide des âges des enfants accueillis

- **Les Oliviers** : 4-8 ans
- **Les Airelles** : 7-10 ans
- **Les Genêts** : 10-13/14 ans (2 grandes filles ne pouvant intégrer le groupe des adolescents par manque de place et en attente de leur passage)

Répartition par genre selon les groupes



- **Les fratries au sein de la MECS** : 7
- **Les situations scolaires au 31 décembre 2025** :
 - Ecoles primaires : 22 enfants (GSM au CM2) répartis dans 4 écoles d'Orthez
 - Collèges : 5 jeunes (6ème à la 3ème) dont 1 ULIS, 2 SEGPA (2 collèges à Orthez, 1 collège à Mourenx)
- **Nombre de journées en famille** :
 - OLIVIERS : Aucun retour famille le WE et les vacances pour les 9 enfants
 - AIRELLES :
 - 1 jeune repart dans sa famille le samedi en journée

 Pôle enfant

- 2 enfants rentrent en famille le WE complet et lors des vacances scolaires
- GENETS :
 - 1 jeune rentre en WE et lors des vacances scolaires
 - 1 jeune va en Famille de parrainage le WE et pendant les vacances scolaires

Sur les 27 enfants accueillis au Pôle Enfants, seuls 5 bénéficient de relais familiaux permettant des sorties les week-ends ou durant les vacances scolaires. Cette faible proportion souligne la nécessité de proposer des séjours extérieurs ainsi que des activités de loisirs diversifiées.

Le quotidien est marqué par une promiscuité importante. La cohabitation au sein des groupes génère des tensions régulières que l'équipe éducative doit réguler, tant sur le plan scolaire qu'au sein de la MECS. Si l'entraide et les liens amicaux sont réels, le partage du quotidien reste complexe : les histoires singulières et les problématiques individuelles freinent parfois l'acceptation des fragilités de l'autre.

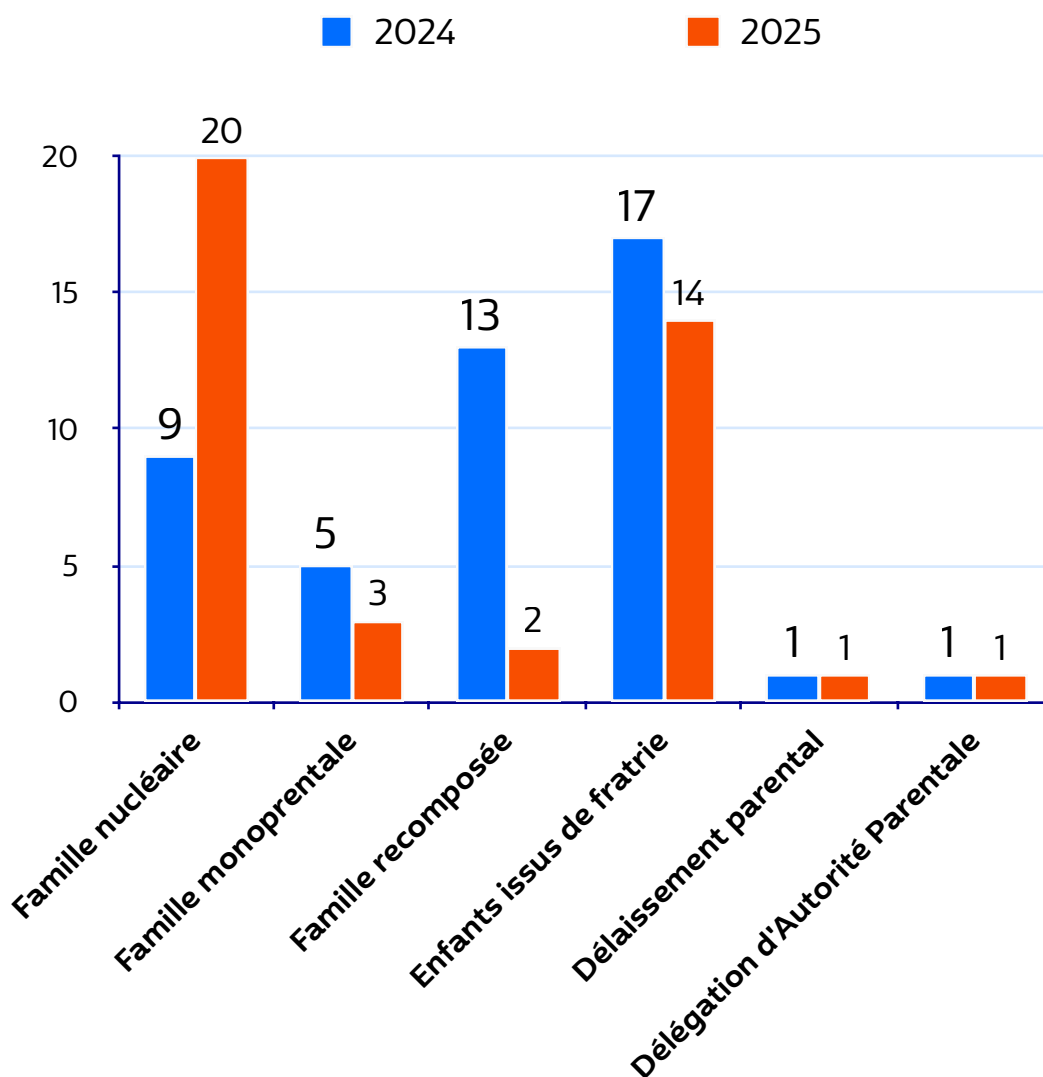
Par ailleurs, l'ouverture vers l'extérieur représente un défi : sortir du cadre sécurisant de l'institution pour se confronter à l'altérité reste source d'appréhension. Cette résistance s'illustre par une réticence marquée de la part des enfants à s'inscrire en centre de loisirs ou à s'engager dans des séjours de vacances (colonies).

- Séjours extérieurs (colonie HIVER 3, colonie ETE 7) : 10
- Centres de loisirs : 5
- Tickets sport avec la Ville d'Orthez : 10
- Atelier centre socio-culturel : 0
- CAMPS/TRANSFERT : 5
- Inscription aux clubs de sport : 16
- **FIN DE PRISE EN CHARGE des enfants au PEC en 2025 : 6**

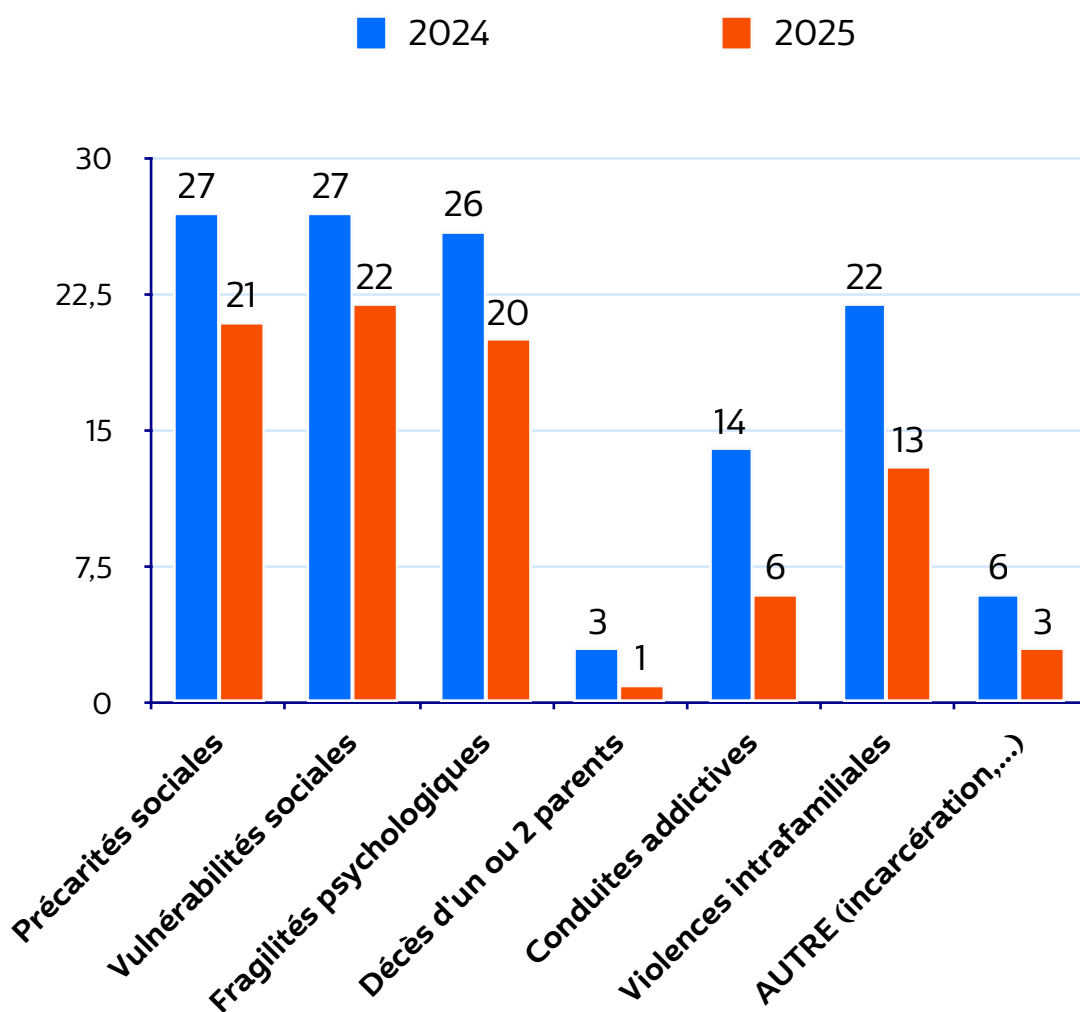
Les orientations au moment de la sortie du service

- **Retour famille** : 3
- **Passages transversaux** : 4 (1 jeune au SAU et 1 jeune au PAC, 2 jeunes des Oliviers aux Airelles)
- **Famille d'accueil** : 0
- **Autre structure** : 1

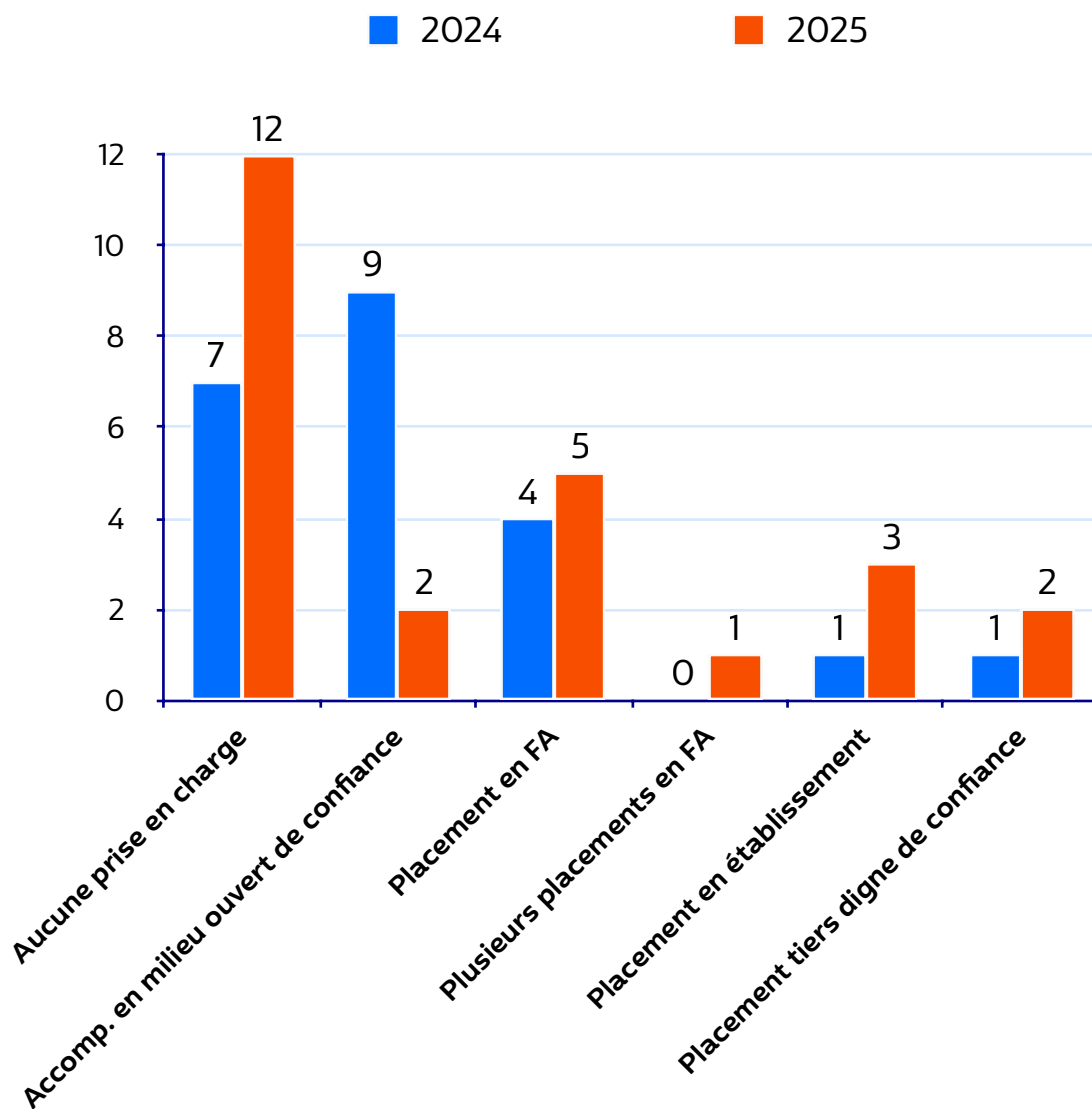
2. La situation familiale des jeunes accueillis : sur 27 enfants



Principales caractéristiques des problématiques familiales



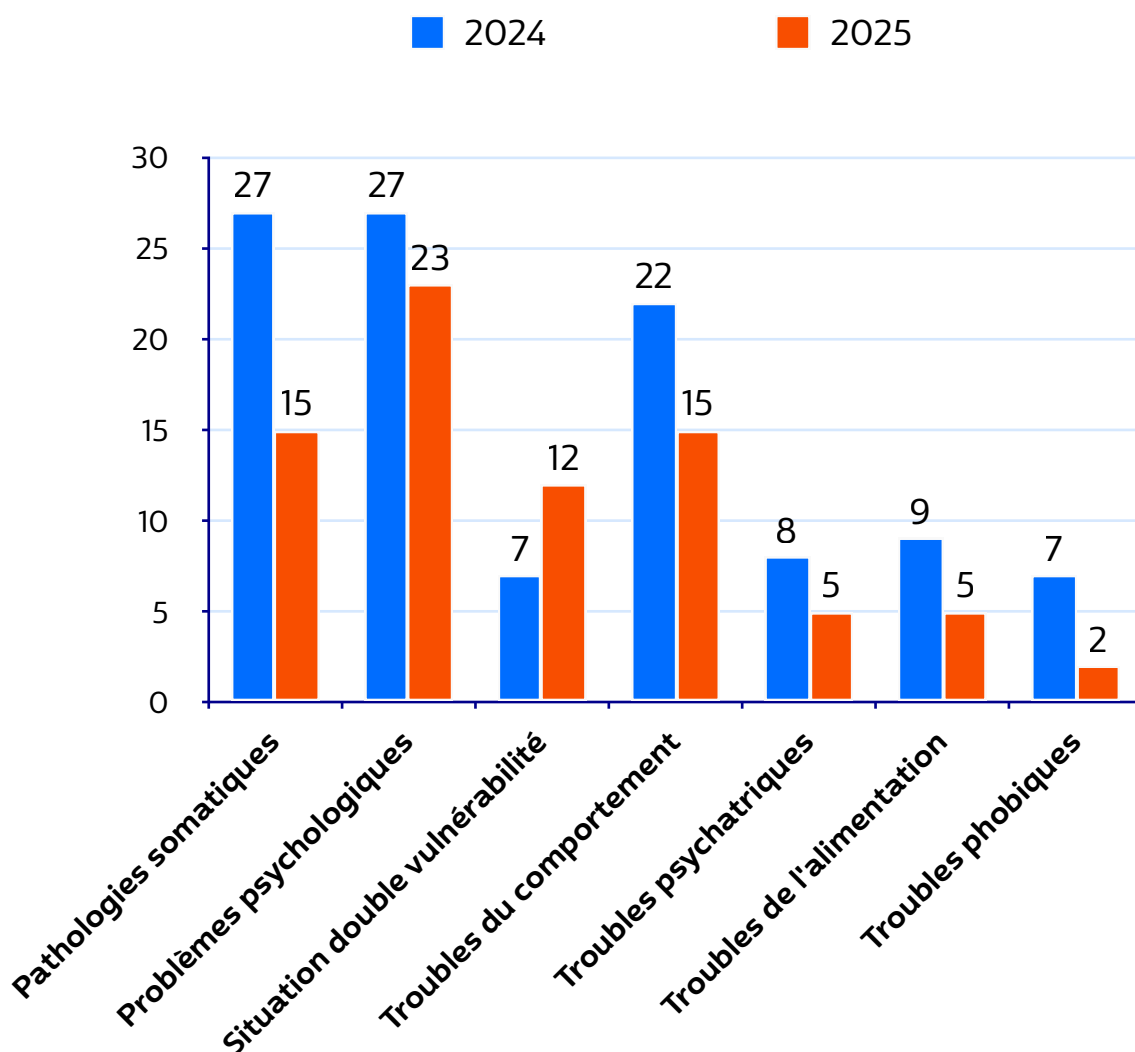
Parcours de prise en charge que l'enfant a connu avant l'arrivée dans le service



Nous accueillons des primo-placements principalement chez les plus jeunes et des enfants placés en famille d'accueil

3. Problématiques autour de la santé physique et psychique du jeune

Problématiques des jeunes



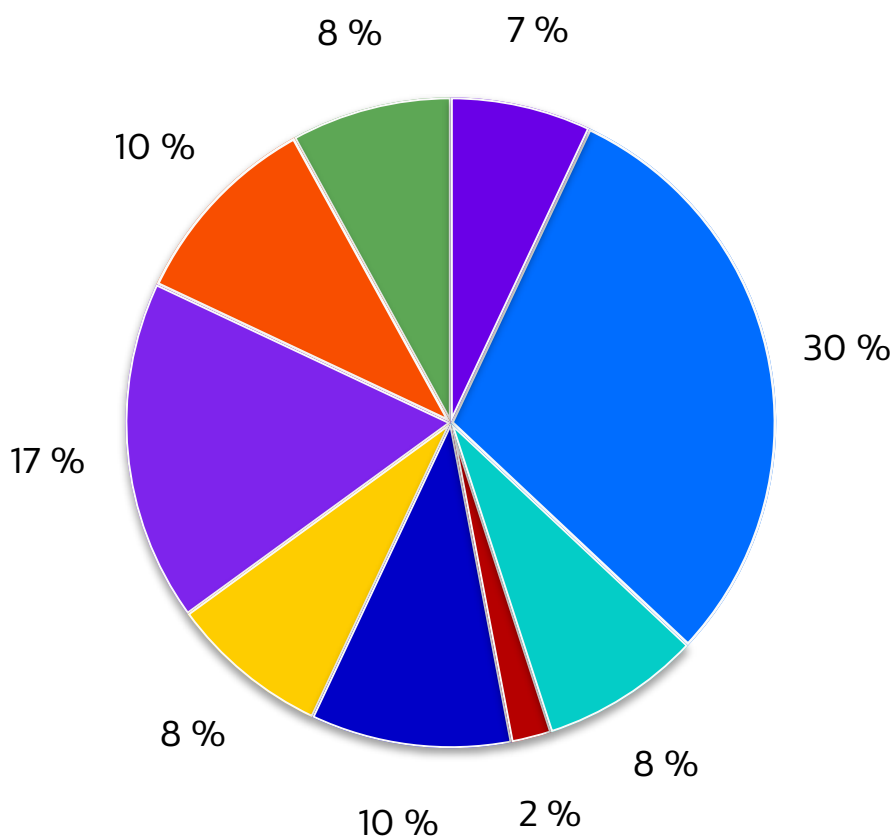
Suivi de santé des jeunes

- **Consultations Médecins généralistes** : 5 à 6 consultations/enfant surtout pour les petits qui n'ont pas encore fait leurs défenses immunitaires
- **L'accès aux soins spécialisés** constitue aujourd'hui un point de vigilance majeur. Actuellement, sur les **12 enfants** du service présentant un besoin identifié en orthophonie, seuls **5 bénéficient d'un suivi effectif**. Cette situation est la conséquence directe d'une pénurie de professionnels sur le secteur, entraînant des listes d'attente particulièrement denses.

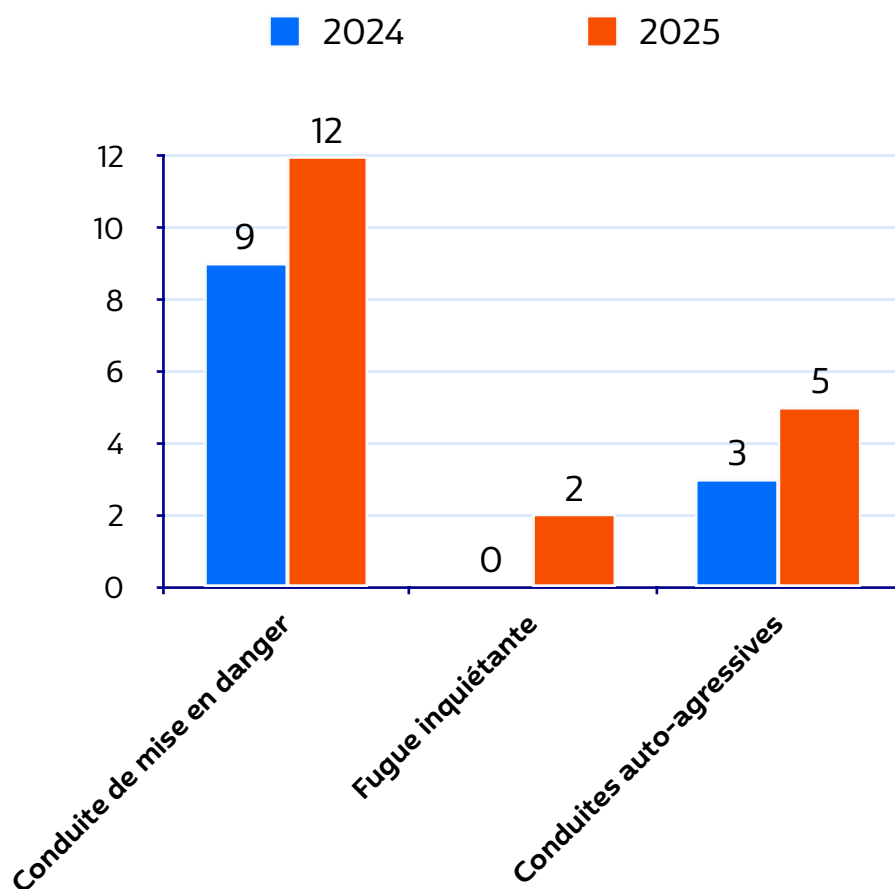
● Pôle enfant

- Pour pallier ce **manque de ressources de proximité**, l'établissement est contraint de solliciter des praticiens en dehors des agglomérations d'Orthez et de Pau. Cette externalisation des soins impose une logistique complexe : la multiplication des trajets sature l'emploi du temps des équipes éducatives et place l'organisation institutionnelle sous une tension constante.
- **Bilan santé protégée** : 27 (bilan d'actualisation) avec préconisations faites par le médecin référent
- **Hospitalisation** : 2

- | | | |
|---------------------|-----------------|--------------------|
| ● Gastroentérologue | ● Ophtalmologue | ● Psychomotricien |
| ● Cardiologue | ● Orthodontiste | ● Orthoptiste |
| ● Podologue | ● Orthophoniste | ● Kinésithérapeute |



Situation de graves mises en danger

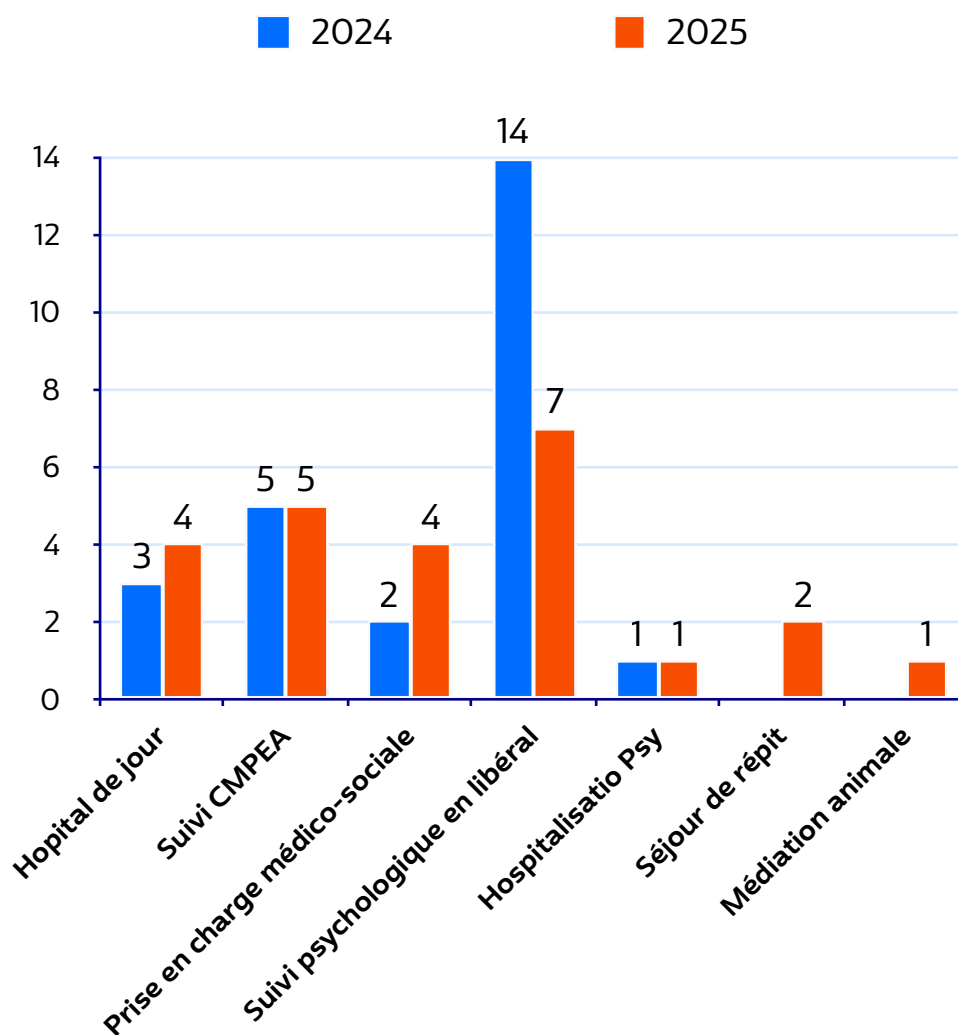


Les mises en danger observées traduisent des passages à l'acte symptomatiques de l'incapacité de certains enfants à verbaliser leurs affects (colère, angoisse, frustration). Ces comportements concernent deux profils majeurs : des enfants présentant des troubles du comportement avec des passages à l'acte récurrents, et des plus jeunes n'ayant pas encore intégré la notion de danger. Ces manifestations sont le fruit d'une impulsivité marquée et d'une immaturité dans la régulation émotionnelle.

Les formes de mise en danger sont multiples : transgressions physiques (escalade de portails, balustrades, toits de véhicules), jets de projectiles, crises clastiques dirigées vers autrui, ou encore comportements d'imprudence sur la voie publique. À cela s'ajoutent des conduites auto-agressives (automutilations, dévalorisation systématique), révélant une souffrance psychique profonde.

Face à ces enjeux, un travail de fond est engagé avec la psychologue du service pour aider les enfants à décrypter leurs émotions et expérimenter des modes de réponse alternatifs. Enfin, la configuration architecturale actuelle — particulièrement pour le groupe des Oliviers — impose aux professionnels une **hypervigilance constante**, indispensable pour garantir l'intégrité physique et le bien-être des mineurs.

Prise en charge



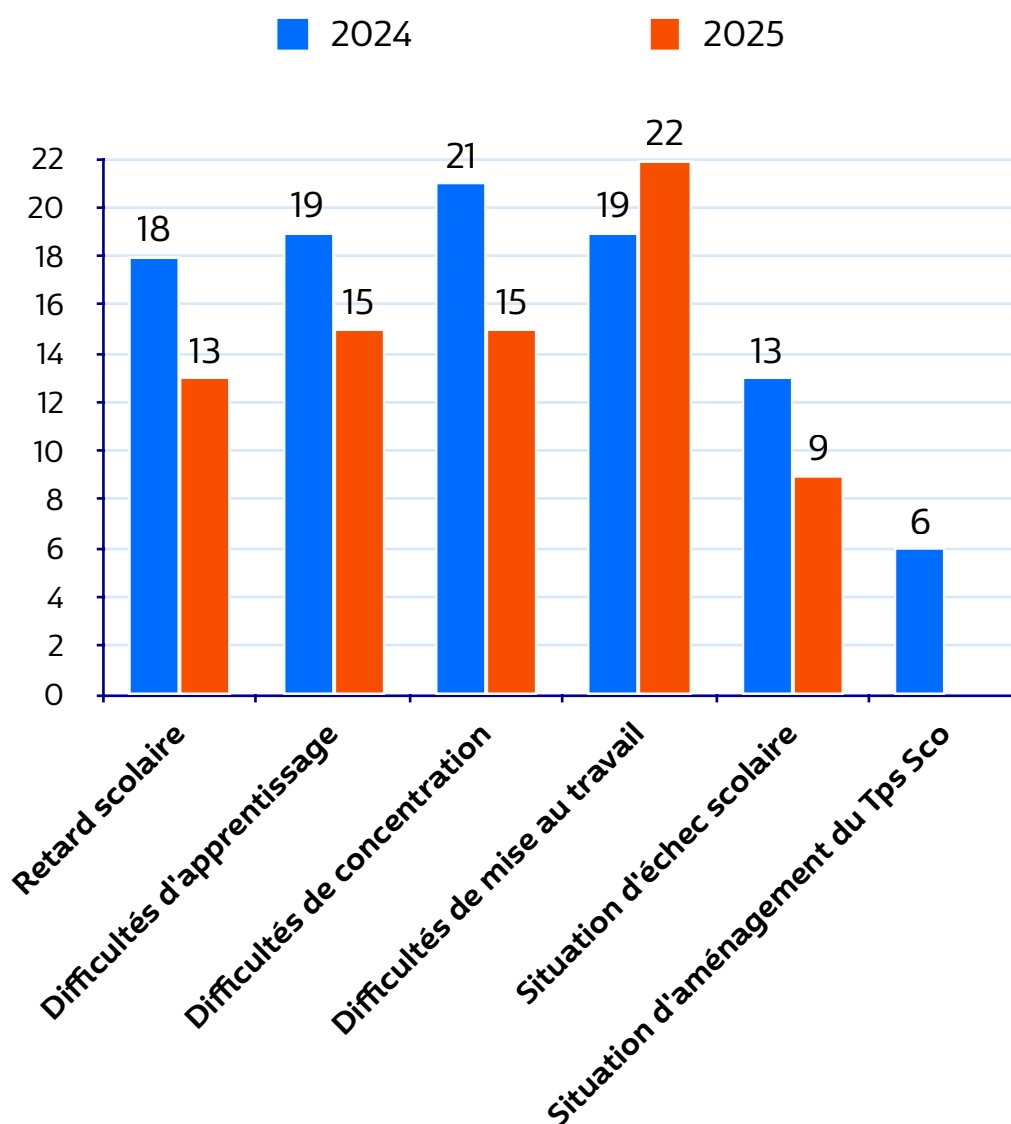
- 19 enfants sur 27 ont besoin de soins liés à des troubles de l'attachement, cognitifs, comportementaux Les activités sportives, artistiques et culturelles.
- 1 jeune a dû être hospitalisé à 2 reprises en unité psychiatrique du fait de sa violence envers les autres, de sa mise en danger et de ses difficultés à vivre au sein du groupe malgré un traitement médicamenteux lourd.
- 2 jeunes à difficultés multiples ont bénéficié de séjours de répit pour leur permettre de sortir de la collectivité et d'être accompagné de façon plus individualisée. Ce sont 2 jeunes pour lesquels il n'y avait aucun retour en famille et qui restaient au sein de l'institution toute l'année.
- 2 enfants sont suivis par 1 SESSAD, 2 enfants sont pris en charge en DITEP

● Pôle enfant

La prévalence des troubles psychiques chez les enfants accueillis complexifie significativement la cohabitation quotidienne. Le cadre institutionnel et les règles de vie, perçus comme des contraintes, deviennent des vecteurs de frustration, déclenchant régulièrement conflits et revendications.

La vie en collectivité entre en contradiction directe avec le fonctionnement de ces enfants, marqués par une forte impulsivité et un besoin d'étayage narcissique constant. Cette recherche d'attention exclusive se traduit par une intolérance à la frustration et une mise à mal du partage de l'adulte. Ce climat se manifeste par des passages à l'acte violents, incluant des dégradations matérielles ainsi que des agressions verbales et physiques envers leurs pairs et l'équipe éducative. Ces incidents, par leur récurrence, constituent désormais une composante majeure du quotidien du service.

Problématiques autour de la scolarité



 Pôle enfant

- 1 enfant est scolarisé 2 après-midis par semaine avec 1 AESH en classe de CE2 du fait de troubles du comportement. L'école ne souhaite pas l'accueillir davantage sur les temps scolaires.
Le reste du temps, il est pris en charge par les éducateurs de la MECS et 2 heures chaque semaine par la psychologue du Pôle Enfants dans le cadre d'un atelier.
- 5 enfants sont scolarisés en ULIS
- 8 enfants relèvent d'une orientation MDPH et 7 bénéficient de l'accompagnement d'une AESH individuelle ou collective

Le manque de confiance en soi et les troubles de l'attention entraînent une fatigabilité rapide qui rend la mise au travail laborieuse. Actuellement, le soutien scolaire repose sur les éducateurs, mais l'organisation institutionnelle (transports, effectifs) fait obstacle à un accompagnement personnalisé. Avec un ratio de 9 enfants pour 2 éducateurs, la prise en charge des apprentissages fondamentaux (lecture, écriture) ne peut être réalisée avec la sérénité nécessaire. Ce sous-encadrement structurel empêche de répondre de manière qualitative aux besoins de remédiation scolaire des enfants les plus fragiles.

4. Les actions menées en 2025

- **Rendez-vous scolaires :**
 - Equipes de suivi de scolarisation (ESS) : 8
 - Equipe enseignante : 1 par trimestre et par enfant = 81 rencontres
- **Rendez-vous partenariaux :**
 - ASE : 15 (point situation)
 - DITEP : 6
 - SESSAD : 5
 - EMAH : 4
- **Audiences :** 20 auprès du Juge des Enfants
- **CTE :** 20
- **Réunion PAP :** 27
- **Bilan familles :** 10
- **Réunions d'enfants :**
 - 1 par mois pour les petits
 - 2 par mois pour le groupe des Airelles
 - 1 par semaine pour le groupe des Genêts
- **Travail en équipe :**

● Pôle enfant

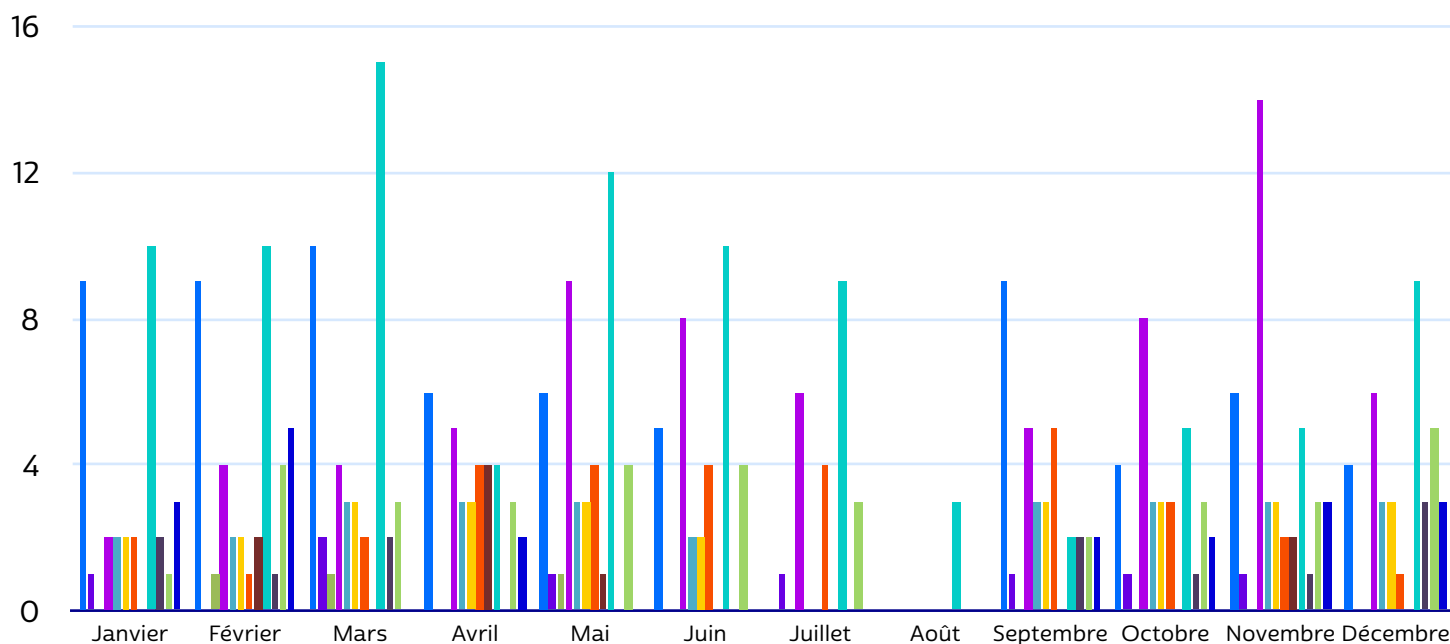
- Réunion d'équipe : 1 fois /semaine x 3 équipes = 105 réunions pour 2025. Les réunions d'équipe représentent 262h30 du temps de travail. Temps importants et nécessaires pour renforcer la cohésion d'équipe, coordonner les actions et faciliter la prise de décision.
 - Mise en place de groupe de travail sur les projets éducatifs Participation aux ateliers sur la démarche qualité
 - Analyse de la Pratique : 1 séance de 2 heures toutes les 6 semaines
 - Formation collective : 1 éducateur par équipe peut bénéficier de ce temps de formation. 3 temps de formation différents sont proposés sur l'année en fonction des besoins des professionnels et des compétences à développer. Chacun d'entre eux souhaiterait y participer mais les besoins humains du service ne le permettent pas et restreignent leur coopération
-
- **Transport des enfants**_assurés par les éducateurs
 - La densité et la diversité des prises en charge (scolaires, médicales, soins) ainsi que la fréquence des visites médiatisées sur les secteurs de Pau et Oloron génèrent une charge logistique considérable. Avec une moyenne de **20 à 35 trajets quotidiens**, la gestion des déplacements exige une flexibilité constante de la part des professionnels.
 - Toutefois, cette organisation atteint aujourd'hui ses limites et impacte directement la qualité de l'accompagnement. Les trajets de longue distance (vers Saint-Jean-Pied-de-Port, par exemple) contraignent souvent un éducateur à s'absenter longuement, laissant son collègue seul pour gérer la dynamique du groupe. Dans ce contexte, le transport ne peut plus être investi comme un temps de médiation ou d'échange individuel privilégié, mais s'apparente à une contrainte subie.
 - Enfin, l'isolement géographique de la MECS, couplé à ces tensions de planning, génère des ruptures de parcours pour les enfants : certains se voient privés d'activités extérieures (sportives ou culturelles) faute de personnel disponible pour assurer l'encadrement et le trajet.



● Pôle enfant

La Psychologue

Interventions de la psychologue sur le pôle enfant



- Réunions d'équipe
- Réunions générales/participation groupes de travail/formation
- Café clinique
- Entretiens psychothérapeutiques /accompagnements extérieurs
- Bilans famille/
rdv parents
- PAP
- Réunions/liens ou synthèses partenaires (ASE/autres)
- Audiences / CTE
- Liens avec coordinatrice PSP (Parcours Santé Protégée)
- Accompagnement aux bilans psychométriques / passation WISC
- Appels médiatisés/ accompagnements VM
- Ateliers thérapeutiques (individuel ou collectif) / groupes de parole enfants

Les perspectives à envisager, points d'amélioration



L'action éducative qui est menée au sein du Pôle Enfants est centrée sur des missions de prévention, de protection, d'éducation bienveillante auprès de tous les enfants que nous accueillons.

Au regard des problématiques et des carences de chaque enfant, il est nécessaire que les professionnels assurent un cadre de vie suffisamment sécurisant, maternant et contenant pour que chacun puisse grandir et évoluer sereinement et à son rythme. L'apprentissage du « Vivre Ensemble » n'est pas chose facile, il faut accepter et respecter l'Autre avec ses différences alors qu'étant enfant, chacun est plutôt autocentré et égocentrique.

Nous accueillons davantage d'enfants à besoins spécifiques avec une demande d'attention et une nécessité de soins conséquentes. Des passages à l'acte récurrents, des incivilités, des situations de crise amènent les professionnels à devoir trouver des réponses adaptées qui permettent d'apaiser et rassurer. Mais il s'avère qu'à l'heure actuelle, ceux-ci ne sont pas suffisamment outillés pour accompagner les enfants souffrant de troubles psychiques. *Comment contenir un enfant violent voulant en découdre physiquement avec l'adulte ?*

Un travail de réflexion clinique avec la pédopsychiatrie ? une prise en charge plus conséquente des temps de soins ? des formations plus régulières individuelles et collectives des professionnels ? sont des actions qui commencent à être menées mais qui, là aussi, restent encore insuffisantes.

L'aggravation des troubles psychopathologiques des enfants place les équipes dans une situation d'épuisement et de vulnérabilité éducative. Ce sentiment est accentué par la difficulté croissante à pallier l'absence de professionnels en internat, imposant un fonctionnement à flux tendu. Ce manque de ressources humaines est particulièrement préjudiciable lors des périodes de vacances, qui devraient pourtant constituer des temps privilégiés pour l'éveil culturel, la créativité et la mise en œuvre de projets adaptés.

Par ailleurs, l'organisation quotidienne reste lourdement impactée par la logistique des transports, aggravée par la désertification médicale locale. La présence continue d'enfants sur les temps scolaires — conséquence d'emplois du temps aménagés ou de prises en charge partielles en HDJ — sature un encadrement déjà sollicité.

In fine, l'évolution et la diversification des besoins des mineurs interrogent la structure même de notre offre : l'articulation entre l'exigence d'un accompagnement individualisé et les contraintes de la vie collective reste la problématique centrale de notre service. Comment concilier ces deux dimensions au quotidien pour garantir une réponse adaptée aux singularités de chaque enfant ?

Pour tendre vers une prise en charge différenciée et de qualité, il apparaît essentiel d'engager une réflexion sur l'évolution de nos moyens. Deux axes semblent prioritaires : la création d'un poste d'**éducateur scolaire** et l'intégration de **renforts éducatifs** sur chaque groupe de vie. Ces leviers permettraient de

 Pôle enfant

privilégier l'accompagnement individuel et de répondre au besoin fondamental de sécurité interne des enfants.

La régulation émotionnelle n'étant pas innée, elle s'acquiert par l'apprentissage et la qualité des interactions sociales. La mission de l'éducateur consiste à offrir un environnement sécurisant en modulant ses réponses face aux troubles. Cependant, cette exigence clinique se heurte quotidiennement à un rythme institutionnel saturé. Au regard de la récurrence des passages à l'acte et des mises en danger, le développement des compétences psychosociales et émotionnelles doit devenir le pivot de notre accompagnement, afin d'offrir à ces enfants des outils adaptés à leur jeune âge et à la complexité de leurs parcours.

Selon les travaux de **John Bowlby**, un attachement "sécure" permet à l'enfant d'exprimer ses émotions et de solliciter de l'aide en cas de difficulté. À l'inverse, nous constatons que la fragilité des liens précoces entre les enfants accueillis et leurs figures parentales entrave cette capacité de régulation émotionnelle. Pour pallier ces carences, la mise en place d'ateliers sur la gestion des émotions, couplée à l'utilisation quotidienne d'outils favorisant l'expression verbale, est indispensable. Ces médiations visent à guider les enfants dans la résolution de conflits interpersonnels et à apaiser les tensions groupales, tout en adaptant nos stratégies à leur stade de développement singulier. Dans cette même dynamique de sécurisation, la présence d'un **éducateur scolaire** permettrait de structurer des ateliers pédagogiques pour les enfants déscolarisés et de soutenir les apprentissages fondamentaux. En somme, une individualisation accrue des parcours semble être la réponse la plus ajustée pour garantir le respect de l'intérêt supérieur de chaque enfant.



Pôles Adolescent 13 à 18 ans

Ce rapport présente le bilan des actions menées par le Pôle Adolescents en 2025. Il revient sur l'accueil, l'accompagnement des jeunes, les partenariats et les soutiens mis en place.

Il permet de souligner les réussites, d'identifier les difficultés rencontrées et de dégager des pistes d'amélioration pour l'année à venir.

L'année 2025 a été marquée par un engagement constant pour l'insertion des jeunes, dans un contexte où la capacité d'accueil a été largement sollicitée toute l'année. Cette situation a mis en lumière la réactivité de l'équipe, tout en révélant des défis organisationnels importants.

1. Présentation du service

Situé dans le château de Brassalay à Biron, le Pôle Adolescents offre un environnement propice à l'épanouissement de 14 adolescents (garçons et filles). Cette bâtisse historique, entre tradition et modernité, constitue un espace de vie adapté à leurs besoins spécifiques. Le Pôle Ados accueille 14 jeunes de 13 à 18 ans.

Cet espace de vie comprend :

- **Hébergement** : 10 chambres et 7 studios, dont 1 aux normes PMR.
- **Espaces collectifs** : salon, salle de réunion, espace informatique, bibliothèque, buanderie, cuisine.
- **Espaces extérieurs** : parc, cour et zone sportive.

L'objectif principal est de fournir un cadre stable et structurant, de favoriser l'autonomie et de travailler en lien avec les familles et les partenaires. Cet accompagnement prend aussi en compte le scolaire, le socio-professionnel et l'organisation du quotidien. Un des enjeux majeurs de cette année a été de maintenir l'équilibre entre accompagnement éducatif et responsabilisation progressive. Cet équilibre reste un défi, qui demande des ajustements réguliers pour répondre aux besoins de chacun.

2. Organisation de l'équipe

L'équipe pluridisciplinaire du Pôle Adolescents accompagne les jeunes en s'appuyant sur une diversité de compétences complémentaires. Cette approche permet à la fois un suivi global et individualisé des jeunes qui nous sont confiés.

- **4 éducateurs spécialisés, 4 professionnels en fonction éducative (issus de formations en gendarmerie, soins infirmiers et travail social et CESF)** : Ces professionnels assurent le quotidien, accompagnent les jeunes vers l'autonomie tout en favorisant l'apprentissage des règles de vie en collectivité. La diversité de leurs parcours constitue un véritable atout, permettant un accompagnement complémentaire. Elle favorise également la richesse des regards et des pratiques au sein de l'équipe.
- **Une apprentie** : En formation, elle enrichit l'équipe par son regard neuf et bénéficie d'un accompagnement pour développer ses compétences professionnelles. Nous avons par ailleurs valorisé son parcours et son investissement en lui proposant un CDI à l'obtention de son diplôme en juillet 2025.

● Pôle adolescent - 13 à 18 ans

- **Une maîtresse de maison et 2 agents d'entretien** : assurent un cadre de vie organisé et propre. Leur présence permet d'encourager les adolescents à prendre soin de leur environnement
- **Une psychologue** : Elle offre un soutien émotionnel et psychologique aux jeunes, en mettant en place des suivis individuels. Son rôle est aussi essentiel dans l'accompagnement de l'équipe éducative.
- **Une cheffe de service** : Elle supervise la coordination des actions, veille à la mise en œuvre des projets éducatifs et assure la gestion des partenariats avec les structures extérieures.

Points forts

Une équipe pluridisciplinaire aux compétences complémentaires permettant un accompagnement global et individualisé des jeunes. La diversité des profils enrichit les pratiques et favorise des réponses éducatives adaptées.

Une coordination fluide et une forte capacité d'adaptation garantissent un accompagnement cohérent et sécurisant face à la complexité des situations.



Défis à relever

Favoriser l'intégration de plusieurs professionnels arrivés entre juin et décembre 2025 afin de consolider une culture d'équipe partagée et des pratiques cohérentes.

Maintenir une stabilité d'équipe malgré les mouvements, condition essentielle pour garantir des repères sécurisants pour les jeunes.

Préserver un équilibre entre les exigences administratives et la présence éducative sur le terrain.

Structurer les pratiques et renforcer les espaces de réflexion, formels et informels, pour soutenir la qualité de l'accompagnement et la montée en compétences.

3. Structure de l'accueil

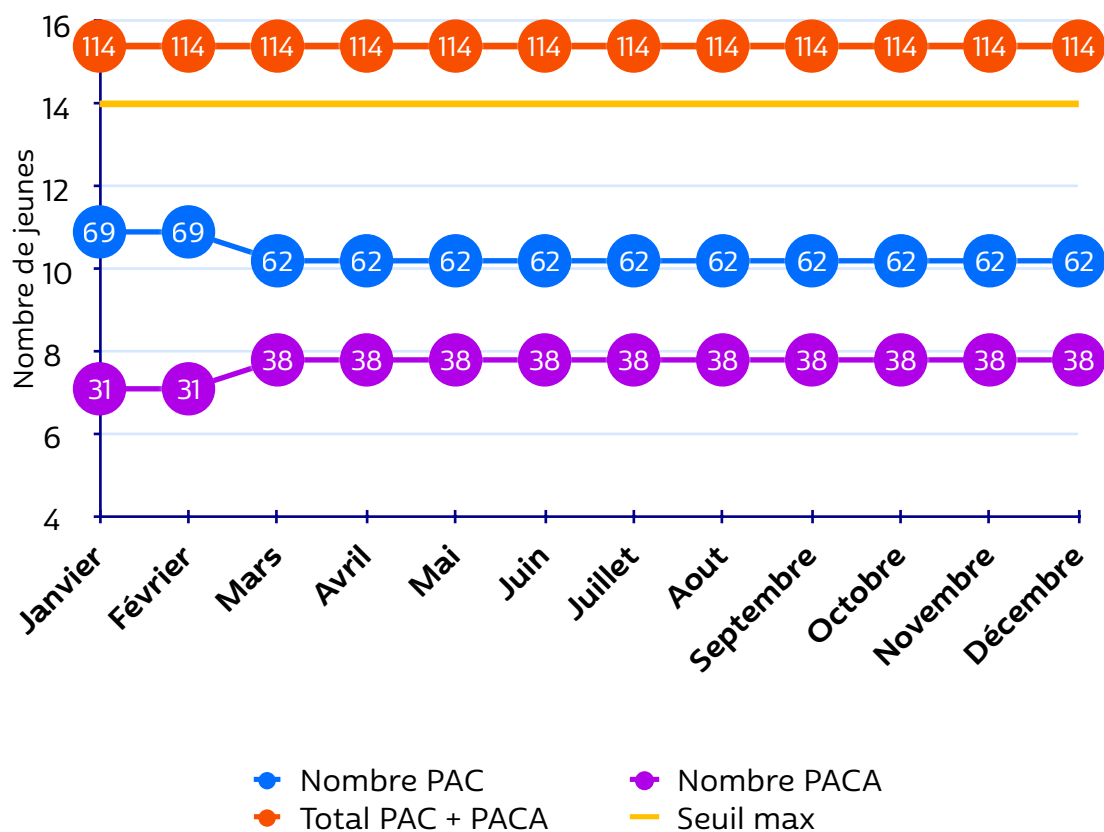
Le Pôle Adolescents propose deux modalités d'hébergement pour 14 jeunes dans des dispositifs adaptés à l'évolution des besoins.

- **Pôle Adolescents Collectif (PAC)** : Cette section favorise la vie en communauté, l'apprentissage de la socialisation et le respect des règles collectives.

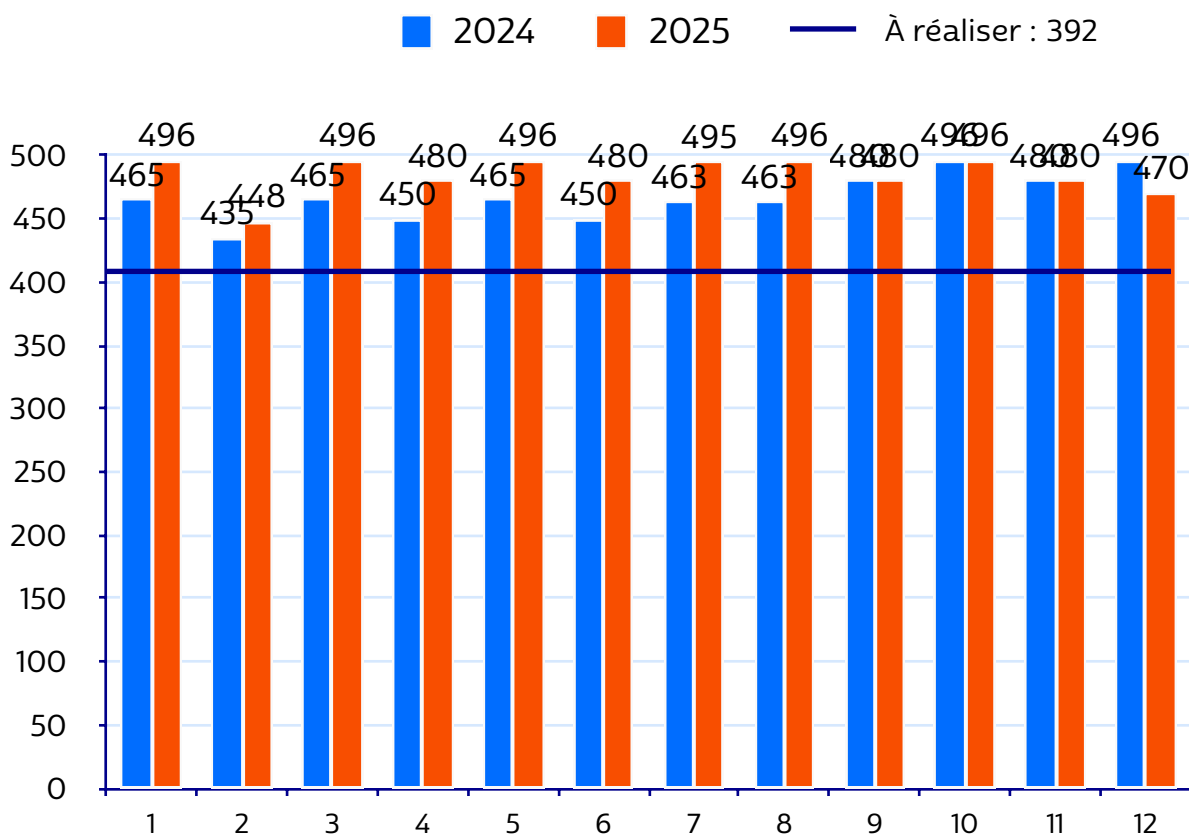
● Pôle adolescent - 13 à 18 ans

- **Pôle Adolescents Collectif Autonome (PACA)** : Cet espace vise à les préparer progressivement à une vie indépendante en développant leur autonomie au quotidien.

Répartition des jeunes PAC / PACA - 2025



Évolution PAC 2024-2025 en nombre de jours



Points forts

Les deux modalités d'accueil (PAC et PACA) permettent de s'adapter progressivement aux besoins et à l'évolution des jeunes.

Défis à relever

Pour la deuxième année consécutive, la suractivité a augmenté la charge de travail de l'équipe, mettant sous tension l'organisation et l'accompagnement individualisé, avec moins de temps pour chaque jeune. Il est important de veiller à un bon équilibre pour préserver la qualité de l'accompagnement et prévenir l'épuisement des professionnels.

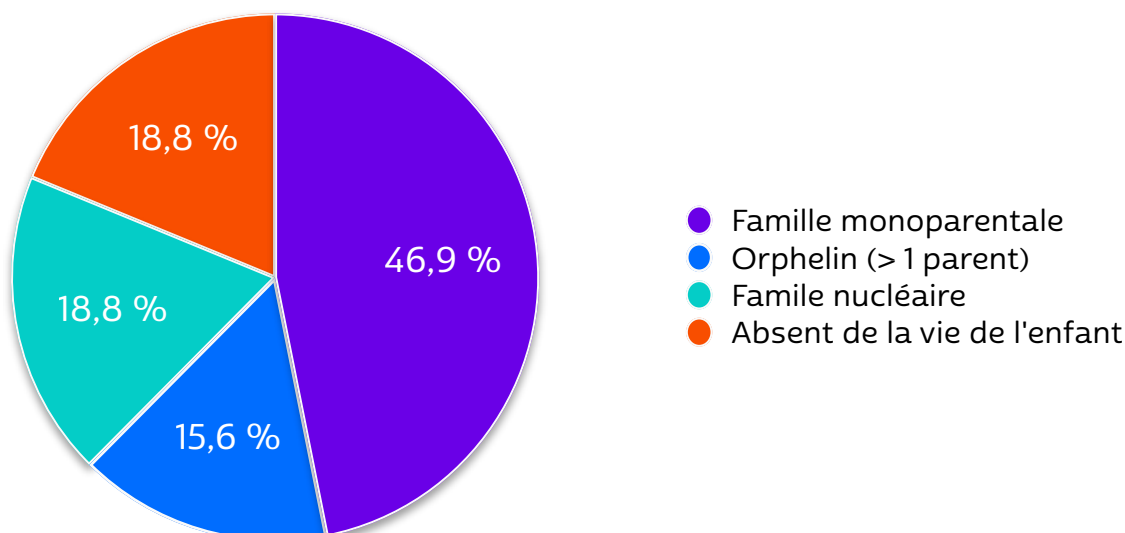


4. Population accueillie

4.1. Situation familiale des jeunes accueillis

Le graphique ci-dessous illustre la diversité des contextes familiaux observés en 2025 parmi les 32 parents recensés. Ces chiffres montrent la diversité des parcours familiaux et l'importance d'un accompagnement individualisé, prenant en compte l'histoire, les fragilités et les ressources de chaque jeune.

Situation familiale des jeunes accueillis (base 32)



La répartition met en évidence une forte prédominance de situations familiales fragilisées. En effet, près de la moitié des jeunes (46,9 %) sont issus de familles monoparentales, ce qui constitue un facteur de vulnérabilité important, notamment en termes de repères éducatifs ou de disponibilité. Par ailleurs, 34,4 % des jeunes présentent une rupture ou une atteinte significative du lien parental (orphelin d'au moins un parent ou parent absent de la vie de l'enfant). Ces situations traduisent des parcours souvent marqués par des carences affectives, des ruptures de lien et des besoins renforcés en termes de sécurité affective et de continuité relationnelle. Seule une minorité des jeunes (18,8 %) évolue dans un cadre familial dit plus stable (famille nucléaire).

Cette configuration met en évidence le rôle central de l'institution comme espace de repères, de structuration et de soutien ainsi que des besoins éducatifs importants autour de :

- La sécurisation des liens, la stabilité des repères
- L'accompagnement à l'autonomie dans des contextes souvent fragilisés
- Le travail autour de la relation à l'autre et à l'attachement

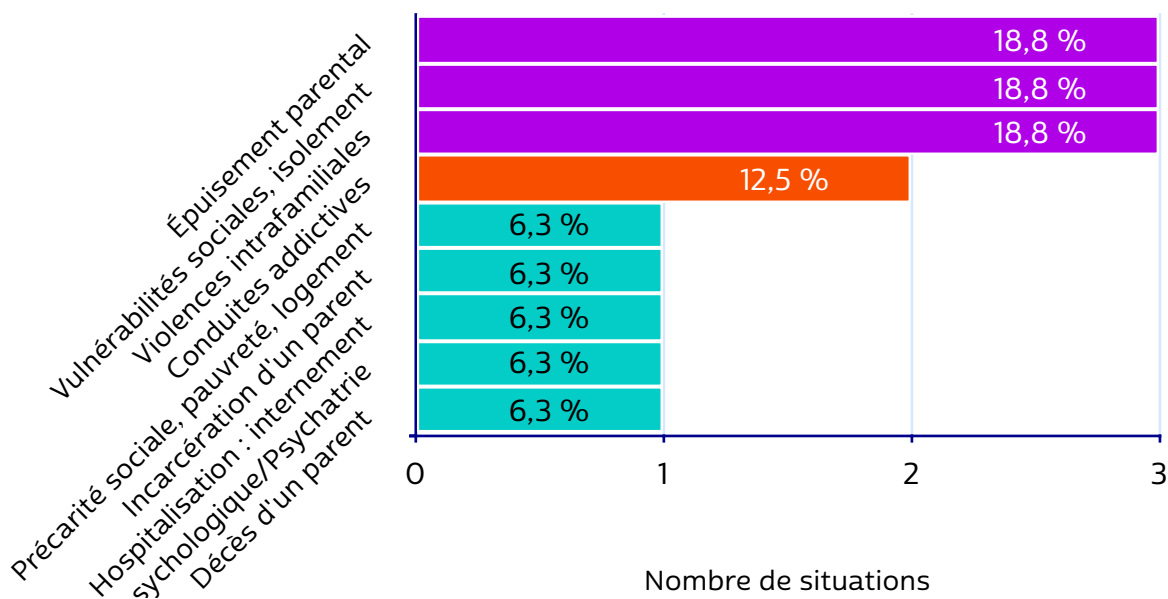
Défis à relever

L'équipe éducative joue un rôle essentiel de soutien, de repère et de continuité. Cela souligne l'importance d'une présence stable, cohérente et sécurisante.



4.2. Problématiques familiales ayant conduit au placement

- Épuisement parental
- Violences intrafamiliales
- Précarité sociale, pauvreté, logement
- Hospitalisation : internement
- Décès d'un parent
- Vulnérabilités sociales, isolement
- Conduites addictives
- Incarcération d'un parent
- Fragilité psychologique/Psychiatrie



Les problématiques familiales reflètent les contextes amenant à une prise en charge en MECS.

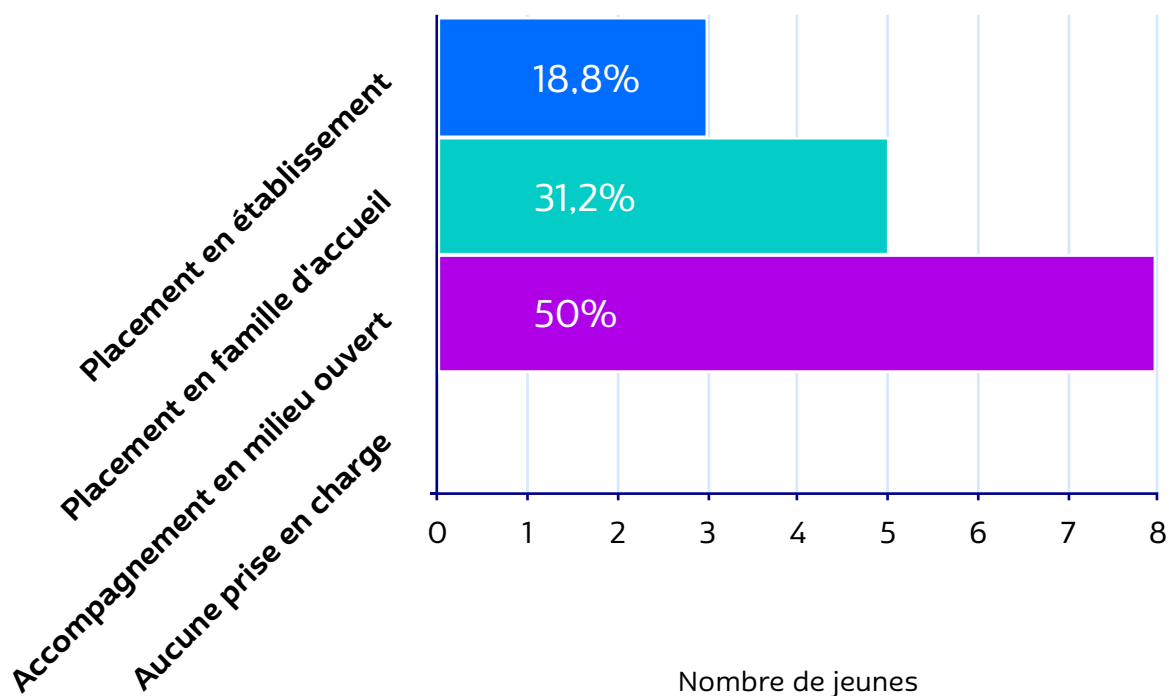
Les situations familiales et les problématiques à l'origine du placement révèlent des fragilités importantes, souvent cumulées, impactant les trajectoires des jeunes.

4.3. Prises en charge avant l'arrivée au Pôle Adolescents

Avant leur accueil au sein du Pôle Adolescents, les jeunes ont suivi des parcours variés en matière de protection de l'enfance.

Type de prise en charges pour 16 jeunes

- Placement en établissement
- Placement en famille d'accueil
- Accompagnement en milieu ouvert
- Aucune prise en charge



Ces données indiquent que tous les jeunes accueillis au sein du Pôle Adolescents avaient déjà fait l'objet d'une mesure de protection de l'enfance avant leur admission.

Points forts

Pour beaucoup de jeunes, la relation avec les parents est fragilisée, marquée par des tensions ou des incompréhensions. Lorsque c'est possible, l'équipe fait le lien entre le jeune et sa famille. Cela permet d'apaiser les échanges, de mieux se comprendre et de favoriser un dialogue plus serein.

Concrètement, cela passe par des échanges réguliers avec les familles sur le quotidien du jeune, ses difficultés et ses évolutions. Des temps d'échange sont aussi proposés lors des départs et retours en famille, afin de faciliter les transitions et de soutenir les parents dans leur rôle.

Défis à relever

Accompagner les familles implique de trouver un équilibre entre soutien et protection, sans prendre la place des parents ni empiéter sur les décisions judiciaires. Cela suppose d'adapter sa posture à des situations



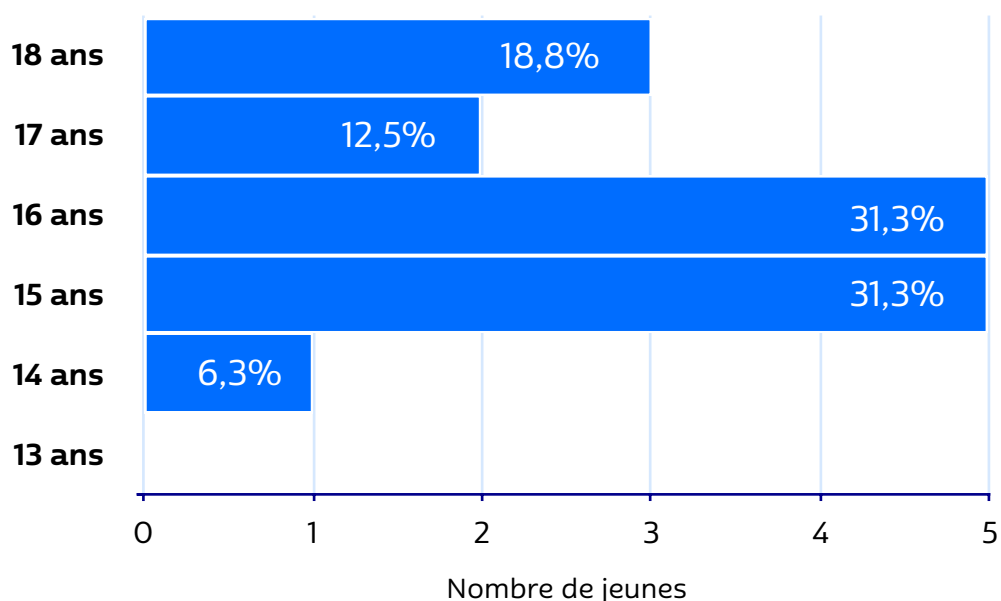
● Pôle adolescent - 13 à 18 ans

familiales souvent complexes, de faire face à certaines tensions, tout en restant dans une écoute bienveillante.

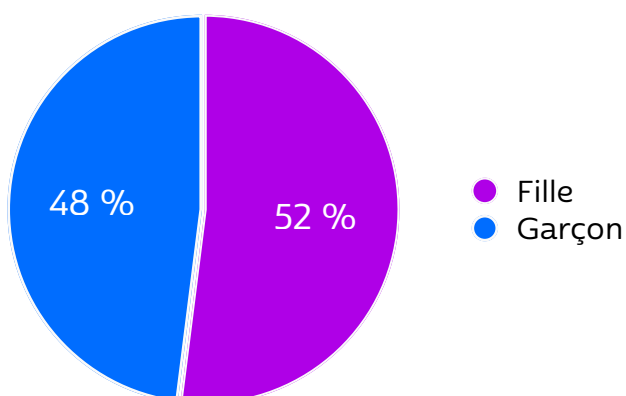
Ces temps d'échange, bien qu'essentiels, peuvent être source de difficultés. L'équipe doit pouvoir prendre du recul, ajuster ses pratiques, et accepter que l'engagement des parents reste parfois limité malgré l'investissement mis en place.

4.5. Profil des jeunes accueillis

Pyramide des âges



Répartition des genres



La majorité des jeunes accompagnés ont entre 15 et 16 ans (62,6 %), correspondant à une phase centrale de l'adolescence, marquée par des enjeux d'affirmation de soi, d'autonomie et de construction identitaire. Les 17-18 ans (31,3 %) s'inscrivent davantage dans des dynamiques d'insertion et de projection vers l'avenir, tandis que les plus jeunes sont peu représentés.

● Pôle adolescent - 13 à 18 ans

La répartition des genres est équilibrée, constituant un levier pour la dynamique de groupe tout en nécessitant une vigilance sur les enjeux d'intimité et de respect. Par ailleurs, la présence de 3 jeunes majeurs (CJM) vient compléter le profil du public accueilli, illustrant la diversité des parcours et des besoins d'accompagnement. Leurs orientations différenciées témoignent de la nécessité d'adapter les modalités d'intervention : l'un s'inscrit dans une transition vers le Pôle Semi Autonomie de Brassalay, un autre bénéficiera d'un accompagnement hybride entre le PSA et le Pôle Adolescent dès avril 2026, tandis qu'un troisième a souhaité rompre son CJM avec un retour en famille. Ces situations démontrent l'importance d'un accompagnement souple, évolutif et articulé avec les différents dispositifs de la MECS.

Points forts

Le fait d'avoir des jeunes d'âges proches facilite la vie du groupe et le travail éducatif. Ils partagent des centres d'intérêt et un rythme de vie similaires, ce qui favorise une dynamique plus fluide et des repères communs.

Pour l'équipe, cela permet de proposer des accompagnements et des activités adaptés à leur âge et à leurs besoins.

Défis à relever



La mixité implique une attention renforcée sur certains aspects :

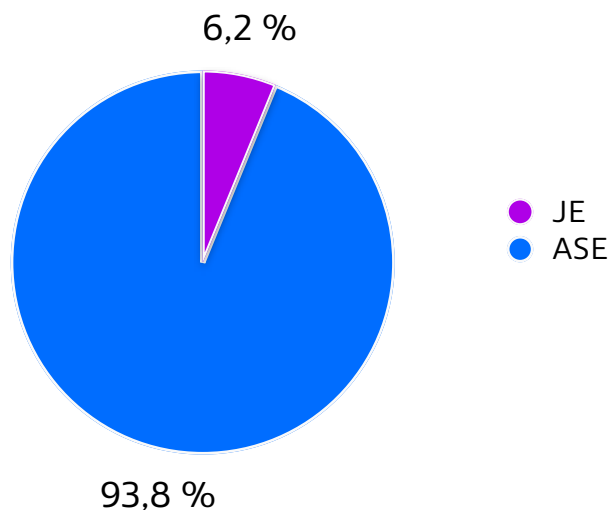
- La gestion des espaces (chambres, sanitaires, vestiaires...) pour garantir une intimité respectée.
- Les règles de vie adaptées pour éviter les situations intrusives ou mal vécues.
- La prévention des situations de gêne, de harcèlement ou de comportements déplacés.
- Une vigilance autour de la construction de l'identité (genre, corps, affectivité...), souvent sensible à cet âge.

Enfin, il convient d'assurer un accompagnement différencié entre les plus jeunes et les plus âgés, notamment pour préparer les parcours vers l'autonomie et la sortie du dispositif.



4.6. Type de mesure

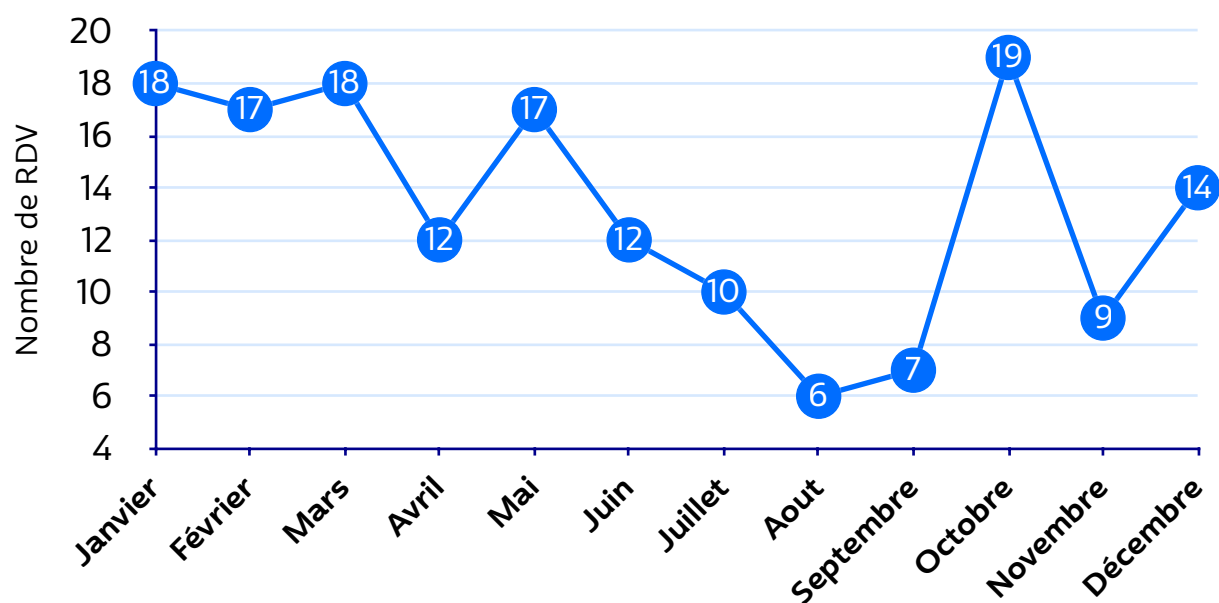
Parmi les 16 jeunes accompagnés, une seule situation relève d'un placement direct par le juge, toutes les autres passent par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance.



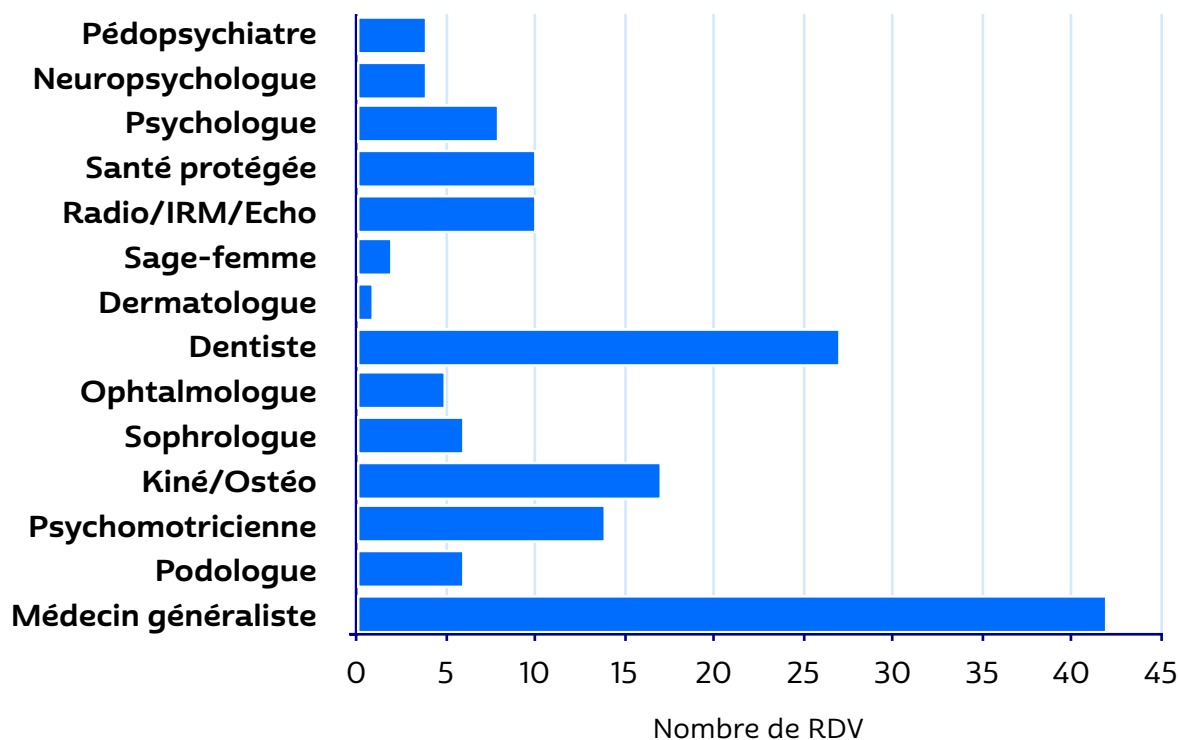
6. Santé

6.1. Suivi médical

Évolution mensuelle des RDV médicaux (total 154)



Répartition annuelle par type de RDV



En 2025, 154 rendez-vous médicaux ont été réalisés, traduisant une activité de soin soutenue, bien que moins élevée qu'en 2024 (215 consultations). Cette évolution s'explique notamment par la réorganisation du dispositif Santé Protégée, dont la périodicité des bilans est passée d'un rythme annuel à un rythme biennal, mais également par le travail engagé depuis l'année dernière autour de la mise en conscience des somatisations. Ce travail éducatif et thérapeutique a contribué à une meilleure compréhension par les jeunes du lien entre leurs symptômes et leur état émotionnel, participant ainsi à une diminution des sollicitations médicales.

L'activité reste majoritairement orientée vers des consultations de médecine générale, de spécialistes et des examens médicaux (imagerie, bilans). À noter que ces données n'intègrent pas les recours aux services d'urgence, qui viennent compléter cette activité.

Points forts

Le développement des consultations de médecine générale au sein de Brassalay, à raison de deux fois par semaine, constitue un levier majeur d'amélioration de l'accès aux soins. Il permet une prise en charge rapide des situations courantes et favorise une continuité du suivi médical au plus près des jeunes.

La diversité des soins médicaux reflète une attention portée à la santé globale des jeunes et un suivi régulier.

● Pôle adolescent - 13 à 18 ans

Le dispositif Santé Protégée, malgré son évolution, permet de maintenir une prise en charge coordonnée des besoins de santé.



Défis à relever

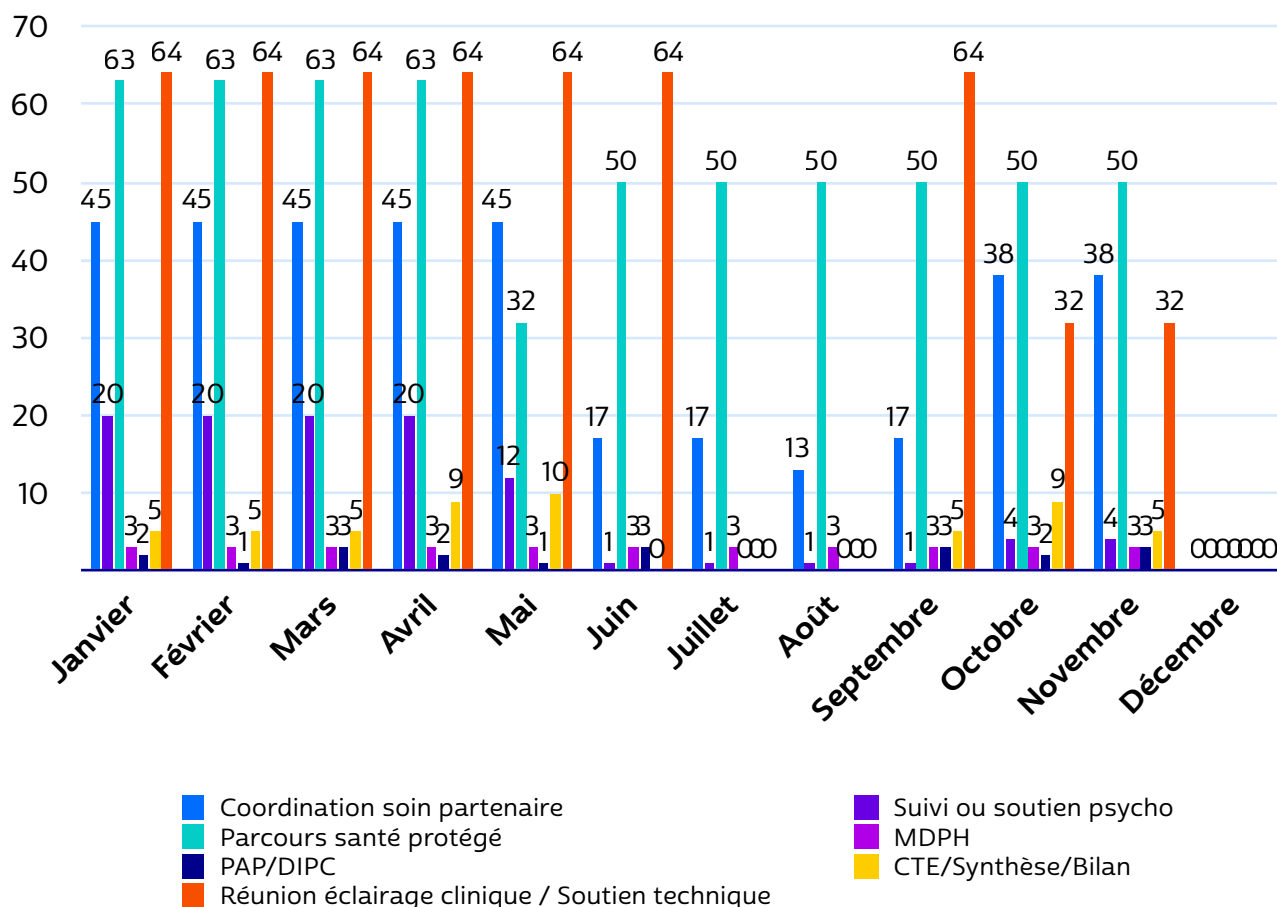
L'accès aux soins spécialisés, notamment en pédopsychiatrie, reste fortement contraint, avec des délais d'attente importants et une offre insuffisante. Cette difficulté limite la possibilité d'affiner les diagnostics et d'adapter les accompagnements éducatifs et thérapeutiques.

Le renforcement du travail de coordination avec les partenaires de santé apparaît nécessaire afin de fluidifier et sécuriser les prises en charge, en particulier pour les situations complexes.

6.2. L'intervention de la psychologue sur le Pôle Adolescents 2025

Les missions de la psychologue sur le Pôle Adolescents s'inscrivent avant tout dans un accompagnement pluridisciplinaire (éducatif, médical, social) et peut se décliner en plusieurs actions principales.

Interventions de la psychologue



Les suivis psychologiques ou soutien psychologique

Notamment, il s'agit pour la psychologue de mettre en place un lieu d'écoute et d'expression afin de mener des entretiens cliniques individuels ou d'apporter un soutien psychologique. Il s'agit de structurer un travail clinique sur l'histoire et la recherche de sens que comporte la vie des adolescents accueillis, tout en prenant en compte les besoins propres au processus de l'adolescence, tout en aidant à l'élaboration des problématiques liées à la situation de placement ou de déracinement.

La psychologue ainsi crée un espace de travail relationnel et d'élaboration psychique afin de réenclencher les capacités de symbolisation. Ces entretiens individuels sont fondés sur l'écoute et l'accompagnement de sujets en difficultés sur le plan psycho-social et vise à ouvrir la voie d'un éventuel travail de psychothérapie qui s'orientera vers l'extérieur.

A ce sujet, les missions de la psychologue ne viennent pas se substituer aux dispositifs de droit commun, mais s'inscrivent dans une forme de relais et d'adressage vers ces dispositifs ; à savoir des missions de coordination de soin avec les partenaires (CMPP, CMPEA, CMP), constitution de dossiers MDPH, Bilans (psychologique, orthophonie, psychomotricité, neuropsychologie), coordination avec les partenaires ASE, Education Nationale.

L'éclairage clinique et soutien technique par la psychologue

Les missions de la psychologue inscrites dans une pluridisciplinarité contribuent en un étayage psycho-social nécessitant ainsi un soutien technique et un éclairage clinique envers l'équipe, face aux situations complexes abordées. En effet, il est nécessaire de pouvoir prendre de la distance pour réfléchir et élaborer des réponses adaptées et ce, en se dégageant d'aspects psychologiques pesant sur l'accompagnement éducatif. A cette fin, la présence de la psychologue lors des réunions d'équipe apporte le souci d'une élaboration psychologique. La psychologue apporte des ouvertures en matière de réflexion, à l'aide de supports théoriques et cliniques.

Par ailleurs, une autre fonction de la psychologue est de prendre en compte et de favoriser l'expression du vécu transférentiel de l'équipe afin de favoriser le cadre professionnel de l'intervention.

Coordination de soin et travail partenarial par la psychologue

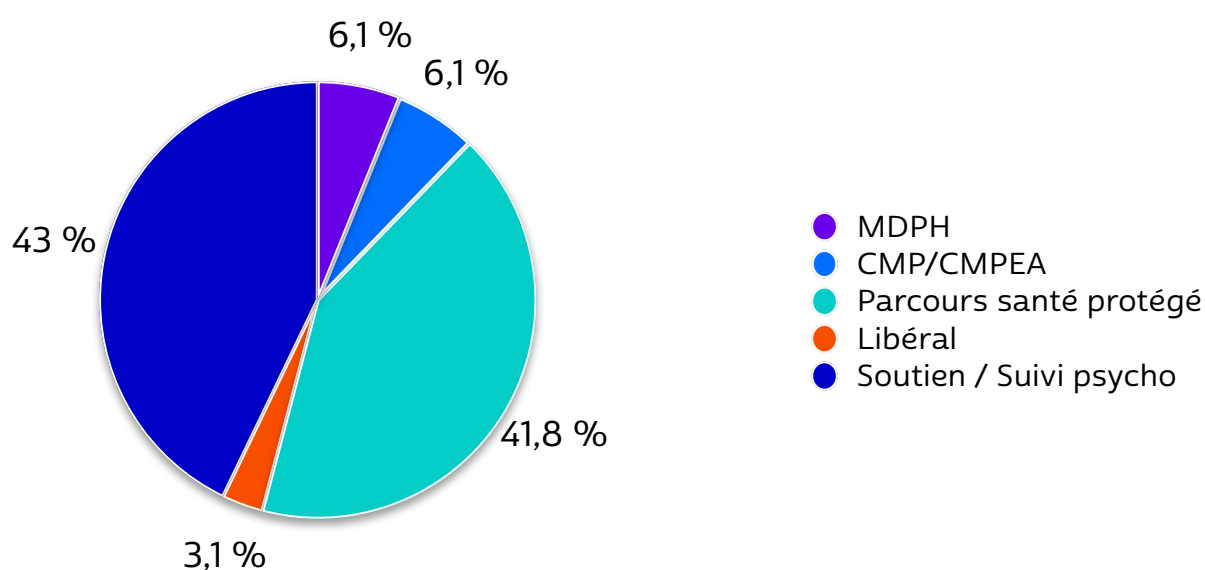
Le travail avec les partenaires extérieurs, par téléphone ou lors de réunions particulières est également une des missions de la psychologue. La psychologue en partenariat constant avec le dispositif du parcours santé protégé coordonne le soin de chaque enfant pris en charge et ce, dès le début de la mesure (bilan d'initialisation, bilan d'actualisation), donnant ainsi une visibilité sur le soin de chaque enfant et une prise en charge globale ainsi qu'une réactivité efficiente en termes de suivi médical. Aussi, il s'agit notamment d'établir et de soutenir les relations avec les partenaires du soin, de l'éducation spécialisée et de l'enseignement adapté. Il s'agit aussi d'orienter et de mettre en œuvre des interventions spécialisées (CMPEA, CMP, CMPP, pédopsychiatrie, thérapeute libéral), en s'inscrivant dans une démarche d'investigation destinée à apprécier l'orientation nosographique et la prise en charge psychothérapeutique. Une fois

● Pôle adolescent - 13 à 18 ans

l'indication posée, la psychologue oriente la prise en charge vers un professionnel de santé extérieur à l'établissement et ce, en fonction de la problématique, des besoins de l'adolescent et selon sa façon d'aborder la demande de soin.

Participation à l'élaboration des projets personnalisés et rendre compte de l'évolution de l'adolescent

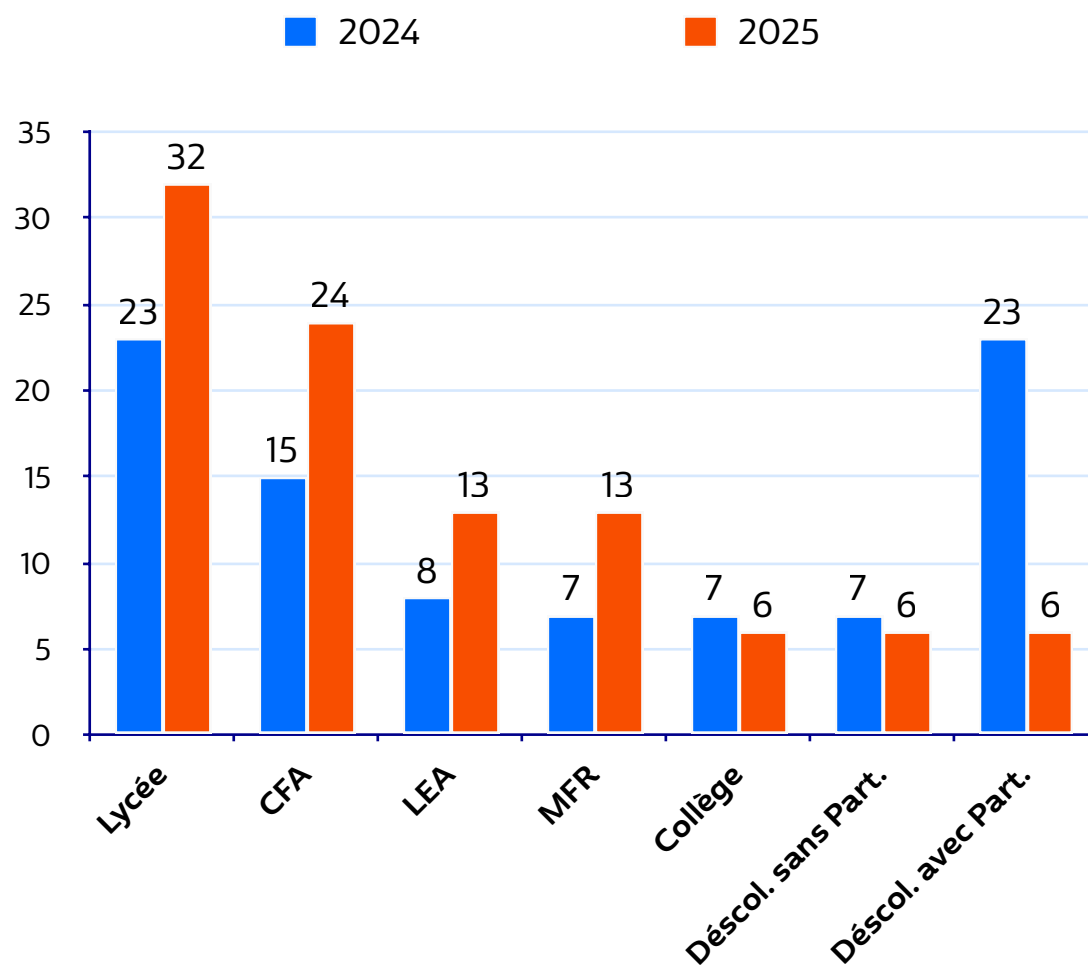
La psychologue intervient également dans des espaces de synthèses, de commissions techniques d'évaluation et participe à l'élaboration de DIPC et des PAP.



7. Suivi scolaire et insertion professionnelle

L'année 2025 marque une évolution significative vers des parcours davantage structurés, avec 87,6 % des jeunes engagés dans un dispositif scolaire ou de formation. Cette progression témoigne de l'efficacité du travail éducatif mené en matière d'accroche, d'orientation et d'insertion.

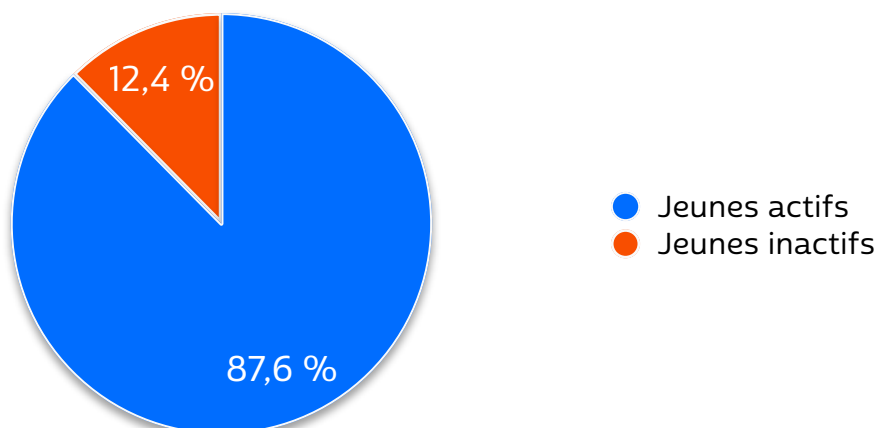
Comparaison des parcours : 2024 Vs rentrée 2025



Toutefois, cette dynamique positive s'accompagne d'une complexification importante des modalités d'accompagnement. La répartition des 16 jeunes au sein de 14 établissements scolaires distincts, sur deux départements (64 et 40), engendre une forte dispersion des parcours. Cette configuration implique une multiplication des interlocuteurs, une coordination accrue avec les partenaires et une organisation quotidienne particulièrement exigeante.



Taux de jeune en parcours scolaire ou de formation



Les parcours professionnalisants demandent un accompagnement important. Avec 3 à 4 semaines de stage dans l'année pour 11 jeunes, l'équipe est très sollicitée : recherche de stages, démarches administratives, organisation des transports et suivi des jeunes.

Le rôle de l'équipe est central pour accompagner les parcours scolaires et professionnels, avec un suivi de proximité, en lien avec les partenaires, nécessitant coordination et présence régulière.

Enfin, ces données ne prennent pas en compte les nombreux échanges informels (appels, mails, visios), pourtant essentiels pour adapter rapidement l'accompagnement aux besoins des jeunes.

Points forts

- Une forte proportion de jeunes en parcours actif avec une réduction significative des situations de déscolarisation.
- Un travail d'orientation efficace, permettant une meilleure inscription dans les dispositifs.
- Une diversification des parcours, favorisant l'adaptation aux profils des jeunes.
- Un engagement important de l'équipe dans l'accompagnement des parcours scolaires et des stages

Défis à relever

- Maintenir et consolider l'accroche scolaire dans la durée.
- Gérer la complexité logistique croissante liée à la multiplicité des établissements (14) et à leur dispersion géographique (64 / 40).
- Faire face à l'augmentation importante des stages impliquant un volume conséquent de démarches et d'organisation.



● Pôle adolescent - 13 à 18 ans

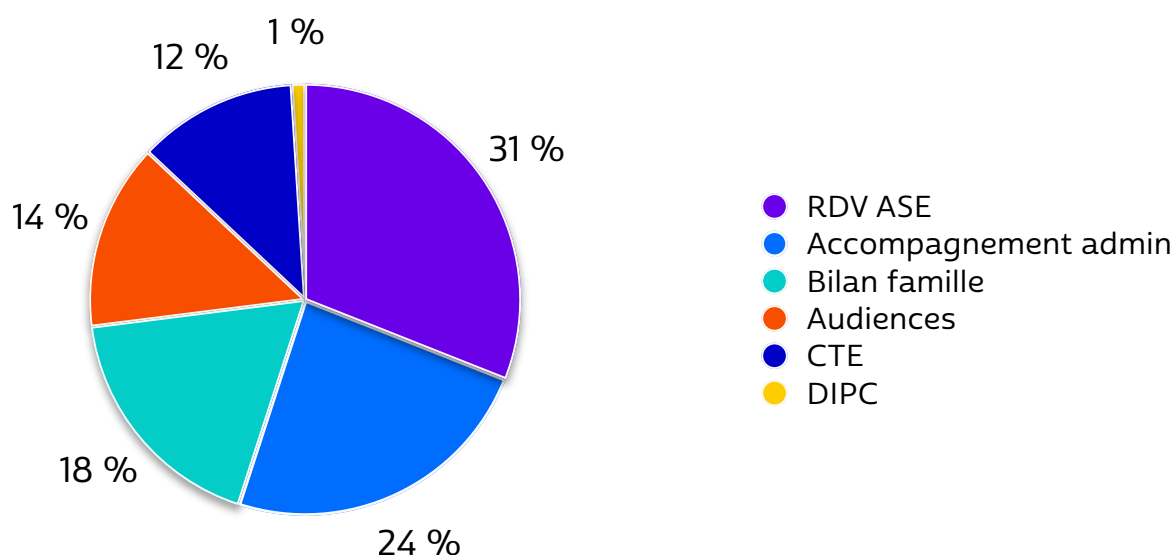
- Assurer une coordination efficace avec de nombreux partenaires (établissements, employeurs, dispositifs).
- Prévenir les risques d'usure liés à l'intensité de l'accompagnement (transports, suivi individualisé).
- Sécuriser les parcours des jeunes les plus fragiles pour éviter les ruptures.

8. Suivi administratif et judiciaire

La répartition des actions met en évidence une mobilisation importante de l'équipe autour du suivi administratif et judiciaire des jeunes, avec une prédominance des échanges avec les référents ASE et des démarches associées. Cette dynamique s'inscrit dans une logique de sécurisation des parcours, nécessitant une coordination étroite avec l'ensemble des partenaires.

Au-delà des actes recensés, une part significative du travail repose sur des échanges informels (téléphoniques, mails) qui, bien que non quantifiés, contribuent fortement à la fluidité des situations. L'activité révèle également un poids important du travail administratif, souvent peu visible, mais indispensable à la continuité et à la qualité de l'accompagnement.

Répartitions des activités



Points forts

- Une forte implication de l'équipe dans le suivi des parcours et la relation avec les partenaires, notamment l'ASE.
- Une coordination partenariale fluide et réactive, favorisant la continuité des accompagnements.
- Un renforcement des pratiques professionnelles en 2025, avec la structuration des outils (PAP, bilans familles, synthèses).
- Une capacité à accompagner les jeunes dans la compréhension des démarches, soutenant leur autonomisation.



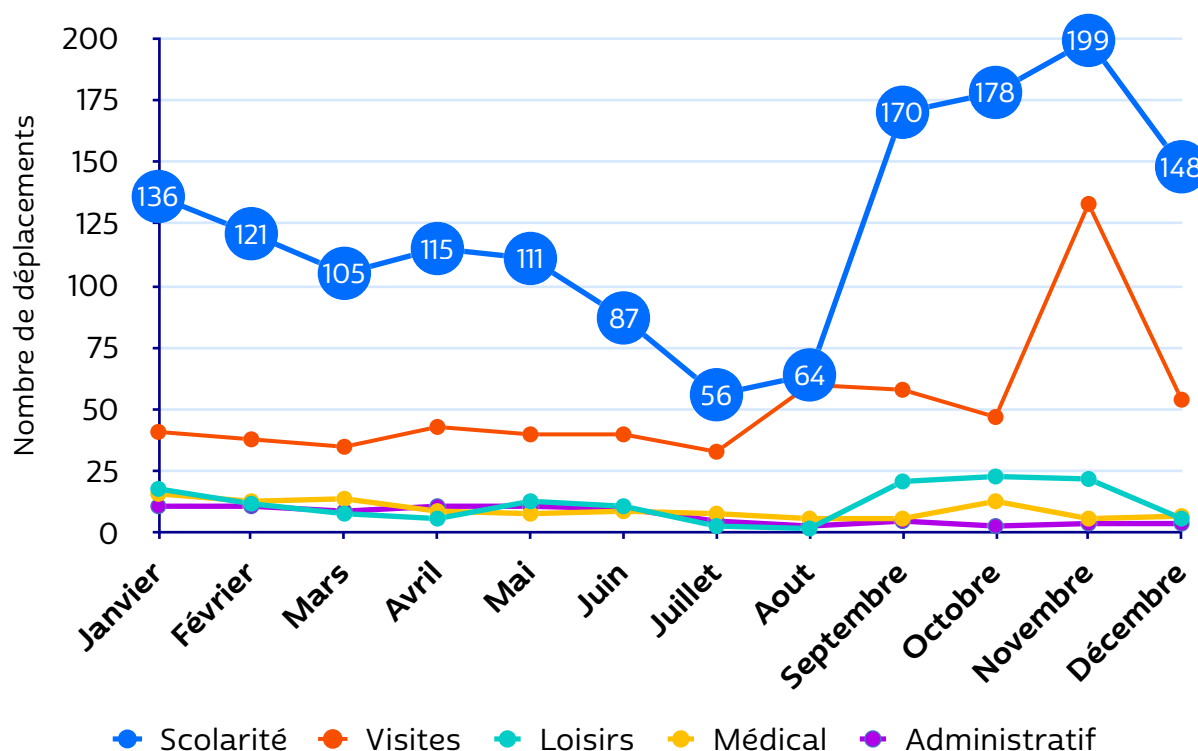
Défis à relever

- Une charge administrative importante, qui réduit le temps consacré à l'accompagnement direct.
- Des périodes d'activité intense, nécessitant anticipation et organisation.
- Une activité en partie peu visible, liée aux nombreux échanges informels non comptabilisés.

8.1. Les déplacements : un volume soutenu tout au long de l'année

L'activité du service repose sur une coordination importante des parcours, à la fois éducative et institutionnelle.

Évolution mensuelles des déplacements par domaine



● Pôle adolescent - 13 à 18 ans

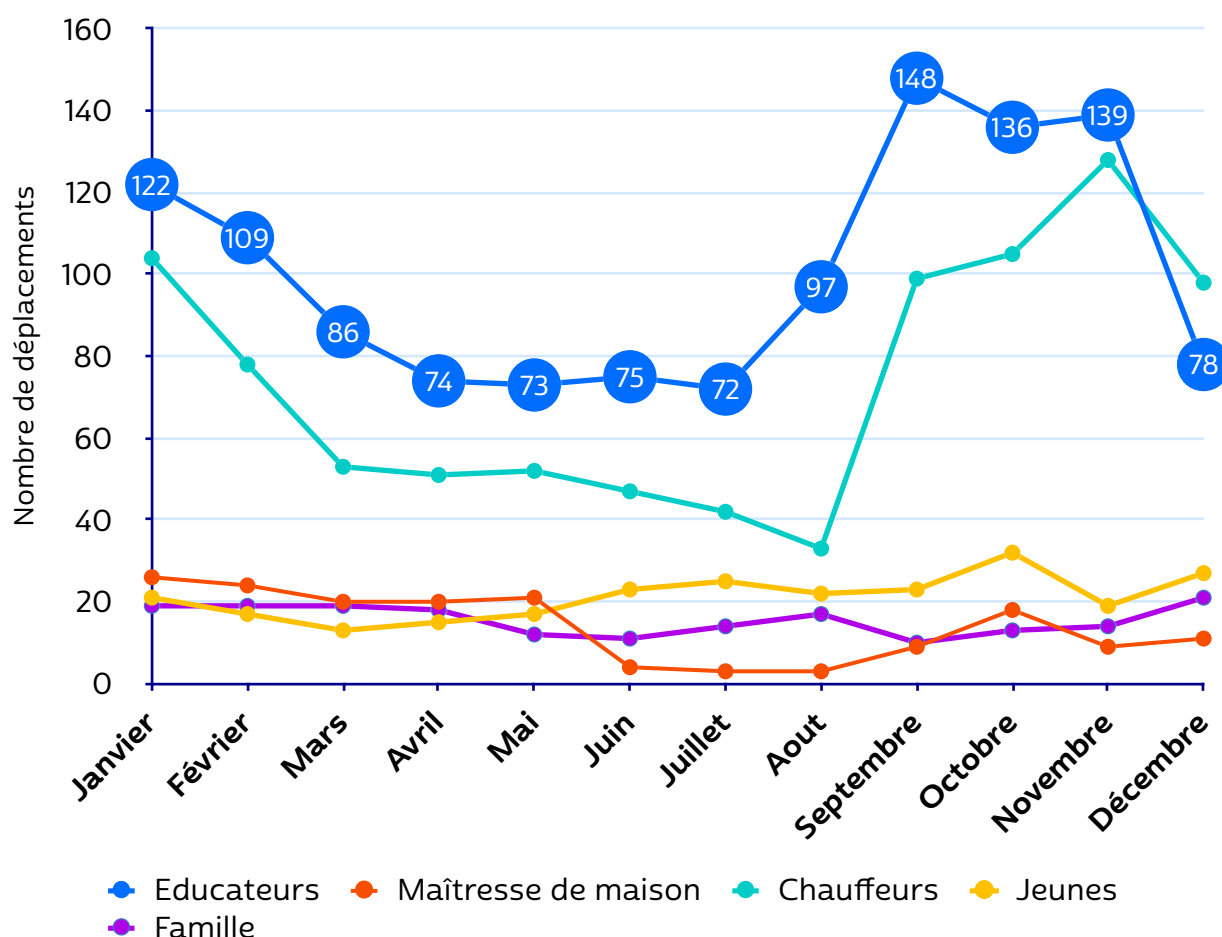
À eux seuls, ces cinq domaines représentent 2 462 déplacements, illustrant une forte mobilisation de l'équipe. La gestion logistique nécessite un équilibre constant entre les obligations liées aux parcours et les besoins éducatifs des jeunes.

Il est toutefois important de préciser que ces données ne prennent pas en compte l'ensemble des déplacements du quotidien, tels que les courses hebdomadaires du PACA, les achats liés à la vêtue, les recherches de stage ou encore les temps informels (repas extérieurs, temps d'échange avec un jeune). Ces actions, pourtant essentielles à l'accompagnement, viennent encore renforcer la charge réelle portée par l'équipe.

8.2 : Répartition des déplacements

Les nombreux déplacements témoignent d'une forte mobilisation logistique au service de l'accompagnement des jeunes.

Répartition mensuelle des déplacements



Points forts

- Des parcours bien organisés, en lien avec les partenaires
- Une collaboration indispensable entre les professionnels de Brassalay
- Un accompagnement régulier des jeunes au quotidien



Difficultés rencontrées

- Une organisation quotidienne exigeante.
- Un équilibre à trouver entre déplacements et présence auprès des jeunes.
- Un travail de coordination important mais peu visible, à mieux valoriser.

9. Actions éducatives et accompagnement vers l'autonomie

Nos actions éducatives visent à préparer chaque adolescent à l'autonomie en tenant compte, non seulement de ses savoirs faire, mais aussi de son équilibre émotionnel et relationnel.

L'intégration de ces compétences reste inégale en fonction du niveau de maturité et de l'histoire de chacun. Certains progressent rapidement, tandis que d'autres nécessitent un accompagnement plus long et des ajustements constants.

Une attention particulière est apportée aux jeunes approchant la majorité. Il ne s'agit pas seulement d'apprendre à gérer un budget ou à effectuer les tâches du quotidien, mais également de se préparer à l'indépendance en adoptant des comportements responsables et en construisant des projets d'avenir. L'objectif est de leur fournir les outils nécessaires pour affronter le monde extérieur avec confiance et autonomie.

9.1. Développement des compétences à l'autonomie

Les éducateurs accompagnent les jeunes dans l'apprentissage des gestes essentiels du quotidien, tels que :

- **Alimentation** : Accompagnement à l'élaboration de menus, à la planification des courses, à la gestion du budget alimentaire et à la préparation des repas.
- **Gestion de l'argent de poche ou des revenus** : Sensibilisation à la notion d'épargne en lien avec des projets personnels (petits achats « plaisir », permis de conduire, etc.).
- **Démarches administratives** : Soutien dans la compréhension et la gestion des documents administratifs (CAF, sécurité sociale, banque, logement...).
- **Entretien du logement** : Transmission des règles d'hygiène et d'organisation pour maintenir un cadre de vie sain et ordonné.

 Pôle adolescent - 13 à 18 ans

- **Hygiène corporelle** : Instauration d'habitudes quotidiennes d'hygiène, avec une sensibilisation à l'importance de la présentation et du soin de soi.

9.2. Développement des compétences sociales et relationnelles

L'autonomie ne se limite pas aux compétences pratiques ; elle passe aussi par la capacité à interagir sereinement avec les autres et à s'intégrer dans un cadre collectif. L'équipe éducative travaille sur :

- **L'apprentissage de la communication bienveillante** : Savoir exprimer ses besoins et ses émotions, gérer les conflits et interagir de manière constructive.
- **Le renforcement de la confiance en soi** : Mise en situation et valorisation des réussites pour encourager les jeunes à croire en leurs capacités.
- **La gestion des émotions et du stress** : Accompagnement à la reconnaissance et à la régulation des émotions, souvent perturbées par des parcours de vie chaotiques.

9.3. Accès aux activités culturelles et sportives

L'ouverture à des activités extrascolaires joue un rôle dans le dépassement de soi et dans l'intégration des jeunes. Pourtant en 2025, seuls deux jeunes sont engagés dans une activité sportive régulière. Ce constat souligne la nécessité de développer des initiatives pour :

- Encourager la participation aux activités culturelles et sportives locales.
- Sensibiliser les jeunes à l'importance du bien-être physique et mental.

9.4. Accompagnement à l'insertion professionnelle

L'orientation scolaire et l'insertion professionnelle passent par :

- **La collaboration d'organismes partenaires** : Identification des compétences et des aspirations professionnelles (ex : CIO Orthez, APPV)
- **Des mises en situation** : Simulations d'entretiens téléphoniques, rédaction de CV et de lettres de motivation, etc.
- **Des stages et immersions professionnelles** : Création de partenariats avec des entreprises locales pour favoriser l'accès à l'emploi.

9.5. Accompagnement à la prévention et à la citoyenneté

Le service a poursuivi son travail auprès des jeunes pour les aider à mieux comprendre leur environnement et leur place dans la société.

Trois jeunes ont participé aux Journées Défense et Citoyenneté (JDC), ce qui leur a permis de mieux appréhender leur rôle de citoyen.

Quatre temps d'échange autour des addictions (cannabis, écrans, réseaux sociaux) ont également été proposés. Ils ont permis aux jeunes de réfléchir à leurs pratiques et de prendre du recul.

Dans cette même dynamique, certains jeunes ont assisté à deux audiences publiques. Ces expériences concrètes leur ont permis de mieux comprendre le fonctionnement de la justice et de développer leur sens civique.

Le Planning Familial a déjà été sollicité, afin d'aborder avec les jeunes des questions liées à la vie affective, relationnelle et à la santé.

Dans la continuité, une rencontre avec la Maison des Adolescents de Pau est planifiée pour 2026, afin de renforcer les actions de prévention et proposer un accompagnement encore plus adapté aux besoins des jeunes.

10. Activités collectives : temps forts en 2025

Les activités collectives renforcent la dynamique de groupe, valorisent les jeunes dans un autre cadre et créent des souvenirs communs.

Elles sont également bénéfiques pour les professionnels, qui partagent avec les jeunes des temps moins formels, favorisant l'observation, la confiance et la relation éducative.



● Pôle adolescent - 13 à 18 ans

En complément des sorties classiques durant les week-ends (cinéma, laser Game, festivités locales...), plusieurs temps forts ont marqué les vacances scolaires :

- **Atelier réparation de vélos et scooters**, favorisant la responsabilisation et l'autonomie.
- **Sorties sportives** : matchs de basket et rugby, airboard neige, canoë, ...
- **Séjours organisés par le service** : Séjour à Capfun, réveillon de Noël à Bordeaux.
- **Sorties culturelles** : Jazz in collège, Bassin des Lumières, Vis ma vie de berger, Musée « La halle de la machine », Nuit de l'effroi au château de Bidarche
- **Moments festifs** : BBQ de fin d'année scolaire pour célébrer les résultats (brevets, réussites) et les deux fêtes de Brassalay



10.1. Apprendre à profiter autrement

Il nous paraît important que les jeunes apprennent à profiter d'activités simples ou gratuites, sans s'inscrire dans une logique de consommation immédiate. Ces moments leur permettent de découvrir d'autres formes de plaisir, de partager sans contrainte de budget, mais aussi d'appivoiser l'ennui, un temps précieux pour se recentrer, laisser émerger la créativité ou simplement ralentir.

Dans cette dynamique, la fin d'année 2025 a été particulièrement marquante : jeunes et professionnels ont fait preuve d'une grande créativité en réalisant eux-mêmes l'ensemble des décorations pour Halloween et Noël.

Le château s'est ainsi transformé, passant d'une ambiance étrange et immersive à une atmosphère chaleureuse et féérique, témoignant de leur engagement et de leur capacité à créer ensemble à partir de ressources simples.



10.2. Une réalité budgétaire contraignante

Le budget reste prévu pour 14 jeunes, alors que le groupe en compte 16, ce qui réduit les possibilités.

Concrètement, cela limite les activités à 2 ou 3 sur une période de deux semaines et oblige à faire des choix parfois frustrants.

Par exemple, une sortie comme la Cité de l'Espace à Toulouse, bien qu'enrichissante, consommerait une partie importante du budget, ne laissant la place qu'à une seule autre « grosse activité » sur quinze jours.

10.3. Des projets co-construits, investis et respectés par tous

L'installation d'une table de ping-pong et la création d'un espace salon « cocooning » illustrent pleinement la dynamique de co-construction engagée avec les jeunes.

Ces projets ont été pensés avec eux, depuis la réflexion initiale jusqu'à leur mise en œuvre, en passant par les échanges, les propositions, les ajustements et les prises de décision collectives.

La table de ping-pong est rapidement devenue un support de lien, favorisant des temps de rencontre entre jeunes et adultes, dans une dynamique conviviale et spontanée.

Parallèlement, l'aménagement de l'espace « cocooning » a permis aux jeunes de s'impliquer dans un projet concret, en prenant conscience du temps nécessaire à sa réalisation, en apprenant à confronter leurs idées, à argumenter et à trouver des compromis.

Ces expériences ont renforcé leur capacité à s'engager dans un projet collectif, tout en développant des compétences sociales essentielles. Elles ont également mis en évidence que lorsque les projets émergent des jeunes eux-mêmes, ils sont davantage investis, respectés et pérennes.



11. Enseignements 2025 et leviers d'amélioration pour 2026



L'année 2025 a été une étape importante pour le Pôle Adolescents. L'activité est restée soutenue et l'équipe s'est fortement mobilisée pour répondre aux besoins des jeunes. Au fil des mois, l'organisation s'est améliorée, tout en restant adaptable face à des situations parfois complexes.

Aujourd'hui, accompagner les jeunes demande de trouver en permanence le bon équilibre entre présence éducative, coordination, suivi administratif et déplacements. Ce quotidien reste exigeant, mais des progrès sont visibles : les rôles sont plus clairs, les liens avec les partenaires sont renforcés et les parcours des jeunes sont mieux structurés.

Il est important de rappeler que le travail dit "administratif" correspond souvent à de la coordination indispensable à la continuité des parcours. La logistique (déplacements, rendez-vous, accompagnements extérieurs), quant à elle, prend également une place importante.

Enfin, ces éléments ne reflètent pas l'ensemble du travail réalisé : les temps informels, les courses et les accompagnements individualisés font pleinement partie du quotidien éducatif.

Mais 2025, ce n'est pas seulement des contraintes.

C'est aussi une année marquée par la créativité et le faire ensemble.

Les projets réalisés avec les jeunes (aménagement, espaces de vie, décorations, activités collectives) ont montré une chose essentielle : quand les jeunes participent, ils s'impliquent davantage et respectent ce qu'ils ont construit. Ces projets ont permis de créer du lien, du sens et une dynamique positive au sein du service.

Sur le plan éducatif, les enjeux restent présents : scolarité, comportement, santé, citoyenneté...

Des avancées sont visibles, notamment dans l'ouverture vers l'extérieur, les actions de prévention et la capacité des jeunes à se projeter.

Pour 2026, l'objectif est de consolider ce qui fonctionne déjà. Il s'agit de mieux organiser une activité devenue dense et de rendre plus lisible le travail de coordination. Une priorité sera de trouver un bon équilibre entre déplacements, organisation et présence éducative, afin de maintenir la qualité de l'accompagnement au quotidien.

Par ailleurs, l'année 2026 s'inscrira dans un contexte d'évolution des pratiques professionnelles, avec une augmentation attendue des exigences en matière de traçabilité et l'arrivée de nouveaux logiciels. Ces changements demanderont à l'équipe du temps, de la rigueur et une capacité d'adaptation, tout en veillant à ce que ces outils restent au service de l'accompagnement et ne prennent pas le pas sur la relation éducative.

● Pôle adolescent - 13 à 18 ans

L'objectif sera donc de structurer davantage sans alourdir et de continuer à faire vivre un accompagnement à la fois organisé, humain et porteur de sens.

Et surtout...Prendre le temps

Le temps d'être présent, d'écouter et de construire avec les jeunes.

Parce qu'au-delà des chiffres et de l'organisation, c'est la relation qui fait la différence.





Pôles Semi- Autonomie

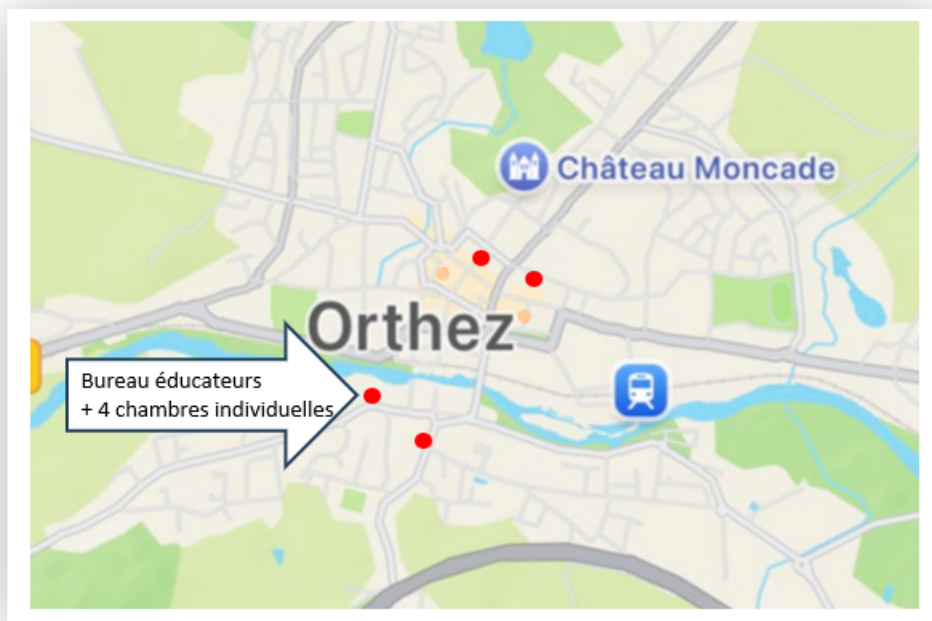
Ce rapport d'activité 2025 dresse le bilan de l'exercice écoulé en articulant l'activité du service PSA autour de quatre axes majeurs. Après une présentation de l'équipe, le document analyse les profils des jeunes accompagnés ainsi que la nature de leurs problématiques à l'admission. Cette rétrospective met en lumière les actions concrètes déployées, les forces du dispositif, mais aussi les marges de progression identifiées pour structurer nos objectifs futurs.

Le point d'orgue de l'année 2025 réside dans le déménagement du service, à travers un dispositif de colocation, une étape clé pour offrir un cadre d'accueil adapté à la vulnérabilité croissante de notre public. Face à cette mutation structurelle, l'équipe a fait preuve d'une remarquable agilité. En mobilisant créativité et engagement, les professionnels ont su maintenir la continuité des parcours tout en affinant la personnalisation des accompagnements

1. Présentation du service

Le Pôle de Semi-Autonomie (PSA) de Brassalay s'appuie sur un dispositif d'accueil diffus, constitué d'appartements individuels. Il offre une capacité de 10 places pour des jeunes âgés de 16 à 21 ans.

Depuis mai 2025, le service a intégré la "Villa Passerelle", un espace hybride abritant les bureaux de l'équipe éducative et une colocation de quatre chambres. Ce nouveau lieu permet une graduation de l'accompagnement : trois chambres accueillent les jeunes sur le long terme avant leur accès à un logement individuel, tandis qu'une "chambre d'observation" est dédiée à l'évaluation diagnostique des nouveaux arrivants. Ce dispositif intermédiaire sécurise le parcours du jeune en ajustant le soutien éducatif à son degré d'autonomie réelle



Le service comprend également quatre appartements de type F1/F2 répartis sur la ville. D'autres logements peuvent être mobilisés sur le département et au-delà, en fonction des projets des jeunes. En 2025, le PSA a accompagné des jeunes sur différents territoires : Arthez de Béarn, Bayonne, Pau et Bordeaux.

● Pôle semi-autonomie



Dans un premier temps, les jeunes sont accueillis dans des logements mis à disposition par l'association. À l'approche de la fin de la prise en charge, un accompagnement spécifique est mis en œuvre afin de favoriser l'accès à un logement autonome. Le jeune est ainsi soutenu dans la recherche et l'appropriation de son futur lieu de vie, ce qui permet une transition progressive et sécurisée vers la sortie du dispositif.

Le choix d'un accompagnement en diffus, au plus près des besoins des jeunes, constitue une réelle plus-value en termes de personnalisation des projets. Il représente toutefois une contrainte organisationnelle importante, notamment en raison des déplacements conséquents qu'il implique pour les professionnels.

2. Organisation de l'équipe

Le PSA s'appuie sur une équipe complémentaire, ce qui est un atout majeur pour répondre à la diversité des situations rencontrées.

Les éducateurs

L'équipe éducative est composée de trois professionnels : un éducateur spécialisé, un moniteur-éducateur et un technicien en intervention sociale et familiale. Ils accompagnent les jeunes dans leur quotidien, tant sur le plan de l'autonomie que dans la gestion administrative et émotionnelle. Ils soutiennent également la construction et la mise en œuvre des projets de vie, en fonction des besoins et capacités de chacun.

Les stagiaires

Le service accueille ponctuellement des stagiaires. Leur présence constitue une opportunité de transmission des savoirs et des pratiques professionnelles, mais également un apport de regard extérieur sur les situations accompagnées.

La psychologue

La psychologue apporte un éclairage complémentaire lors des réunions d'équipe et dans les échanges partenariaux. Elle propose également un espace de parole et, lorsque cela est nécessaire accompagne vers un suivi psychologique pour les jeunes, favorisant une approche progressive, contenante et bienveillante.

La cheffe de service

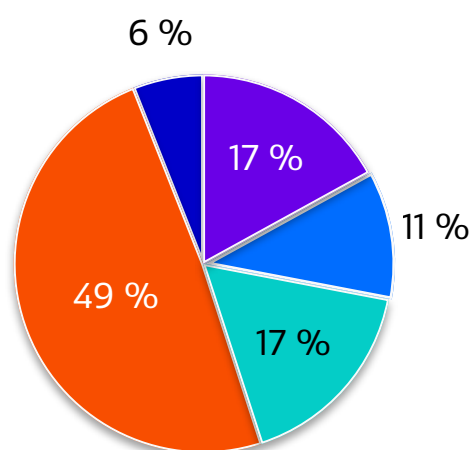
La cheffe de service veille à la mise en œuvre des projets individualisés et assure la coordination avec les partenaires extérieurs, garantissant la cohérence des accompagnements proposés.

Les surveillants de nuit

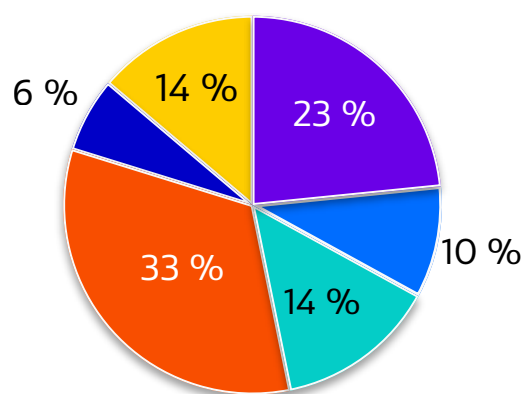
Le service bénéficie de deux veilleurs de nuit, à hauteur de 21 nuits par mois, notamment les week-ends et périodes de vacances. Leur présence permet de garantir la sécurité, la continuité de l'accompagnement et la tranquillité des jeunes accueillis, en particulier des mineurs.

Situation familiale des jeunes accueillis

En 2025



En 2024



- Famille monoparentale
- Orphelin (> 1 parent)
- Famille recomposée
- Absent de la vie de l'enfant
- Famille adoptive
- Famille nucléaire

Points forts

La cohésion d'équipe et l'engagement professionnel constituent des valeurs centrales du PSA et représentent un levier essentiel dans la qualité de l'accompagnement proposé.

Les professionnels ont à cœur de répondre aux besoins et attentes des jeunes, afin de construire une relation de confiance solide. Cette base relationnelle permet ensuite un accompagnement de proximité dans l'élaboration des projets de vie, qu'ils soient scolaires, professionnels ou personnels.

Défis à relever



L'année 2025 a été marquée par la poursuite de l'accompagnement de jeunes présentant des difficultés importantes, relevant notamment de dispositifs spécifiques (MDPH), pour lesquels aucun projet professionnel stabilisé n'a pu être envisagé.

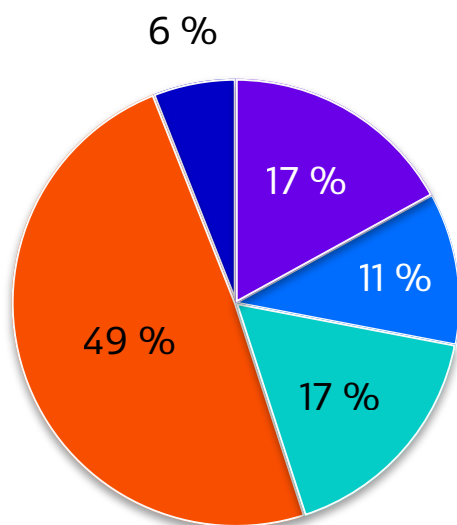
Mais également par des départs/arrivées tout au long de l'année. Cela a demandé à l'équipe une grande capacité d'adaptation et un engagement conséquent, qui a été réalisé avec brio permettant dans la majorité des situations des départs préparés et sereins.

3. Population accueillie

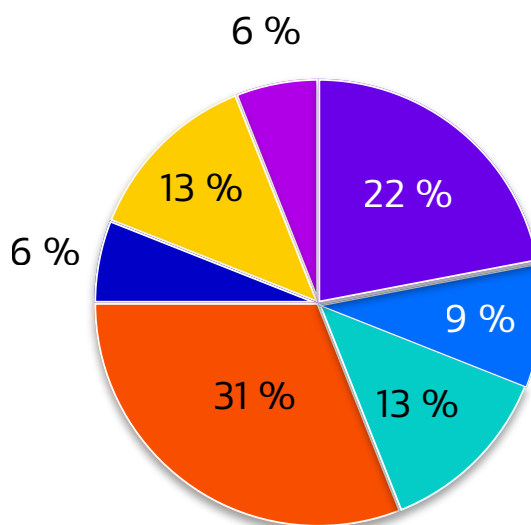
En 2025, le service du PSA a suivi **18 jeunes** différents.

3.1. Situation familiale des jeunes accueillis

En 2024



En 2025



- Famille monoparentale
- Orphelin (> 1 parent)
- Famille recomposée
- Absent de la vie de l'enfant
- Famille adoptive
- Famille nucléaire
- Famille élargie

● Pôle Semi-autonomie

Ces graphiques mettent en évidence l'évolution du nombre de situations de jeunes ne bénéficiant pas de soutien familial. Ce constat souligne la nécessité de construire, en amont, des projets individualisés, réalistes et concrets, afin de sécuriser la sortie des dispositifs de l'Aide sociale à l'enfance et de favoriser une insertion durable dans une vie autonome.

3.2. Prises en charge avant l'arrivée au Pôle de Semi-Autonomie

L'évolution des modalités de prise en charge avant l'entrée au pôle de semi-autonomie entre 2024 et 2025 met en évidence un changement notable du profil des jeunes accueillis. En 2024, une part importante des jeunes provenait de l'établissement de Brassalay (43 %), traduisant une continuité de parcours institutionnel et une connaissance préalable du fonctionnement éducatif. En 2025, cette proportion diminue significativement (27 %), au profit d'une augmentation des jeunes issus du milieu familial (46 % contre 28 % en 2024).

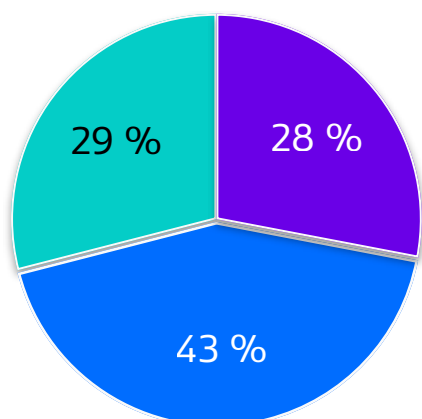
Cette évolution peut constituer un point d'appui, les jeunes arrivant de leur famille disposant souvent d'une meilleure connaissance des codes sociaux ordinaires et d'une expérience de vie en milieu non institutionnel. Toutefois, cette origine peut également révéler des fragilités, notamment en termes de ressources familiales, de stabilité ou de soutien éducatif, ayant conduit à la mise en place d'une mesure. Par ailleurs, la part de jeunes issus d'autres dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance reste relativement stable (29 % en 2024 contre 27 % en 2025), témoignant de la place du pôle dans les parcours institutionnels.

Ainsi, le pôle de semi-autonomie accueille désormais un public plus diversifié, nécessitant une adaptation des accompagnements, à la fois en termes de socialisation, d'autonomisation et de prise en compte des parcours antérieurs.

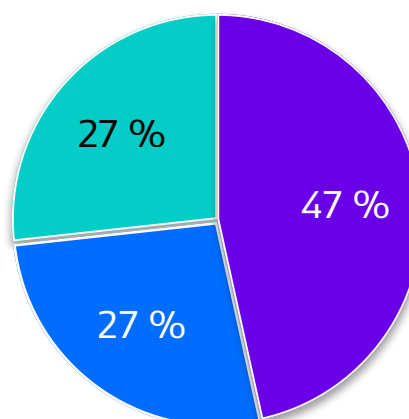
3.3. Profil des jeunes accueillis

Situation du jeune avant son arrivée au PSA

En 2024

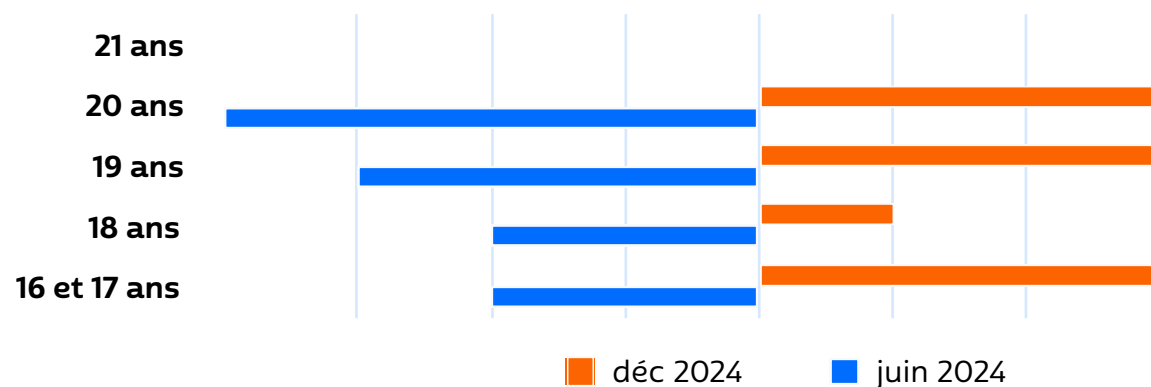


En 2025

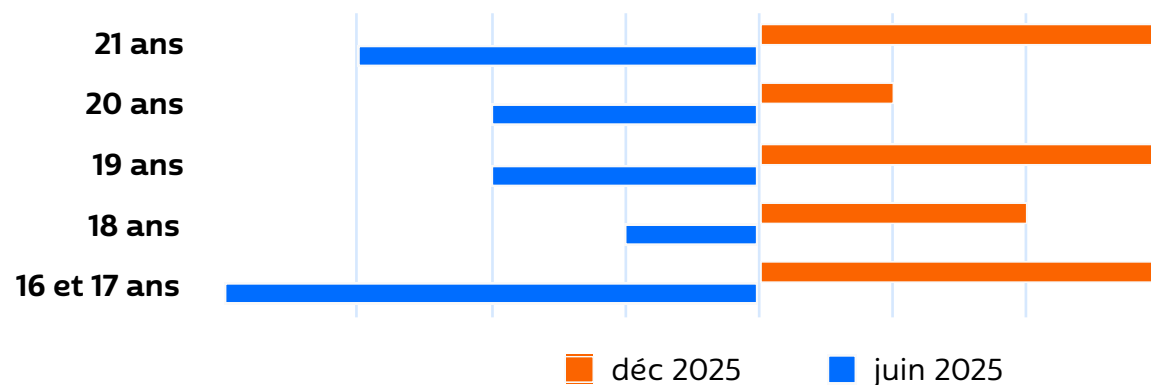


- Famille sans accompagnement
- Prise en charge à Brassalay
- Prise en charge dans une autre institution

Évolution de la répartition des âges entre juin et décembre 2024



Évolution de la répartition des âges entre juin et décembre 2025



Le public accueilli au sein du PSA se caractérise par une hétérogénéité des situations, notamment en termes d'âge et de niveau d'autonomie. Une part significative des jeunes est proche de la sortie du dispositif, ayant atteint ou approchant l'âge de 21 ans, tandis que d'autres viennent d'accéder à la majorité, voire sont encore mineurs au moment de leur admission.

Cette diversité implique également des exigences accrues pour les professionnels. Les jeunes mineurs nécessitent un accompagnement renforcé en raison de leur âge, de leur maturité en construction et de leur dépendance plus importante aux adultes. À l'inverse, les jeunes proches de la sortie du dispositif requièrent eux aussi une attention particulière, notamment dans la préparation à l'autonomie, l'insertion sociale et professionnelle, ainsi que l'anticipation de la fin de prise en charge.

Par ailleurs, la répartition par sexe met en évidence une majorité de jeunes filles accompagnées. En 2025, 12 jeunes filles ont été suivies contre 6 garçons, une tendance déjà observée à la fin de l'année 2024. Cette répartition confirme le maintien de la diminution du nombre de garçons accompagnés au sein du dispositif.

● Pôle Semi-autonomie

Ainsi, la coexistence de ces profils, tant du point de vue de l'âge que du sexe, impose une adaptation constante des modalités d'accompagnement afin de répondre de manière individualisée aux besoins de chacun, tout en tenant compte des enjeux liés à leur parcours et à leur temporalité dans le dispositif.

3.4. Type de mesure

Les jeunes accueillis au sein du PSA relèvent de deux types de mesures, en fonction de leur statut et de leur situation administrative et sociale.

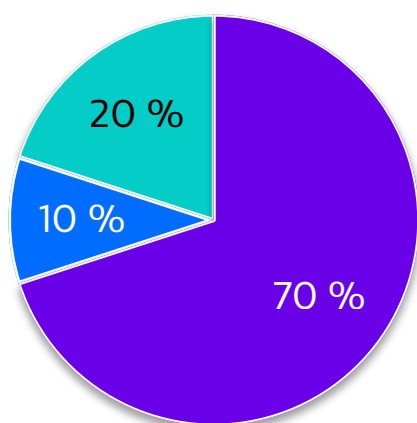
Pour les jeunes majeurs, l'accompagnement s'effectue dans le cadre d'un contrat jeune majeur, contractualisé avec le Conseil départemental. Ce contrat vise à soutenir le jeune dans la poursuite de son parcours vers l'autonomie, notamment en matière de logement, d'insertion sociale et professionnelle, ainsi que dans la consolidation de ses acquis.

Concernant les jeunes mineurs, l'accueil s'inscrit dans le cadre d'une mesure de protection de l'enfance, via une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Cette mesure de garde permet d'assurer leur sécurité, leur protection et leur accompagnement éducatif jusqu'à leur majorité, dans un cadre structuré et sécurisant.

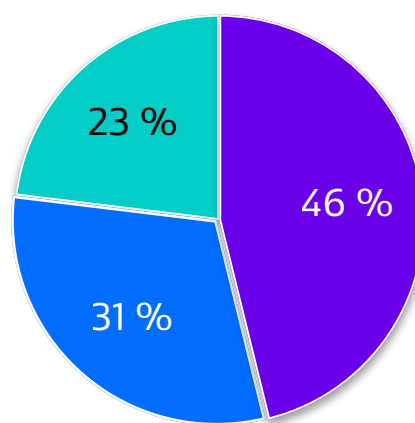
Ainsi, les modalités de prise en charge au sein du PSA s'adaptent à la situation administrative des jeunes, tout en poursuivant un objectif commun d'accompagnement éducatif et de construction progressive de l'autonomie.

3.5. Autonomie de déplacement

En septembre 2024



En septembre 2025



- Dépendance aux transports en communs
- BSR
- Permis de conduire

 Pôle Semi-autonomie

La situation relative à l'autonomie de déplacements des jeunes a évolué entre 2024 et 2025. On observe une légère majorité de jeunes disposant du permis de conduire ou du BSR, traduisant une progression globale de leur capacité à se déplacer de manière autonome.

Cette évolution reflète le travail engagé par l'équipe éducative afin de favoriser l'autonomisation des jeunes dans leurs déplacements. L'objectif est de leur permettre de faciliter leurs démarches d'insertion, notamment la recherche d'un employeur, d'un stage, ou encore la réalisation de différentes démarches administratives et professionnelles.

Dans cette dynamique, le service a également bénéficié de l'attribution de deux scooters par la MECS, venant renforcer les moyens mis à disposition pour soutenir cette autonomie.

L'augmentation du nombre de jeunes mineurs accueillis a par ailleurs conduit l'équipe à renforcer son action sur cette question, l'impossibilité d'assurer l'ensemble des accompagnements individuels rendant indispensable le développement de l'autonomie de déplacement.

De plus, la hausse du nombre de jeunes en situation d'apprentissage, et donc percevant des revenus, a permis de travailler davantage la gestion budgétaire avec eux. Dans ce cadre, les éducateurs ont accompagné les jeunes dans la mise en place d'une épargne leur permettant de financer, pour moitié avec le soutien de la MECS, l'obtention du BSR.

Ainsi, le développement de l'autonomie de déplacement s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement vers l'insertion et la responsabilisation des jeunes.

4. Santé

La majorité ou la sortie de l'enfance ne marque pas l'arrêt des prises en charge médicales, bien au contraire. Si les jeunes du PSA ne bénéficient plus, pour la majorité d'entre eux de prises en charge rééducatives de type orthophonie ou psychomotricité, les suivis en médecine générale, spécialisée et en psychologie perdurent, et demeurent essentiels dans l'accompagnement global.

Au sein du PSA, le travail éducatif vise à favoriser l'autonomie des jeunes dans leurs démarches de santé. Si les premiers rendez-vous ou certaines situations particulières peuvent être accompagnées par les professionnels, l'objectif est que les jeunes aient progressivement la capacité de s'y rendre seuls. Lorsque cela est nécessaire, un point peut être réalisé en amont et/ou en aval du rendez-vous, notamment par téléphone, afin de soutenir la compréhension et le suivi des démarches engagées.

Cette dynamique permet de renforcer leur responsabilisation tout en maintenant un cadre sécurisant.

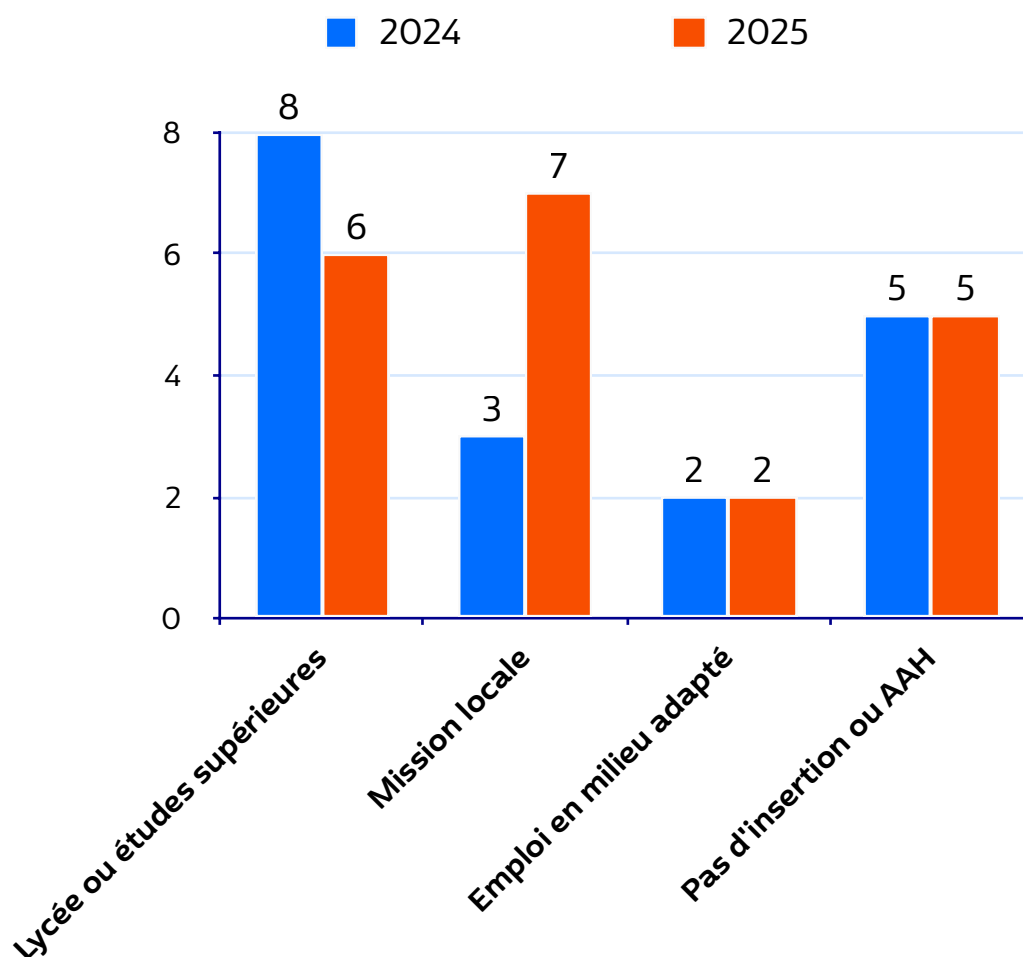
● Pôle Semi-autonomie

Le volume de présence éducative ne permet pas un accompagnement systématique de chaque rendez-vous, qu'il soit médical ou d'une autre nature, ce qui nécessite une priorisation des accompagnements en fonction des situations. Il est toutefois à noter que le public accueilli aujourd'hui semble de plus en plus fragile, que ce soit en raison de la minorité pour certains jeunes ou de leur état psychique pour d'autres. Les jeunes majeurs accueillis sans projet professionnel identifié relèvent du champ du handicap est donc particulièrement vulnérable, nécessitant une vigilance et un accompagnement renforcés.

On observe également que certains mineurs, bien qu'inscrits dans des parcours d'insertion scolaire, peuvent progressivement rencontrer des difficultés psychiques importantes. Ces fragilités émergent parfois en lien avec des traumatismes anciens, liés à leur histoire familiale ou à des ruptures précoces, qui resurgissent au moment de l'adolescence ou du passage à la majorité. Ces éléments entraînent des prises en charge parfois lourdes, notamment sur le plan somatique, psychologique ou psychiatrique.

Ainsi, la question de la santé au PSA s'inscrit dans un accompagnement global, où l'autonomie est encouragée mais toujours articulée à la prise en compte des vulnérabilités des jeunes.

5. Suivi scolaire et insertion professionnelle



Les jeunes accueillis au PSA présentent des parcours et des orientations toujours aussi diversifiés. Cette hétérogénéité demeure une caractéristique centrale du dispositif.

Éléments d'évolution et défis à relever



Si les mineurs restent majoritairement inscrits dans une scolarité dite « classique », la situation des jeunes majeurs évolue de manière plus préoccupante. Le comparatif entre 2024 et 2025 met en évidence une augmentation significative du nombre de jeunes inscrits à la mission locale, souvent sans projet professionnel clairement défini, traduisant une forme d'errance ou d'indécision dans leur orientation.

Parallèlement, on observe une diminution du nombre de jeunes engagés dans un parcours structuré, qu'il s'agisse d'études, d'alternance, d'apprentissage, d'emploi en milieu ordinaire ou protégé. Seuls les contrats de service civique se maintiennent à un niveau stable, tout comme le nombre de jeunes sans insertion ou relevant de l'AAH.

Ces éléments confirment une tendance de fond : les jeunes accueillis au PSA nécessitent aujourd'hui un accompagnement renforcé dans la construction de leur projet d'orientation. Celui-ci est fréquemment soit insuffisamment défini, soit inadapté à leurs capacités, à leur rythme ou à leurs contraintes personnelles. L'accès à une projection réaliste dans l'avenir professionnel apparaît comme un enjeu majeur.

Les éducateurs poursuivent leur engagement dans l'accompagnement individualisé des jeunes, en veillant à co-construire avec eux des objectifs progressifs et atteignables. Leur réseau partenarial constitue un levier important, facilitant l'accès à des stages ou à des mises en situation préprofessionnelles. La scolarité et l'insertion professionnelle restent des priorités fortes pour les professionnels du PSA. Ceux-ci assurent un suivi rapproché, en lien étroit avec les employeurs, les établissements scolaires et les référents de la mission locale. Ce travail de coordination repose en grande partie sur des échanges réguliers et informels (appels téléphoniques, courriels), favorisant réactivité et adaptation aux situations individuelles.

6. Suivi administratif et judiciaire

Le suivi administratif et judiciaire des jeunes accueillis au PSA mobilise de nombreux temps de coordination et de rendez-vous. En effet, les rencontres avec les référents ASE ou les inspecteurs sont très régulières. À cela s'ajoutent de multiples démarches administratives, telles que les rendez-vous avec les assistants sociaux de secteur ou la mise en place de mesures de protection juridique.

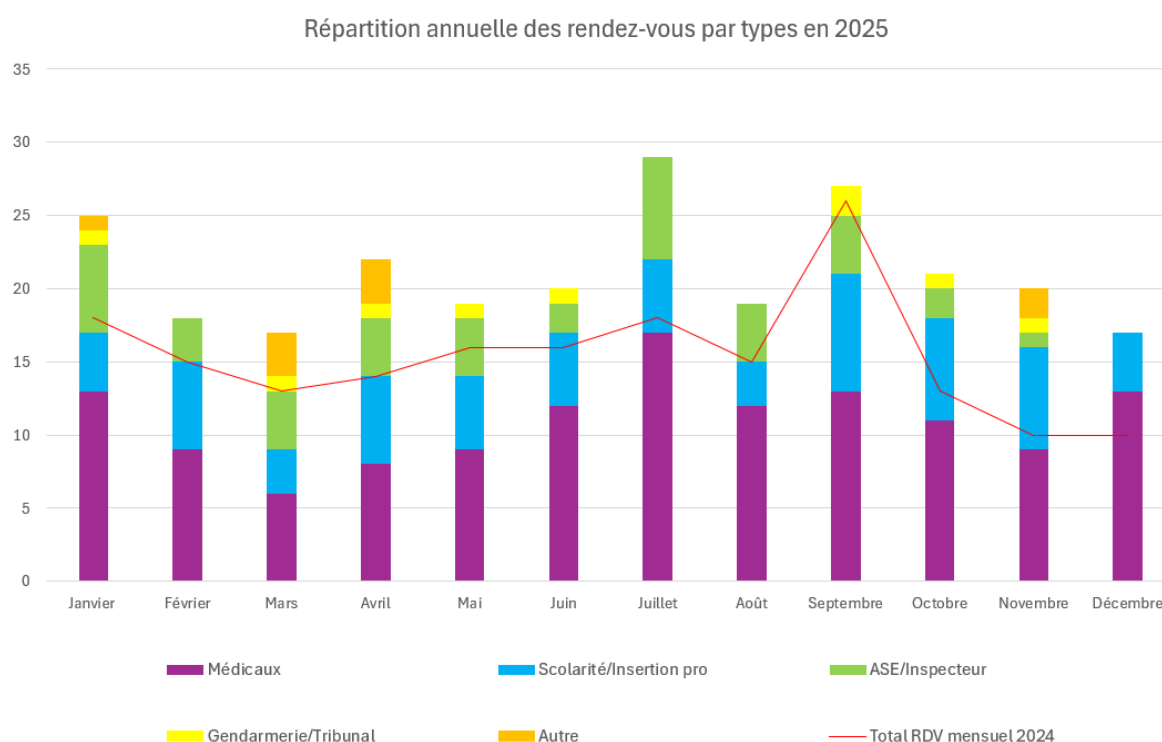
Pôle Semi-autonomie

Les compétences diversifiées des professionnels ainsi que la qualité du réseau partenarial constituent un appui essentiel dans l'accompagnement des jeunes. Grâce à ces ressources, les équipes parviennent à orienter efficacement les jeunes vers les interlocuteurs adaptés et à faciliter l'accès à certains dispositifs.

Ce travail de réseau permet d'optimiser les délais d'accès à des consultations spécialisées (psychiatres, bilans spécifiques), même si ces délais restent globalement contraints par la saturation des dispositifs de droit commun.

6.1. Les rendez-vous au quotidien

Répartition annuelle des rendez-vous par types en 2025



Ce graphique comptabilise les différents rendez-vous effectués. **En 2025, cela représente 254 rendez-vous** tous domaines confondus. En nette augmentation en comparaison avec l'année 2024, notamment dans le domaine médical.

7. Accompagnement vers l'autonomie

L'accompagnement vers l'autonomie constitue un axe central du dispositif PSA. Il ne se limite pas à des temps formalisés avec les partenaires, mais repose avant tout sur une présence éducative au quotidien. Dans un contexte marqué par l'accueil d'un public de plus en plus vulnérable et en difficulté, cet accompagnement nécessite d'être renforcé, individualisé et inscrit dans la durée.

L'installation du service au sein de la Villa Passerelle, organisée autour d'une colocation de quatre jeunes et intégrant les bureaux des éducateurs, a profondément fait évoluer les modalités d'intervention. Cette configuration permet une proximité accrue entre professionnels et les jeunes les plus vulnérables, favorisant un accompagnement au plus près des besoins réels et des situations vécues.


7.1. Développement des compétences liées à l'autonomie du quotidien

L'apprentissage de l'autonomie s'appuie sur un accompagnement concret dans les actes de la vie quotidienne, ainsi que sur un travail individualisé tenant compte des difficultés propres à chaque jeune. La présence éducative au sein de la Villa permet de rendre ces apprentissages plus réguliers, plus réactifs et davantage ancrés dans le réel.

Dans un contexte où certains jeunes présentent des fragilités importantes (manque de repères, difficultés d'organisation, faible capacité d'anticipation), cette proximité constitue un levier essentiel.

Les principaux axes de travail sont les suivants :

- Alimentation : La configuration en colocation permet un accompagnement direct dans la préparation des repas. Les éducateurs peuvent intervenir concrètement aux côtés des jeunes.
- Pour tous : ils soutiennent dans l'élaboration de menus, la sensibilisation à l'équilibre alimentaire et l'accompagnement lors des courses. Cette approche favorise des apprentissages progressifs, adaptés au rythme de chacun.
- Gestion du budget : Les jeunes sont accompagnés dans la gestion de leurs ressources (pécule, allocations, salaires). La proximité éducative permet d'aborder plus facilement les difficultés rencontrées au quotidien et de travailler de manière concrète sur la mise en place de budgets prévisionnels et de projets d'épargne.
- Gestion administrative : Les démarches administratives (déclarations, impôts, renouvellement de droits, Parcoursup, etc.) font l'objet d'un accompagnement régulier. L'objectif reste de faire évoluer le jeune du « faire avec » vers le « savoir-faire », même si certains nécessitent un accompagnement durable.
- Connaissance des dispositifs de droit commun : Les jeunes sont orientés vers les dispositifs adaptés à leur situation (mission locale, services sociaux, CPAM, CMP, etc.). La proximité éducative permet d'en faciliter la compréhension et de soutenir leur appropriation.

 Pôle Semi-autonomie

- Entretien de l'espace de vie : La collocation comme les appartements individuels constituent un support concret d'apprentissage. Les jeunes sont responsabilisés quant à l'entretien de leur espace de vie, dans un cadre se rapprochant des conditions de droit commun (état des lieux, caution).

L'accompagnement éducatif reste par ailleurs rythmé par certaines périodes de l'année (déclarations fiscales, démarches Parcoursup, déménagements, notamment en période estivale), nécessitant une mobilisation accrue des professionnels.

7.2. Développement des compétences en lien avec l'élaboration du projet de vie

L'autonomie ne se limite pas aux compétences pratiques. Elle implique également la capacité à se projeter, à identifier ses ressources et ses limites, et à construire un projet de vie réaliste. Face à un public de plus en plus fragilisé, ce travail nécessite un accompagnement soutenu et une présence éducative renforcée. L'organisation au sein de la Villa Passerelle favorise une relation éducative de proximité, permettant des échanges réguliers et informels, propices à un travail en profondeur sur ces dimensions.

- **Accepter les échecs** : Les jeunes accueillis présentent fréquemment des parcours marqués par des ruptures et des échecs, notamment dans les domaines scolaire et professionnel. La présence quotidienne des éducateurs permet d'accompagner ces moments au plus près, d'en atténuer l'impact et de soutenir la reconstruction progressive d'un projet plus adapté.
- **Renforcement de la confiance en soi** : La mésestime de soi est fréquente. La proximité éducative permet de valoriser immédiatement les réussites du quotidien, même modestes (réalisation d'un repas, gestion autonome d'une démarche, maintien du logement), constituant autant de leviers pour restaurer la confiance en soi.
- **Accepter ses difficultés et ses limites** : Certains jeunes sont confrontés à des limitations durables qui entravent leur accès à l'emploi en milieu ordinaire. Le PSA accompagne ces situations en orientant vers des dispositifs adaptés et en soutenant l'acceptation progressive de ces réalités.

L'accès à certains droits, tels que l'allocation adulte handicapé (AAH), ainsi que la mise en place de mesures de protection juridique (curatelle, tutelle), peuvent être difficiles à accepter. La présence éducative au sein de la Villa permet d'aborder ces questions de manière progressive, dans un cadre sécurisant, et de favoriser leur compréhension et leur appropriation.

Ainsi, l'installation à la Villa Passerelle constitue un levier structurant dans l'accompagnement vers l'autonomie. Elle permet de renforcer la qualité et l'intensité du suivi éducatif, en apportant des réponses concrètes et adaptées aux

● Pôle Semi-autonomie

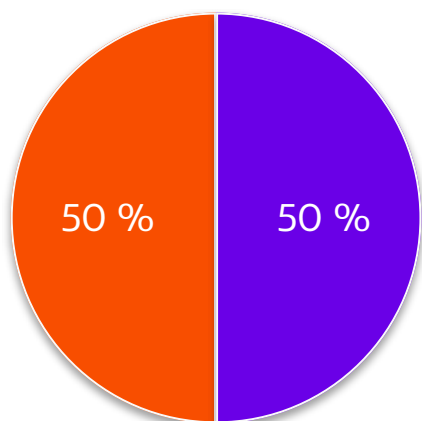
besoins d'un public nécessitant aujourd'hui un accompagnement plus soutenu et au plus près du quotidien.

8. Situation lors de la sortie du dispositif :

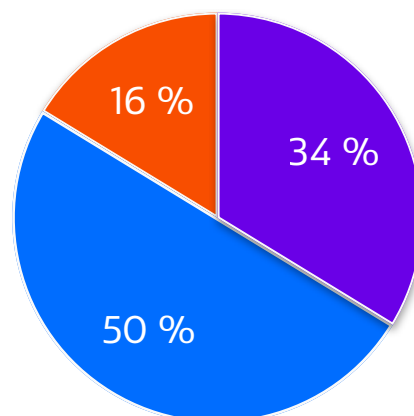
Comparatif entre 2024 et 2025

Âge des jeunes à leur sortie

En 2024



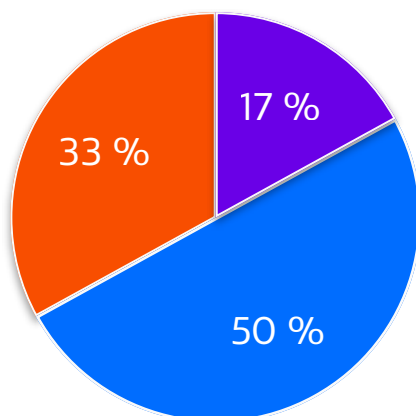
En 2025



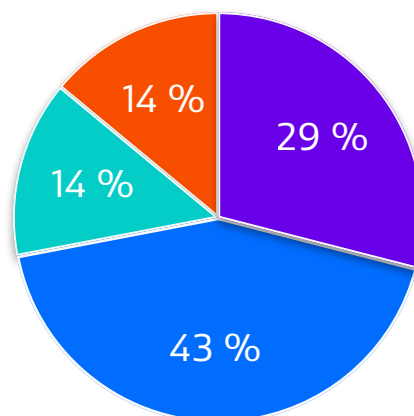
● 21 ans ● 20 ans ● 19 ans ● 18 ans

Durée de suivi en mois lors de la sortie

En 2024







En 2025










● < 12 mois ● entre 12 et 23 mois ● entre 24 et 35 mois ● ≥ à 36 mois

En 2024, 4 jeunes ont quitté le dispositif :

-  « L » avait 21 ans, était accompagnée depuis plus de 3ans (39mois) et sa situation était stable lors de son départ : appartement personnel, entourage affectif stable, projet professionnel en cours.
-  « P » avait 18 ans, était suivi depuis 23 mois et son départ est dû à la nécessité de déménager dans le cadre de son projet d'étude
-  « A » avait 21 ans, était suivi depuis 36 mois et son départ fait suite à la stabilisation de sa situation notamment grâce à la reconnaissance de son handicap, l'accès à un logement individuel et la mise en place de dispositifs de droits communs permettant la prise de relais dans l'accompagnement.
-  « M » avait 18 ans, était suivi depuis 3 mois et son départ fait suite à sa majorité et son refus de poursuivre l'accompagnement.

En 2025, 7 jeunes ont quitté de dispositif :

-  « A » avait 20 ans, était suivie depuis 34 mois et son départ fait suite à son incapacité à respecter le cadre au sein du PSA
-  « E » avait 17 ans, était suivie depuis 5 mois et son départ fait suite à l'inadaptation du service à ses besoins.
-  « P » avait 20 ans, était suivi depuis 15 mois et son départ fait suite à la stabilisation de sa situation notamment grâce à la reconnaissance de son handicap, l'accès à un logement individuel et la mise en place de dispositifs de droits communs permettant la prise de relais dans l'accompagnement.
-  « G » avait 21 ans, était suivie depuis 9 mois et son départ fait suite à la stabilisation de sa situation notamment grâce à la reconnaissance de son handicap, l'accès à un logement individuel et la mise en place de dispositifs de droits communs permettant la prise de relais dans l'accompagnement.
-  « Ga » avait 20 ans, était suivi depuis 39 mois et son départ fait suite à son incapacité à respecter le cadre au sein du PSA
-  « J » avait 18 ans, était suivie depuis 10 mois et son départ fait suite à son refus son refus de poursuivre l'accompagnement.
-  « L » avait 21 ans, était suivie depuis 41 mois et son départ fait suite à la stabilisation de sa situation notamment grâce à la reconnaissance de son handicap, l'accès à un logement individuel et la mise en place de dispositifs de droits communs permettant la prise de relais dans l'accompagnement.

Entre 2024 et 2025, on observe une augmentation du nombre de sorties du dispositif, passant de 4 à 7 jeunes.



Une part importante des départs, sur les deux années, s'inscrit dans une logique de **stabilisation des situations** «  et  » .

Plusieurs jeunes quittent le PSA avec des conditions favorables : accès à un logement autonome, mise en place de relais via les dispositifs de droit commun et reconnaissance de leur situation (notamment en lien avec le handicap). Ces sorties témoignent de l'efficacité de l'accompagnement dans la préparation à l'autonomie.

Par ailleurs, certaines sorties sont liées à des **transitions de parcours**, comme la poursuite d'études nécessitant un changement de lieu de vie. Ces départs s'inscrivent également dans une dynamique positive d'insertion.

Cependant, une part non négligeable des sorties en 2025 met en évidence des **situations de rupture ou de fragilité**. Plusieurs jeunes ont quitté le dispositif en raison de difficultés à respecter le cadre proposé ou d'un refus de poursuivre l'accompagnement. Une situation d'inadaptation du service aux besoins spécifiques d'un jeune est également relevée. Ce qui alerte sur la nécessité des échanges avant les accueils afin de s'assurer de la pertinence du projet. Ces éléments traduisent une évolution du public accueilli, avec des profils parfois plus complexes, pour lesquels l'adhésion au cadre et la capacité à s'inscrire dans un accompagnement éducatif peuvent être plus difficiles à mobiliser.

Enfin, on note que les sorties interviennent après des durées d'accompagnement très variables, allant de quelques mois à plus de trois ans, ce qui souligne la nécessité d'adapter les modalités d'intervention à la temporalité et aux besoins de chaque jeune.

Mais également que les situations stabilisées «  et  » sont majoritairement le fruit d'un accompagnement de longue durée au moins 3 ans. Lorsque la durée est plus courte c'est qu'il existe un entourage fort et aidant. Ainsi, l'analyse des sorties met en évidence un équilibre entre des parcours réussis vers l'autonomie et des situations plus fragiles nécessitant une réflexion continue sur l'adaptation du cadre et des modalités d'accompagnement proposées par le PSA.

9. Enseignements 2025 et leviers d'amélioration pour 2026



Le travail d'accompagnement au PSA reste profondément marqué par la diversité des profils accueillis : jeunes mineurs en cours de scolarité, jeunes majeurs en insertion ou en situation de handicap. Cette hétérogénéité implique une adaptation constante des pratiques professionnelles.

Toutefois, l'année 2025 confirme une évolution déjà amorcée les années précédentes : celle d'un public globalement plus vulnérable. Cette fragilisation se traduit par la nécessité d'un cadre plus contenant, mais également par la présence de jeunes majeurs présentant des difficultés importantes, notamment

 Pôle Semi-autonomie

sur le plan psychique, rendant plus complexe leur inscription dans un parcours d'insertion professionnelle.

Le point commun de ces publics réside dans un niveau d'autonomie souvent plus faible, tant dans le quotidien qu'affectivement, ce qui génère des sollicitations accrues auprès des professionnels et nécessite un accompagnement éducatif renforcé.

Dans ce contexte, l'année 2025 a marqué un tournant important avec la mise en place de la Villa Passerelle. Ce nouvel outil constitue un levier structurant pour le service. En proposant un cadre plus contenant, intermédiaire entre la vie en collectivité et l'appartement individuel, il permet d'adapter plus finement les parcours. La Villa favorise une présence éducative renforcée, une meilleure observation des capacités des jeunes, ainsi qu'un accompagnement plus progressif vers l'autonomie.

Les premiers constats mettent en évidence la pertinence de ce dispositif, notamment pour les jeunes les plus fragiles ou les moins autonomes à leur arrivée. Il permet de sécuriser les débuts de prise en charge, de prévenir certaines situations d'échec en logement individuel et de mieux préparer l'accès à un habitat autonome.


Néanmoins, les constats réalisés sur les sorties de jeunes en 2025 invitent à maintenir une vigilance particulière quant à l'adéquation entre les besoins des jeunes et les modalités d'accompagnement proposées. Les situations de rupture ou d'inadaptation du service soulignent l'importance de renforcer les temps d'évaluation en amont des admissions, ainsi que les échanges avec les partenaires, afin de garantir la pertinence des orientations.

Par ailleurs, l'année 2026 s'inscrit dans une perspective d'évolution importante du public accueilli, avec l'arrivée probable de plusieurs jeunes issus du pôle adolescent de Brassalay. Cette transition demande une réflexion approfondie sur les modalités de passage entre les dispositifs.

Il apparaît essentiel de créer un travail de co-construction avec l'équipe du pôle adolescent, afin de préparer au mieux ces transitions et d'éviter les ruptures ou les inadéquations. La Villa Passerelle pourrait, dans ce cadre, jouer un rôle central en tant qu'espace intermédiaire facilitant ces passages.

Ainsi, les leviers d'amélioration pour 2026 s'articulent autour de plusieurs axes :

- Consolider l'utilisation de la Villa Passerelle comme outil d'évaluation, de sécurisation et de montée en autonomie progressive ;
- Maintenir une vigilance sur l'équilibre des profils accueillis, notamment en termes de proportion de mineurs et de jeunes très vulnérables ;
- Renforcer et formaliser les temps d'évaluation et de coordination en amont des admissions ;

 Pôle Semi-autonomie

- Développer les liens avec les dispositifs en amont, en particulier le pôle adolescent, afin de co-construire des parcours fluides et adaptés ;
- Poursuivre l'adaptation des pratiques professionnelles face à un public nécessitant un accompagnement plus soutenu, individualisé et inscrit dans la durée.

L'année 2026 s'annonce ainsi comme une « ère nouvelle » pour le PSA, marquée par des enjeux de continuité de parcours, de complémentarité des dispositifs et de renforcement des accompagnements au plus près des besoins des jeunes.



Service d'Accueil d'Urgence

Ce rapport d'activité présente le bilan de l'année 2025. Il dresse un état des lieux du fonctionnement du SAU, de l'équipe éducative et du groupe de jeunes accueillis. Comme les années précédentes, il met en lumière les évolutions observées, les actions menées au quotidien ainsi que les partenariats développés. Il souligne les réussites, identifie les points de vigilance et fixe les perspectives pour poursuivre un accompagnement éducatif de qualité.

L'année 2025 s'est inscrite dans la continuité des transformations amorcées les années précédentes. Après une période de mouvement et d'ajustement, cette année a permis de consolider les changements opérés et d'ancrer un cadre éducatif plus stable et apaisant. L'équipe a poursuivi son travail collectif en veillant à offrir à chaque jeune un environnement propice à son évolution personnelle, dans le respect de son rythme et de ses besoins. Cette phase de stabilisation a également permis de renforcer la cohésion interne, d'affirmer des repères communs et d'assurer une continuité éducative plus sereine.

Toutefois, la fin d'année, à partir du mois d'octobre, a été marquée par des évolutions plus contrastées liées à des mouvements au sein du groupe de jeunes (départs et nouvelles arrivées). Ces changements ont temporairement modifié la dynamique collective et nécessité des ajustements de la part de l'équipe, tant dans l'organisation que dans l'accompagnement éducatif, afin de maintenir un cadre sécurisant et adapté aux besoins de chacun.

1. Présentation du service

Le Service d'Accueil d'Urgence (SAU) de Brassalay a ouvert ses portes il y a une dizaine d'années. Il est implanté dans l'ancienne grange du Château de Brassalay, à côté du pôle adolescent.

Situé dans un environnement naturel privilégié, au cœur de plusieurs hectares de verdure et offrant une vue dégagée sur les étangs de Biron, le SAU bénéficie d'un cadre propice à l'apaisement. Cet espace permet de proposer une diversité d'activités, tant sportives que de loisirs, tout en offrant à chaque jeune la possibilité de s'isoler et de respecter son propre rythme.

Le service dispose de 6 places pour des jeunes âgés de 6 à 18 ans.

L'espace de vie se compose de :

- **Hébergement** : 7 chambres, dont une adaptée aux normes PMR
- **Espaces collectifs** : salon, salle de jeux, cuisine, salle informatique, buanderie
- **Espaces extérieurs** favorisant les activités et les temps de respiration

Le SAU se caractérise par une taille intermédiaire, permettant à la fois de proposer un cadre contenant et de préserver l'espace individuel de chacun. C'est une structure à taille humaine.

L'un des enjeux majeurs du service réside dans l'accompagnement d'un groupe hétérogène, composé de jeunes aux parcours et aux besoins singuliers.

En tant que seul groupe transversal de la MECS, le SAU nécessite des ajustements permanents. L'équilibre recherché consiste à concilier les besoins individuels avec les exigences de la vie collective, afin de permettre à chacun de trouver sa place dans un cadre sécurisant et structurant.

2. Organisation de l'équipe

L'équipe du SAU se distingue par sa pluridisciplinarité. Composée de professionnels aux parcours variés, elle s'appuie sur la complémentarité des compétences et des regards pour enrichir l'accompagnement proposé aux jeunes.

Elle est constituée de :

- 6 professionnels éducatifs : éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, infirmière, CESF, AES, éducateur technique ou moniteur adjoint d'animation... Ils assurent l'accompagnement quotidien des jeunes, tant dans les actes de la vie courante que dans la mise en œuvre des projets personnalisés dont ils sont référents.
- Des stagiaires, régulièrement accueillis, issus des différentes formations du secteur social. Leur présence favorise une dynamique de transmission et apporte un regard renouvelé sur les pratiques professionnelles.

● Pôle Service d'Accueil d'Urgence

- Une maîtresse de maison, garante du cadre de vie matériel, qui accompagne également les jeunes dans l'apprentissage de la gestion de leur espace quotidien, dans une relation de proximité bienveillante.
- Deux veilleurs de nuit, assurant la sécurité et la continuité de l'accompagnement durant la nuit.
- Une psychologue, proposant un soutien clinique aux jeunes qui peuvent s'en saisir, et apportant un éclairage précieux à l'équipe ainsi qu'aux partenaires.
- Une cheffe de service, en charge de la coordination, de la mise en œuvre des projets individualisés et du lien avec les partenaires extérieurs.

Points forts

L'année 2025 a été marquée par une diminution des mouvements au sein de l'équipe, favorisant une meilleure continuité dans l'accompagnement des jeunes.

Même si la stabilisation complète de l'équipe reste un objectif en cours, cette relative continuité a permis de consolider les repères professionnels, de renforcer la cohésion d'équipe et de soutenir la mise en œuvre de projets éducatifs adaptés aux besoins des jeunes.

L'engagement important des professionnels a permis la réalisation de projets parfois exigeants sur le plan organisationnel, mais pertinents au regard des parcours et des besoins des jeunes accueillis.



Défis à relever

Malgré ces évolutions positives, la question de la stabilité de l'équipe reste présente.

L'enjeu pour l'année à venir réside dans la capacité à dépasser l'idéal d'une équipe totalement stable et immuable, pour s'inscrire dans une dynamique plus réaliste et adaptative.

Il s'agit d'apprendre à travailler avec les mouvements et contraintes inhérents au secteur, en les considérant également comme des opportunités de renouvellement, d'ouverture et d'enrichissement des pratiques.

Cette posture suppose de consolider les outils de communication et de transmission, de renforcer les repères institutionnels et de maintenir une cohérence d'accompagnement, malgré les évolutions de l'équipe.

3. Population accueillie

3.1. Situation familiale des jeunes accueillis

Au cours de l'année 2024, le SAU a accompagné 10 jeunes différents, contre 9 jeunes différents en 2025. Ces données témoignent d'une activité globalement stable, avec des situations toujours marquées par une grande diversité des contextes familiaux.

Les graphiques ci-dessous illustrent l'évolution de la situation familiale des jeunes accueillis entre 2024 et 2025.

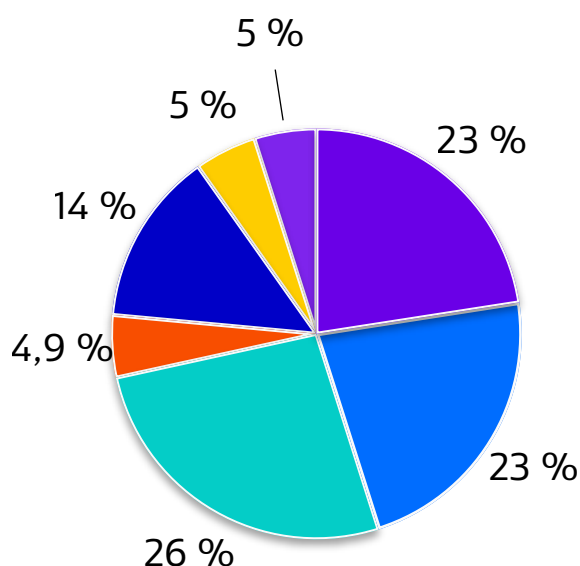
En 2024, les situations étaient relativement équilibrées, avec une prédominance des familles nucléaires (27 %), suivies des familles monoparentales et recomposées (23 % chacune). D'autres situations, comme l'absence de vie familiale ou les parcours marqués par la perte d'un parent, restaient également significatives.

En 2025, une évolution notable apparaît avec une forte augmentation des situations de familles recomposées (40 %), qui deviennent largement majoritaires. À l'inverse, les familles monoparentales diminuent légèrement (20 %), tandis que les familles nucléaires restent stables (27 %). On observe également une baisse des situations d'absence de vie familiale (6 % contre 14 % en 2024), mais une légère augmentation des jeunes ayant perdu au moins un parent.

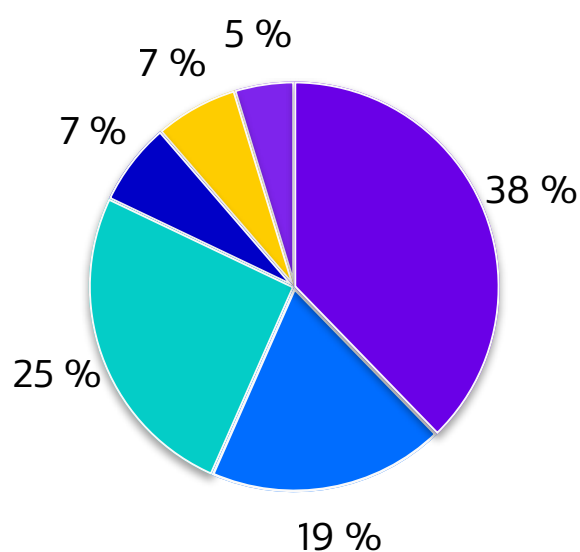
Ces éléments mettent en évidence des évolutions dans les configurations familiales, tout en confirmant la diversité des parcours. Ils soulignent la nécessité de maintenir un accompagnement individualisé, adapté aux réalités spécifiques, aux fragilités mais aussi aux ressources propres à chaque jeune accueilli.

Situation des jeunes accueillis

En 2024



En 2025



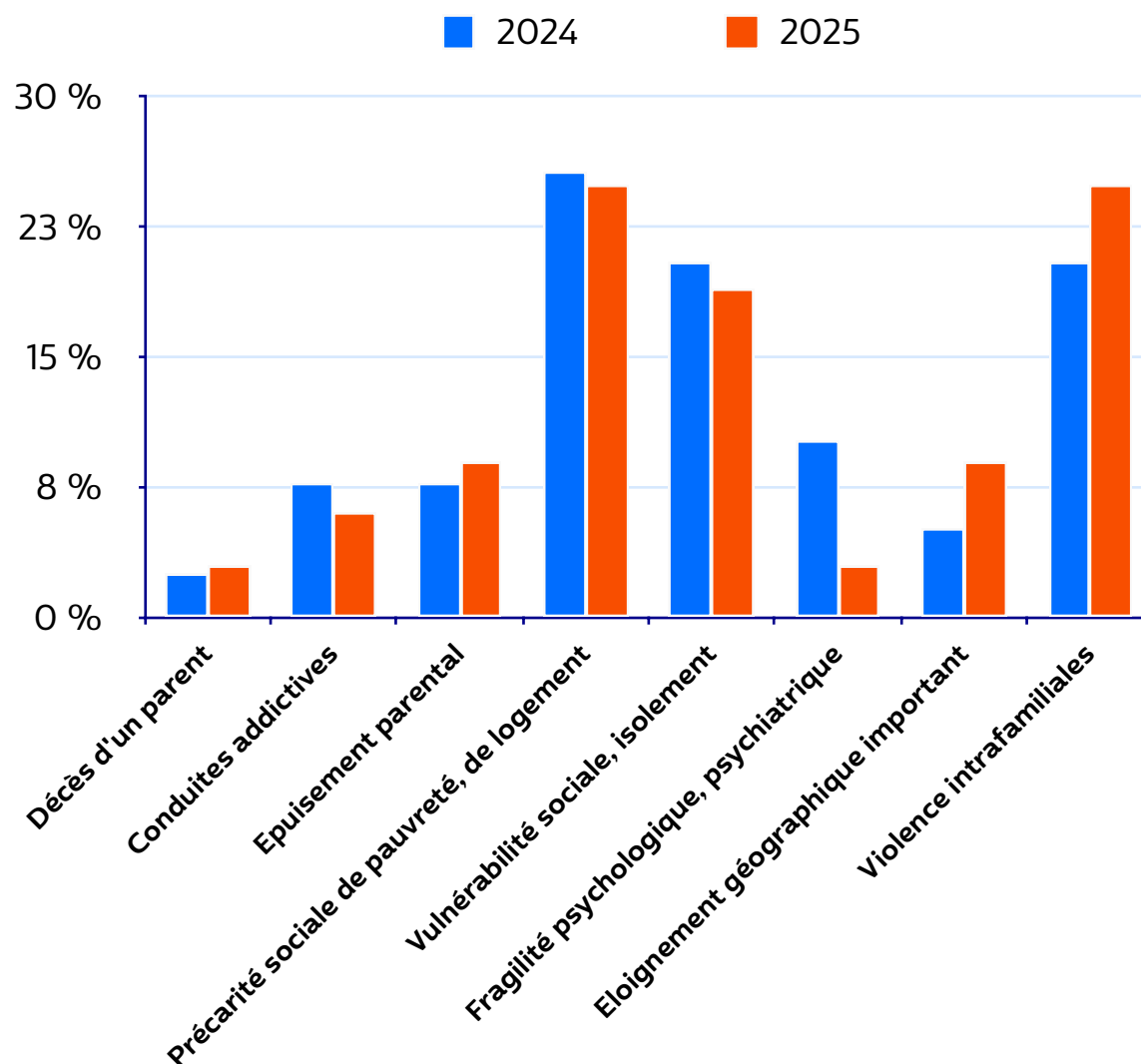
- Famille recomposée
- Famille nucléaire
- Absent de la vie de l'enfant
- Famille adoptive

- Famille monoparentale
- Famille élargie
- Orphelin d'au moins 1 parent

3.2. Évolution des problématiques familiales ayant conduit au placement

Les problématiques familiales reflètent les contextes amenant à une prise en charge en MECS.

Problématiques familiales



Analyse des problématiques familiales et enjeux pour le service

L'évolution des données entre 2024 et 2025 met en lumière une transformation qualitative des situations accueillies, au-delà des seules variations quantitatives.

La progression marquée des violences intrafamiliales, qui deviennent la problématique la plus représentée en 2025, appelle une attention particulière. Une part importante des jeunes accueillis a grandi dans un environnement marqué par la violence, qu'elle soit physique, psychologique ou conjugale.

● Pôle Service d'Accueil d'Urgence

Cette exposition prolongée influe directement sur leurs modes relationnels : reproduction de la violence dans le quotidien, que ce soit dans les interactions avec les pairs ou avec les adultes.

Cette réalité implique pour le service un travail éducatif renforcé autour de la gestion des émotions, de la régulation des conflits et de la reconstruction de repères relationnels sécurisants.

L'accompagnement ne peut se limiter à la mise à l'abri : il doit intégrer une dimension contenante et structurante face à ces comportements. Par ailleurs, la précarité sociale et les difficultés de logement, bien qu'en légère diminution, restent à un niveau très élevé.

Elles constituent un frein majeur à toute perspective de retour à domicile. Enfin, la persistance de la vulnérabilité sociale, combinée à l'augmentation de l'éloignement géographique, met en évidence des familles parfois isolées et éloignées des réseaux de soutien.

Dans ces conditions, le maintien du lien et le soutien à la parentalité sont primordiaux.

Or, cet accompagnement parental, bien que nécessaire pour sécuriser le parcours du jeune, dépasse le cadre habituel des missions d'un service d'accueil d'urgence.

Ces éléments traduisent des situations toujours plurielles et complexes, où s'entremêlent violences intrafamiliales, précarité structurelle et isolement des familles.

L'accompagnement des jeunes ne peut être dissocié de celui de leur environnement familial, au risque de limiter l'impact des interventions et de compromettre les perspectives d'évolution des situations.

3.3. Prises en charge avant l'arrivée au Service d'Accueil d'Urgence

Les parcours au sein de la protection de l'enfance sont différents pour chaque jeune arrivant au SAU.

Points forts

- **Capacité du dispositif à accueillir des profils complexes** : la présence de jeunes ayant connu plusieurs placements (famille d'accueil et établissement) montre que le service répond à des situations déjà fortement accompagnées.

Défis à relever

- **Ruptures de parcours importantes** : le nombre de jeunes ayant

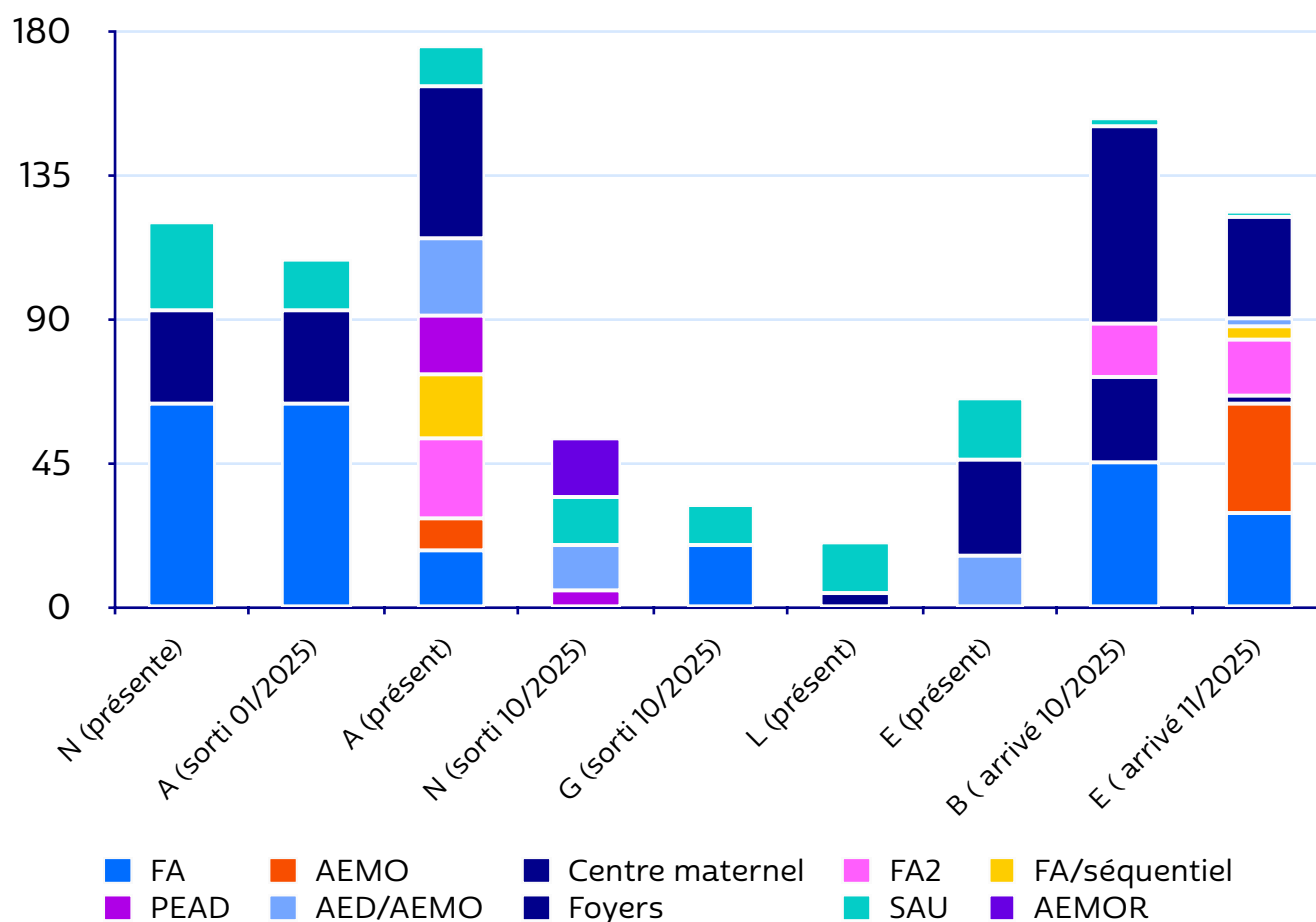


● Pôle Service d'Accueil d'Urgence

connu plusieurs placements indique des trajectoires instables.

- **Ancrage durable hors du milieu familial** : la majorité des jeunes ne vivent plus dans leur famille depuis plusieurs années, ce qui pose des enjeux forts en termes de repères, attachement et reconstruction du lien.
- **Complexité accrue des accompagnements** : ces parcours longs et fragmentés impliquent des besoins éducatifs, psychologiques et sociaux plus intenses.

Parcours en mois au sein des différents dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance pour les jeunes accueillis au SAU en 2025



Enjeu global

Passer d'une logique de **gestion de parcours fragmentés** à une logique de **stabilisation durable**, en travaillant le retour progressif à domicile ou l'orientation vers un lieu de placement pérenne ce que le SAU n'est pas.

3.5. Profil des jeunes accueillis

● Pôle Service d'Accueil d'Urgence

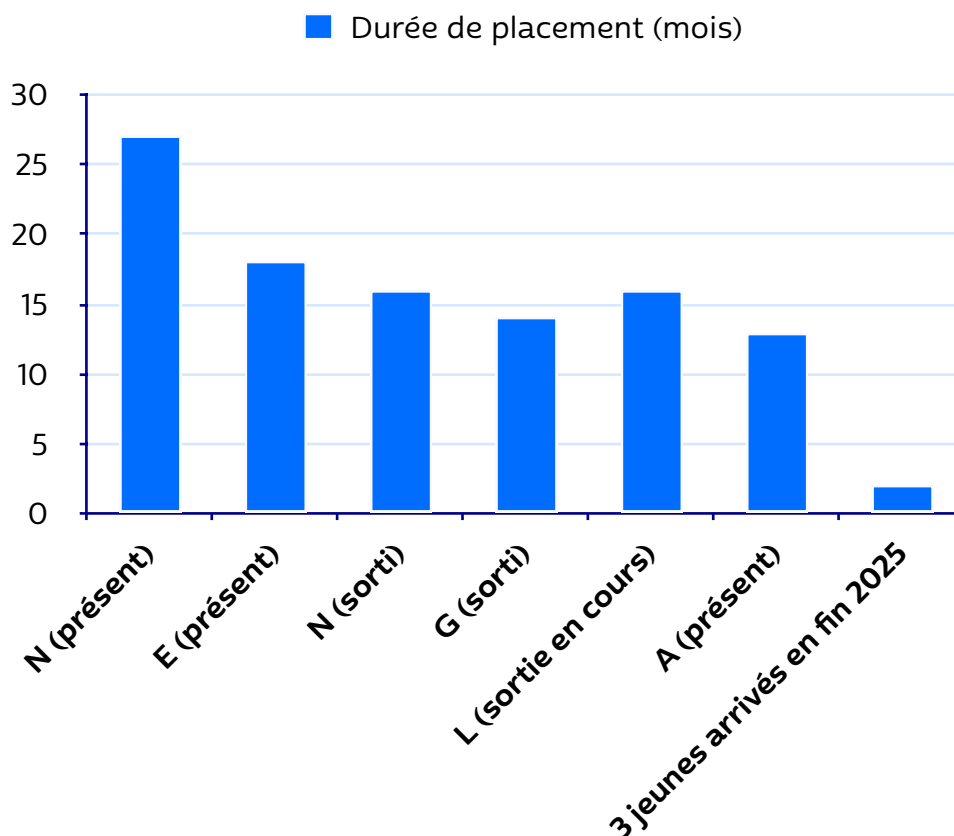
Le groupe du SAU a accueilli 9 jeunes différents au cours de l'année 2025 et s'est caractérisé par une stabilité notable de sa composition sur une grande partie de l'année.

En effet, le groupe est resté inchangé de janvier à octobre 2025, offrant un cadre contenant et sécurisant pour les jeunes comme pour les professionnels.

La tranche d'âge est demeurée relativement homogène, avec des jeunes âgés de 11 ans pour le plus jeune à 14 ans pour le plus âgé. Cette homogénéité a favorisé une meilleure cohérence dans les accompagnements proposés, tant dans la vie quotidienne que dans les activités éducatives.

Le ratio filles/garçons reste inchangé, avec un tiers de filles pour deux tiers de garçons. Cette mixité, toujours à dominante masculine, nécessite une attention particulière afin de garantir le respect des besoins de chacun, notamment en matière d'intimité et de relations interpersonnelles.

Durée de placement des jeunes au SAU (décembre 2025)



Concernant l'ancienneté, le groupe peut apparaître « jeune » au regard de son renouvellement, il témoigne néanmoins d'un décalage avec la temporalité habituellement attendue dans un Service d'Accueil d'Urgence.

En effet, trois jeunes sont arrivés au cours du second semestre 2024 et un jeune en janvier 2025, ce qui inscrit leur présence dans une temporalité déjà significative.

● Pôle Service d'Accueil d'Urgence

Par ailleurs, la durée des placements au sein du service ne s'inscrit jamais en deçà de 13 mois.

Points forts

La stabilité du groupe sur une période de neuf mois constitue un atout majeur. Elle a permis de consolider les repères, de renforcer les liens entre les jeunes et avec l'équipe éducative, mais également de développer des projets à plus long terme. Cette continuité a favorisé un travail éducatif plus approfondi et une meilleure inscription des jeunes dans les propositions du service.



Défis à relever

La majorité des jeunes accueillis présente des troubles du comportement, ce qui impacte leur maturité, tant sur le plan psychologique que relationnel.

Par ailleurs, l'entrée progressive dans l'adolescence s'accompagne de l'émergence de nouvelles problématiques, notamment autour des comportements sexualisés, nécessitant un accompagnement renforcé et adapté.

Un autre défi important réside dans les transformations récentes du groupe et du service.

Entre octobre 2025 et janvier 2026, le départ de trois jeunes, ainsi que l'arrivée d'un septième jeune, ont profondément modifié la dynamique de groupe. Ces mouvements ont fragilisé les équilibres construits, tant pour les jeunes que pour les professionnels, et ont mis à l'épreuve l'organisation et les pratiques de l'équipe.

Dans ce contexte, un travail de réajustement est nécessaire afin de recréer des repères sécurisants et une cohésion de groupe.

3.6. Type de mesure

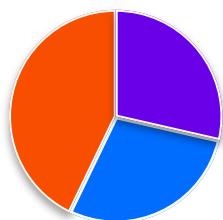
Les 9 jeunes accompagnés par le SAU en 2025, ont tous été confiés à l'ASE par un juge pour enfant.

Chaque enfant est donc suivi par un référent ASE, avec qui l'équipe du SAU travaille en étroite relation.

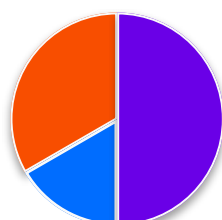


3.7. Droits de Visite et d'hébergement

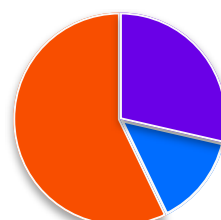
Janvier 2025



Juin 2025



Décembre 2025



- Droits d'hébergement élargis
- Droits d'hébergement en week-end
- Pas de droits d'hébergement

La question des droits d'hébergement demeure un enjeu important en 2025. Si plusieurs jeunes accueillis au SAU restent privés de temps d'hébergement en famille, l'année a également été marquée par une évolution favorable d'une majorité des situations, avec une reprise ou un renforcement progressif des temps familiaux lorsque cela était possible. Ce qui a par ailleurs, permis un départ définitif en famille pour 3 situations entre Octobre 2025 et Janvier 2026.

Points forts

L'année 2025 a constitué une véritable année d'innovation dans ce domaine, avec pour objectif constant de permettre à chaque jeune de bénéficier d'espaces pour souffler hors du collectif et de soutenir autant que possible les liens familiaux.

À cet effet, un lien très important a été maintenu tout au long de l'année afin d'accompagner les difficultés rencontrées par les parents qui accueillent leur enfant. Les temps d'hébergements ont pu être adaptés afin de privilégier les temps de qualité à domicile. De même, le service a pu mettre à disposition un appartement afin de permettre à un père résidant loin de venir partager des temps avec son fils dans un cadre contenant et adapté. Ce dispositif a constitué un levier concret dans la réalisation du projet de rapprochement géographique.

Évidemment ce travail d'orfèvre a été fait dans le respect des droits mentionnés dans les ordonnances de placement et en lien étroit avec les référents ASE.

Par ailleurs, pour les jeunes ne bénéficiant pas de droits d'hébergement, un travail partenarial particulièrement important a été mené avec les associations locales afin de permettre à chaque jeune de bénéficier de temps en dehors de l'établissement. Ces relais, organisés à un rythme plus ou moins soutenu selon les besoins de chacun, ont offert aux jeunes des espaces individualisés de respiration, tout en venant soutenir leur équilibre psychique et relationnel.

Défis à relever



Malgré ces avancées, la persistance de situations sans droits d'hébergement continue de représenter une difficulté majeure.

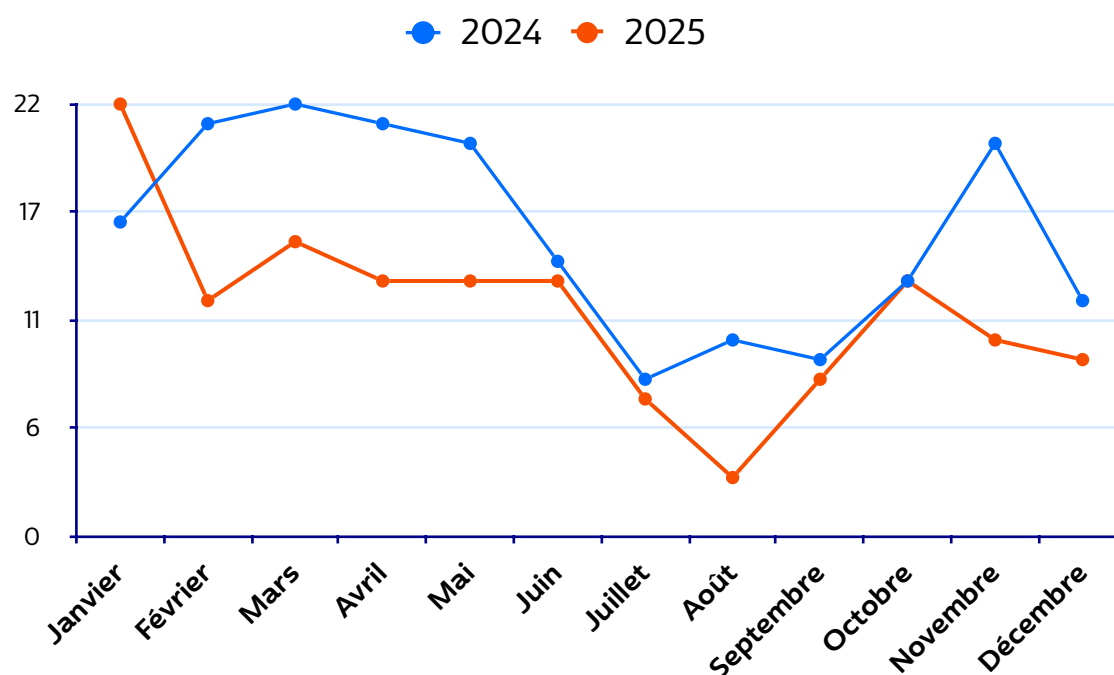
L'absence de temps en famille, ou la rareté de ceux-ci, reste psychologiquement éprouvante pour certains jeunes.

Le maintien de solutions de relais extérieures pérennes constitue également un défi constant, nécessitant une mobilisation et une adaptation importante de l'équipe et des partenaires afin de répondre aux besoins singuliers de chaque situation. La poursuite de cette dynamique partenariale restera donc un axe fort pour 2026.

4. Santé

4.1. Suivi médical

Évolution des rendez-vous de santé



Le graphique ci-dessus présente l'évolution et la répartition des rendez-vous de soins réalisés en dehors du SAU auprès des différents praticiens de santé.

Les jeunes accueillis au SAU bénéficient, pour la plupart, d'accompagnements thérapeutiques et éducatifs spécifiques inscrits dans le cadre de leur prise en charge en DITEP, notamment en psychomotricité, en suivi psychologique et en accompagnement psychiatrique.

● Pôle Service d'Accueil d'Urgence

L'année 2025 se distingue par une diminution marquée du nombre de rendez-vous médicaux et paramédicaux extérieurs par rapport à 2024. Cette évolution s'explique en grande partie par l'omniprésence, au sein du groupe, de jeunes suivis en DITEP et adhérant à ce cadre de soins, permettant une réponse plus contenante et plus intégrée à leurs besoins au quotidien.

Par ailleurs, l'évolution favorable de certaines situations, ainsi que le fait que les jeunes grandissent, ont conduit à l'arrêt de certaines prises en charge spécifiques devenues inutiles, notamment en orthophonie.

Cette baisse du nombre de rendez-vous extérieurs ne traduit donc pas un moindre besoin de soin, mais plutôt une évolution positive des parcours et une meilleure adéquation des réponses apportées.

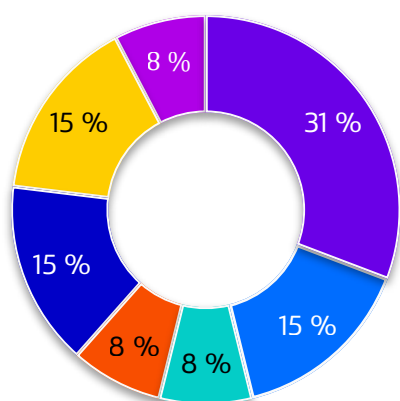
Il convient également de préciser que le graphique présenté ci-dessus ne prend pas en compte les rendez-vous avec la psychologue. Or, celle-ci a rencontré chaque jeune du service, pour nombre total de 220 séances sur l'année, avec pour certains un accompagnement hebdomadaire.

5. Suivi scolaire

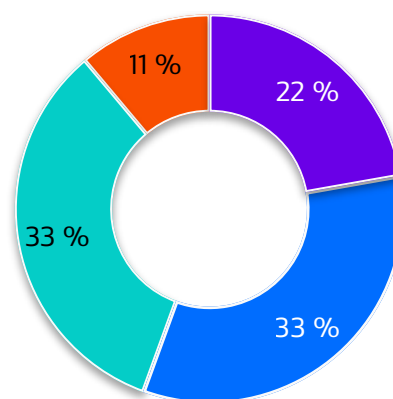
La scolarité des jeunes accueillis au SAU en 2025 est marquée par la quasi-omniprésence de jeunes pris en charge en ITEP à des degrés divers. Les deux graphiques ci-dessous mettent en évidence l'évolution des modalités de scolarisation entre 2024 et 2025.

Type de scolarité des jeunes du SAU

En 2024



En 2025



- ITEP uniquement
- ITEP avec temps d'inclusion scolaire >50%
- ITEP avec temps d'inclusion scolaire <50%
- SESSIPS
- Collège ou Lycée
- Mission Locale
- Service civique

En 2024, les situations apparaissaient relativement diversifiées. Le temps de scolarité le plus représenté concernait les accompagnements en ITEP avec temps d'inclusion scolaire (31 %), tandis que les autres modalités se répartissaient de façon plus équilibrée entre collège ou lycée, Mission Locale, ITEP avec temps d'inclusion plus restreints, et dispositifs spécifiques comme le SESIPS. Cette répartition traduisait l'hétérogénéité des profils et des besoins du groupe. Mais aussi une tranche d'âge plus âgée et tournée vers l'insertion professionnelle. En 2025, le graphique met davantage en évidence une concentration des parcours autour des dispositifs DITEP et des temps d'inclusion scolaire adaptés. Cette évolution correspond au profil du groupe accueilli, majoritairement composé de jeunes nécessitant un accompagnement institutionnel renforcé. Les parcours scolaires apparaissent ainsi plus homogènes et mieux ajustés aux capacités d'investissement et aux besoins éducatifs des jeunes.

Points forts

- Une grande homogénéité dans le rythme du groupe permet aux jeunes d'avoir des attendus scolaires proches, facilitant la mise en place d'activités collectives et pédagogiques adaptées.
- La cohérence entre les temps scolaires, éducatifs et thérapeutiques renforce la continuité de l'accompagnement et favorise l'investissement progressif des jeunes dans leurs apprentissages.

Défis à relever

- La majorité des jeunes suit une scolarité adaptée, ce qui témoigne de leurs difficultés dans les interactions sociales et de leur mise au ban des dispositifs de socialisation que représentent les lieux d'apprentissage.
- Ces situations nécessitent un accompagnement soutenu afin de favoriser l'autonomie, la remobilisation scolaire ou de pré-insertion à mesure que les jeunes grandissent et la participation progressive aux dispositifs d'apprentissage collectif.
- Le travail autour de l'autonomie, de la remobilisation scolaire et de la préparation à l'adolescence reste donc un axe fort pour les accompagnements à venir.

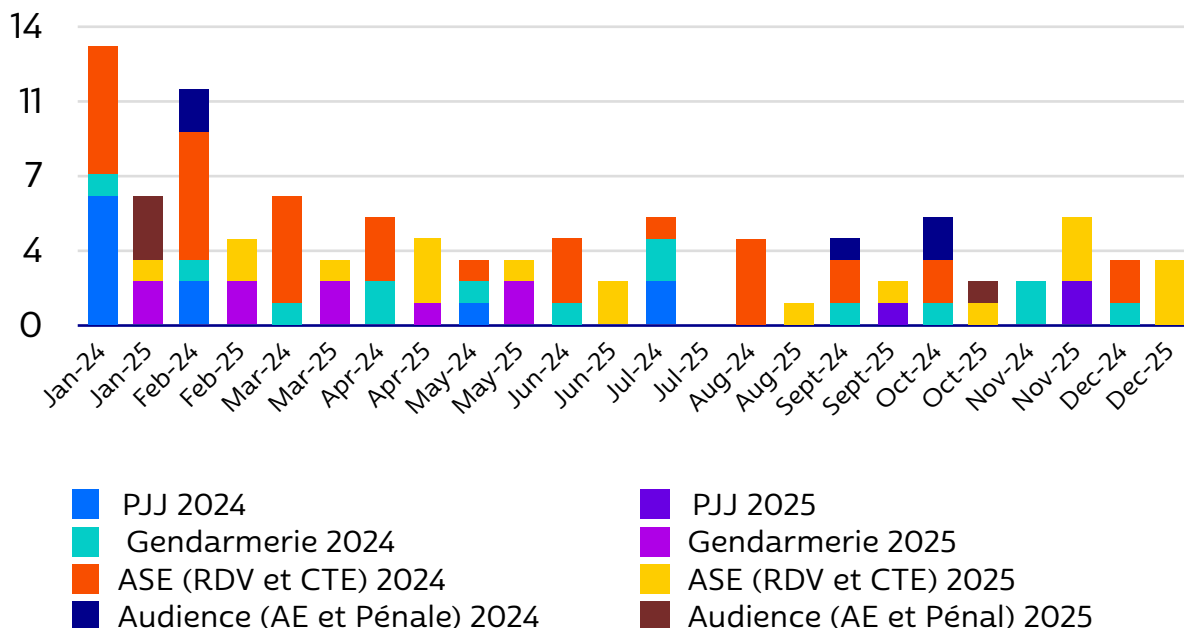


6. Suivi administratif et judiciaire

L'étude de l'évolution des rendez-vous administratifs et judiciaires au cours de l'année 2025 met en évidence un rythme globalement proche de celui observé à la fin de l'année 2024, traduisant une certaine stabilité dans le suivi des situations.

● Pôle Service d'Accueil d'Urgence

Évolution entre 2024 et 2025



Le début d'année a toutefois été marqué par plusieurs rendez-vous en gendarmerie, sans lien avec des faits de violence ou de dégradation. Ces temps ont néanmoins mobilisé l'équipe éducative dans un travail d'accompagnement, d'explication et de sécurisation du jeune concerné, entendu en tant que victime. On observe par ailleurs un pic d'activité au mois de novembre, correspondant aux changements importants intervenus au sein du groupe de jeunes.

Points forts

Le nombre de rencontres avec les référents ASE continue de souligner l'importance du partenariat avec ces acteurs centraux dans la construction et l'évolution du projet des jeunes. Cette dynamique partenariale est d'autant plus significative que les graphiques ne prennent pas en compte les nombreux échanges téléphoniques, numériques et informels qui jalonnent le quotidien du service.

Défis à relever

Les temps de rencontre partenariales en amont des audiences restent essentielle afin de co-construire des propositions cohérentes avec l'ensemble des partenaires.

Le pic d'activité observé à l'automne rappelle également combien les périodes de transformation du groupe peuvent générer une montée rapide de la charge administrative et partenariale.

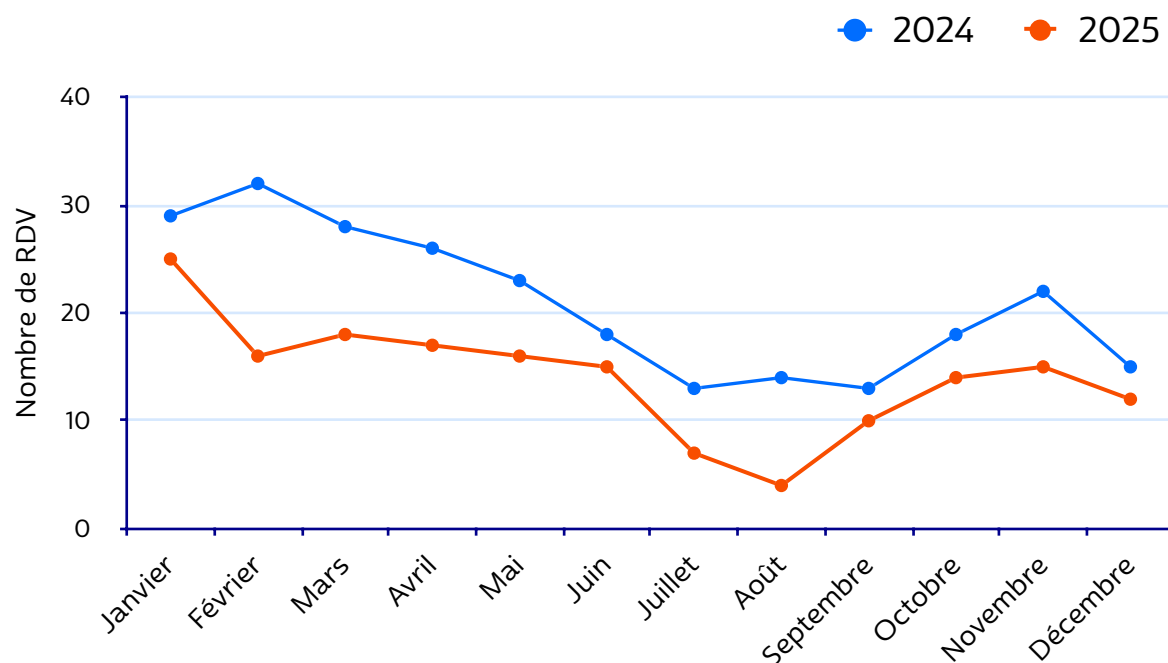


● Pôle Service d'Accueil d'Urgence

6.1. Les rendez-vous au quotidien

En 2025, 169 rendez-vous ont été assurés dans les domaines médicaux, administratifs et judiciaires, contre 253 en 2024. Cette diminution significative s'inscrit dans la continuité des évolutions observées sur le service et traduit un fonctionnement globalement plus stabilisé.

Évolution du nombre de rendez-vous entre 2024 et 2025



Cette baisse s'explique en grande partie par la plus grande stabilité du groupe sur une grande partie de l'année, mais également par la diminution des situations de crise et de conflictualité.

À ce titre, le nombre de notes d'incidents et d'informations transmises illustre clairement cette évolution, passant de 81 écrits en 2024 à 35 en 2025.


Points forts

La réduction du nombre de rendez-vous a permis une meilleure fluidité dans l'organisation du quotidien et une présence plus constante des professionnels auprès des jeunes sur le groupe.

Les accompagnements individuels, notamment lors des rendez-vous médicaux, restent privilégiés afin de préserver ces temps comme des espaces d'échange propices à l'expression, à la verbalisation et au renforcement du lien éducatif.

Difficultés rencontrées

Malgré cette évolution positive, l'organisation logistique demeure un point de vigilance constant.

 Pôle Service d'Accueil d'Urgence

Certains accompagnements extérieurs restent chronophages, notamment lorsqu'ils sont hebdomadaires, que les lieux de rendez-vous sont éloignés ou qu'ils nécessitent des créneaux spécifiques.

Par ailleurs, chaque rendez-vous extérieur représente **une présence éducative en moins sur le service pendant plusieurs heures**, ce qui peut fragiliser ponctuellement l'équilibre du collectif, en particulier lors des périodes de moindre effectif ou de forte mobilisation partenariale.

7. Actions éducatives et accompagnement vers l'autonomie

Dans la continuité du travail engagé en 2024, l'accompagnement à l'autonomie est demeuré un axe éducatif central tout au long de l'année 2025.

Bien que cette notion reste à la fois large et transversale, elle constitue un objectif essentiel pour chaque jeune accueilli, en s'adaptant nécessairement aux besoins, aux capacités et aux spécificités du public accompagné.

Ainsi, l'équipe éducative a poursuivi les actions déjà mises en place, en s'appuyant sur des repères du quotidien, des rituels structurants et des accompagnements individualisés. L'objectif reste de permettre à chaque jeune de développer progressivement des compétences favorisant son autonomie dans les actes de la vie courante.


En 2025, plusieurs méthodes ont été tentées afin de responsabiliser les jeunes à l'entretien de leur espace de vie, tant sur le plan personnel que collectif. Cette responsabilisation avait pour objectif de renforcer leur capacité à prendre soin de leur environnement, à intégrer les règles de vie collective et développer des habitudes durables favorisant leur autonomie future. Malheureusement, elles n'ont pas toujours été couronnées de succès.

7.1. Développement des compétences à l'autonomie

En 2025, le développement des compétences à l'autonomie s'est inscrit dans la continuité des accompagnements éducatifs mis en œuvre au quotidien. Le travail mené par l'équipe éducative repose à la fois sur des repères ritualisés, essentiels à la sécurisation des jeunes, et sur un accompagnement individualisé tenant compte des besoins spécifiques, des capacités et du rythme d'évolution de chacun.

Cet apprentissage couvre plusieurs champs de la vie quotidienne.

- **L'alimentation** demeure un support éducatif important, permettant d'accompagner les jeunes dans l'acquisition de repères liés à l'équilibre alimentaire, à l'utilisation adaptée des couverts ainsi qu'au respect des règles

 Pôle Service d'Accueil d'Urgence

sociales au moment des repas (manger proprement, attendre son tour de parole, adopter une posture adaptée à table).

- **La gestion de l'argent de poche** : Les jeunes sont soutenus dans l'apprentissage d'achats réfléchis et raisonnés, afin de limiter les comportements impulsifs. Ce support permet aussi de travailler la notion de responsabilité, notamment lorsque le jeune est amené à participer, de manière adaptée à sa situation, à la réparation financière de dégradations ou de vols dont il a été l'auteur.
- **L'entretien de l'espace de vie** : Les jeunes sont régulièrement accompagnés dans le rangement de leur chambre et dans le respect des règles d'hygiène et d'organisation définies avec l'équipe. Le soin apporté aux espaces collectifs continue d'être encouragé à travers l'attribution de services ou de petites responsabilités, favorisant l'apprentissage du respect du cadre commun et le développement du sens des responsabilités.
- **L'hygiène corporelle** demeure enfin un sujet particulièrement sensible et essentiel dans l'accompagnement proposé. Parce qu'elle touche à l'intime et peut parfois être en lien avec des vécus traumatiques ou des mécanismes de protection, cette dimension reste travaillée avec prudence et bienveillance. En 2025, l'équipe a poursuivi son accompagnement en s'adaptant aux possibilités de chaque jeune, en privilégiant des approches progressives, valorisantes et, lorsque cela est possible, ludiques, afin de favoriser l'adhésion et l'appropriation des gestes du quotidien.


7.2. Développement des compétences sociales et relationnelles

En 2025, le travail autour des compétences sociales et relationnelles s'est poursuivi dans la continuité des actions engagées précédemment.

L'autonomie recouvre également la capacité à entrer en relation avec autrui de manière adaptée, à respecter le cadre collectif et à trouver sa place dans le groupe comme à l'extérieur de l'institution. Pour les jeunes accueillis au SAU, qui présentent majoritairement des troubles du comportement et une faible tolérance à la frustration, ces apprentissages demeurent un enjeu éducatif majeur.

Dans cette perspective, les temps individuels ont continué à occuper une place importante dans l'accompagnement quotidien. Les temps de coucher individualisés, déjà bien identifiés par les jeunes, restent des espaces privilégiés pour déposer les tensions de la journée, revenir sur les éventuels conflits et permettre à chacun de se sentir écouté, contenu et reconnu dans ses besoins propres.

Les temps de vêtue individualisés se sont également inscrits dans cette dynamique. Préparés en amont avec le jeune, ils permettent de travailler l'anticipation, l'expression des besoins, le choix adapté des vêtements ainsi que la valorisation de l'image de soi. Dans le même esprit, le choix et l'achat de produits

 Pôle Service d'Accueil d'Urgence

d'hygiène avec les jeunes ont continué à constituer un levier facilitateur dans le travail autour du prendre soin de soi, en rendant ces temps plus attractifs et en favorisant une meilleure adhésion aux gestes du quotidien.

L'année 2025 a également été marquée par une attention renforcée portée à l'ouverture vers l'extérieur et au soutien des relations amicales. Cette volonté d'accompagner les jeunes vers des espaces de socialisation extérieurs constitue, selon nous, un levier particulièrement pertinent dans l'acquisition des règles sociales et relationnelles.

Les expériences vécues hors du cadre institutionnel offrent en effet de nombreuses occasions d'expérimenter concrètement les codes de la vie sociale, le respect des règles implicites, la gestion de la frustration ainsi que l'adaptation à des environnements variés.

Dans cette perspective, toutes les opportunités favorisant l'ouverture sur l'extérieur ont été mobilisées : organisation de temps festifs autour d'un anniversaire, sorties avec des amis, invitations chez des pairs, soirées pyjama, temps de jeux à l'extérieur ou encore participation à des séjours et colonies de vacances.

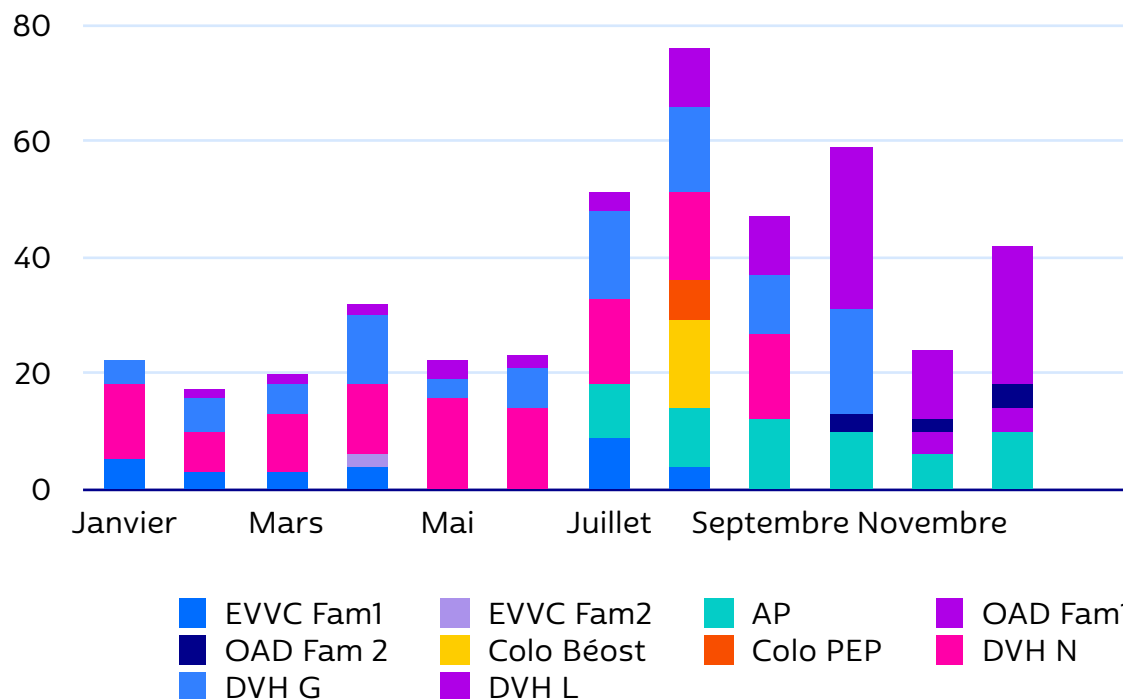
Autant de situations supports qui permettent aux jeunes de consolider leurs compétences relationnelles, de développer leur confiance dans les interactions avec autrui et de renforcer leur capacité à s'inscrire dans des espaces sociaux ordinaires.

7.3. Projets personnalisés et temps de répit : une dynamique renforcée en 2025

Cette année, le développement des projets personnalisés et des temps de répit constitue sans conteste l'un des axes majeurs du travail mené par le SAU. En 2025, l'équipe a particulièrement investi un accompagnement individualisé « sur mesure », pensé au plus près des besoins, des ressources et des perspectives d'évolution de chaque jeune. Cette approche, que l'on pourrait qualifier de véritable accompagnement **“haute couture”**, a permis de construire des réponses fines et évolutives, adaptées à des situations parfois complexes. Pour certains jeunes, ce travail a consisté à mettre en place des temps de retour au domicile en semaine, en complément des droits habituels, afin de préparer progressivement un retour à temps plein lorsque cette perspective apparaissait envisageable. Ces expériences intermédiaires ont permis de soutenir la reprise du lien familial, d'évaluer les capacités d'adaptation du jeune, de travailler l'accompagnement du quotidien et de sécuriser les étapes vers un projet de retour durable.

● Pôle Service d'Accueil d'Urgence

Évolution en jours des DVH et des temps de répit




Pour d'autres, lorsque le retour au domicile n'était pas encore à l'ordre du jour, l'enjeu a davantage porté sur la recherche et le développement d'espaces de respiration extérieurs au collectif.

Un travail partenarial particulièrement important a ainsi été engagé afin de proposer des relais ponctuels, notamment pendant les périodes de vacances, mais aussi des accueils plus réguliers en fin de semaine pour les jeunes vivants plus difficilement la vie en groupe.

Aujourd'hui le SAU travaille avec différentes associations : les PEP 40 ou 64, la colo de Béost, Enfants des villes vacances des champs (EVVC), Accueil Paysan (AP)...

Cette dynamique n'aurait pas été possible sans un important travail d'organisation en interne. La réflexion menée autour de la logistique du service, notamment la coordination des rendez-vous et l'optimisation des temps de transport et d'accompagnement, a permis de dégager un temps éducatif précieux. Ce temps ainsi libéré a pu être réinvesti au profit de projets d'accompagnement vers l'extérieur, pensés comme de véritables outils éducatifs et de soutien à l'apaisement.

Il convient de souligner l'implication remarquable de l'ensemble des professionnels du service, qui ont pleinement saisi les enjeux de ces accompagnements et se sont fortement mobilisés pour les rendre possibles, cohérents et pérennes.

 Pôle Service d'Accueil d'Urgence

L'investissement des équipes de la MECS a également constitué un appui précieux, ainsi, plusieurs **collaborations interservices** sont venues illustrer cette dynamique collective, en facilitant des réponses souples et adaptées aux besoins des familles. À ce titre, l'accueil d'un père résidant dans le Nord de la France a pu être rendu possible grâce à cette coopération, venant soutenir le maintien du lien familial dans des conditions favorables.

8. Dynamique collective, ouverture vers l'extérieur et médiations éducatives

Dans un groupe marqué par une grande hétérogénéité des profils et des besoins, la mise en place de temps collectifs reste un véritable défi au quotidien.

Malgré cette complexité, l'équipe éducative maintient une volonté constante d'offrir aux jeunes des expériences partagées porteuses de plaisir, de découverte et de souvenirs communs, en privilégiant autant que possible une ouverture vers l'extérieur.

En 2025, cette dynamique s'est particulièrement illustrée à travers la mise en œuvre de projets de camps ambitieux, pensés comme de véritables supports éducatifs favorisant la cohésion, le dépassement de soi, l'autonomie et l'expérimentation du vivre-ensemble hors du cadre habituel.

L'année a ainsi débuté par un camp à la montagne à l'occasion du Nouvel An, offrant aux jeunes une expérience dépaysante et structurante dans un environnement nouveau. Cette dynamique s'est poursuivie durant la période estivale avec deux camps organisés par le service, dont un séjour à l'étranger, imaginé et co-construit avec les jeunes. Ce projet a constitué un temps fort de l'année, tant par l'investissement des jeunes dans sa préparation que par la richesse des expériences vécues sur place.

Au-delà de ces séjours, le quotidien éducatif a été rythmé par de nombreuses sorties et activités tournées vers le sport, la culture et la découverte du vivant. Ces temps à l'extérieur constituent des supports privilégiés pour travailler la socialisation, la gestion émotionnelle, l'adaptation à des environnements variés et l'accès à des expériences valorisantes.

L'année 2025 a également été marquée par une expérimentation autour de la place de l'animal dans le quotidien des jeunes, venue enrichir les médiations éducatives proposées par le service. Plusieurs initiatives ont ainsi vu le jour : l'accueil ponctuel de chevaux dans le parc du SAU, le nourrissage des chats du quartier, ainsi que la venue hebdomadaire d'un chien médiateur sur site.

Ces médiations par l'animal se sont révélées particulièrement intéressantes pour soutenir l'apaisement, favoriser la responsabilisation, développer l'empathie et offrir des supports relationnels parfois plus accessibles pour certains jeunes en difficulté dans la relation à l'autre.

Conclusion et perspectives 2026



L'année 2025 confirme la capacité du service à proposer un cadre sécurisant, souple et profondément ajusté aux besoins singuliers des jeunes accueillis. La stabilisation du groupe sur une large partie de l'année, la consolidation des pratiques d'équipe et le développement de projets individualisés ambitieux témoignent d'une dynamique institutionnelle solide et créative.

Les évolutions observées invitent toutefois à poursuivre une réflexion de fond sur l'identité même du SAU. Au regard de la durée croissante des accompagnements, de la complexité des parcours et de la nécessité de proposer des réponses modulables, la notion d'« urgence » apparaît aujourd'hui réductrice. L'enjeu pour les années à venir pourrait être d'assumer plus clairement une évolution de Service d'Accueil d'Urgence vers un « Service d'Accueil Unique » et/ou « Universel », capable d'articuler mise à l'abri, stabilisation et accompagnement sur mesure.

Cette ouverture marque une volonté forte : sortir d'une logique centrée sur l'urgence pour affirmer un dispositif ressource, agile et évolutif, en mesure d'apporter des réponses globales aux besoins des jeunes et de leurs familles. Cette perspective, résolument positive, ouvre la voie à une nouvelle étape de développement du service, fondée sur la continuité, l'innovation et la qualité de l'accompagnement.

**Les services de
soutien à la
parentalité et
milieu ouvert**





Point rencontre Parents- Enfants

Ce rapport d'activité 2025 dresse le bilan de l'exercice écoulé en articulant l'activité du service PSA autour de quatre axes majeurs. Après une présentation de l'équipe, le document analyse les profils des jeunes accompagnés ainsi que la nature de leurs problématiques à l'admission. Cette rétrospective met en lumière les actions concrètes déployées, les forces du dispositif, mais aussi les marges de progression identifiées pour structurer nos objectifs futurs.

Le point d'orgue de l'année 2025 réside dans le déménagement du service, à travers un dispositif de colocation, une étape clé pour offrir un cadre d'accueil adapté à la vulnérabilité croissante de notre public. Face à cette mutation structurelle, l'équipe a fait preuve d'une remarquable agilité. En mobilisant créativité et engagement, les professionnels ont su maintenir la continuité des parcours tout en affinant la personnalisation des accompagnements

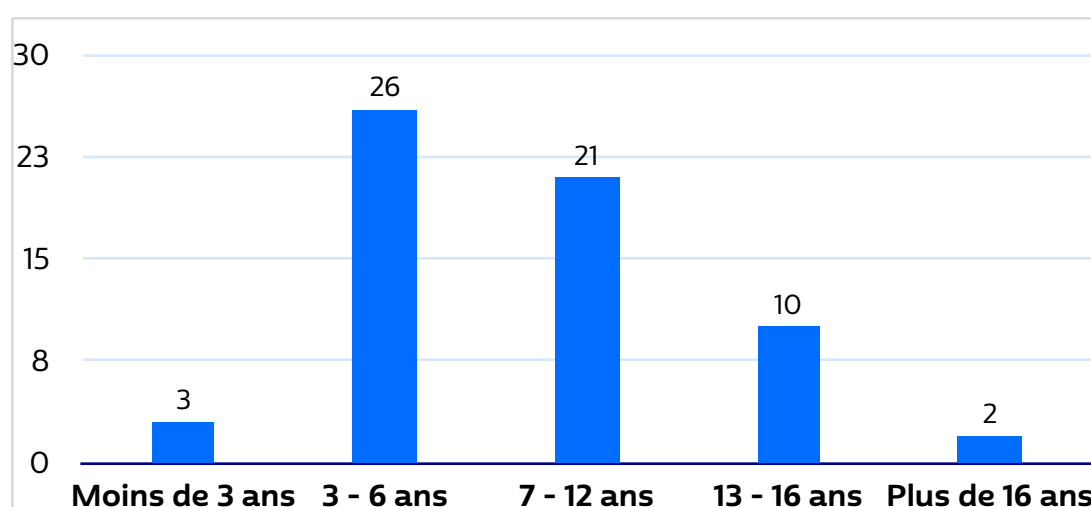
PRPE Biron 2025

1. Les enfants

Les enfants accompagnés au 31/12/2025

54 enfants dont 27 garçons (50%) et 27 filles (50%) âgés de 12 mois à 17 ans.

Nombre d'enfants accueillis par tranche d'âge



Dans 5 situations, le parent conserve la garde à son domicile sur un enfant de la fratrie qui est associé aux visites. Cela concerne l'accueil en visite de 5 enfants supplémentaires de 12 mois à 17 ans.

Les enfants ayant quitté le lieu rencontre en cours d'année

11 situations ont quitté le Point Rencontre en 2025. Il s'agit de 14 enfants dont 8 filles et 6 garçons, âgés entre 2 ans et la majorité :

- Fin des Visites Médiatisées par décision du Juge des Enfants :
- Évolution des **droits de visites et d'hébergement sur l'APEH** pour **2 situations**

● Point Rencontre Parents - Enfants

- **Transfert du lieu de médiatisation** au plus proche du domicile du parent ou de l'enfant dans l'intérêt du maintien du lien parent/enfant pour 4 situations.

Les enfants ayant rejoint le lieu rencontre en cours d'année

- **11 nouvelles situations** ont été accueillies au Point Rencontre sur l'année 2025.

Ces situations concernent 21 enfants dont 11 filles et 10 garçons, âgés de 2 ans à 15 ans.

Les lieux d'hébergement des enfants :

Sur les 54 enfants accompagnés par le service PRPE en décembre 2025 :

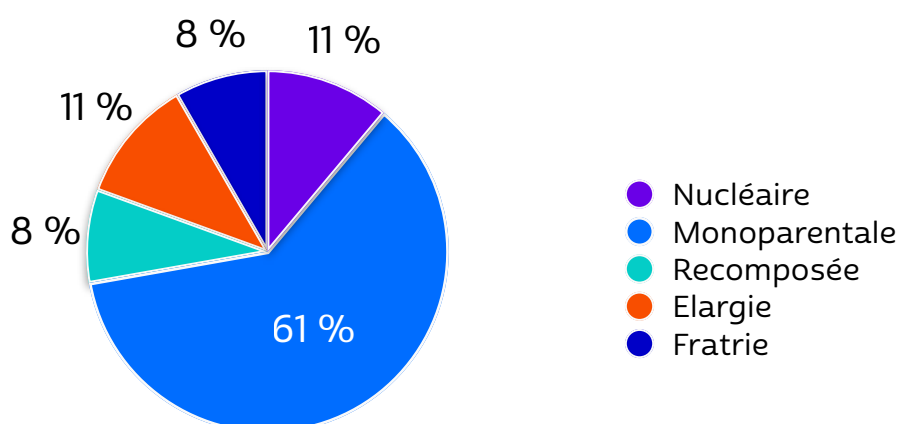
- 32 enfants sont accueillis chez des assistantes familiales, confiés à **23 familles d'accueil** différentes.
- 19 enfants ou adolescents sont confiés à des **Maisons d'Enfants à Caractère Social ou lieux de vie collectif**.
- **3 enfants sont confiés dans le cadre d'une mesure AEMORH.**

2. Les familles

Nombre et caractéristiques des familles accueillies au PRPE

30 familles sont accueillies chaque mois sur le service PRPE.

Typologie des familles accueillies lors de l'année 2025



● Point Rencontre Parents - Enfants

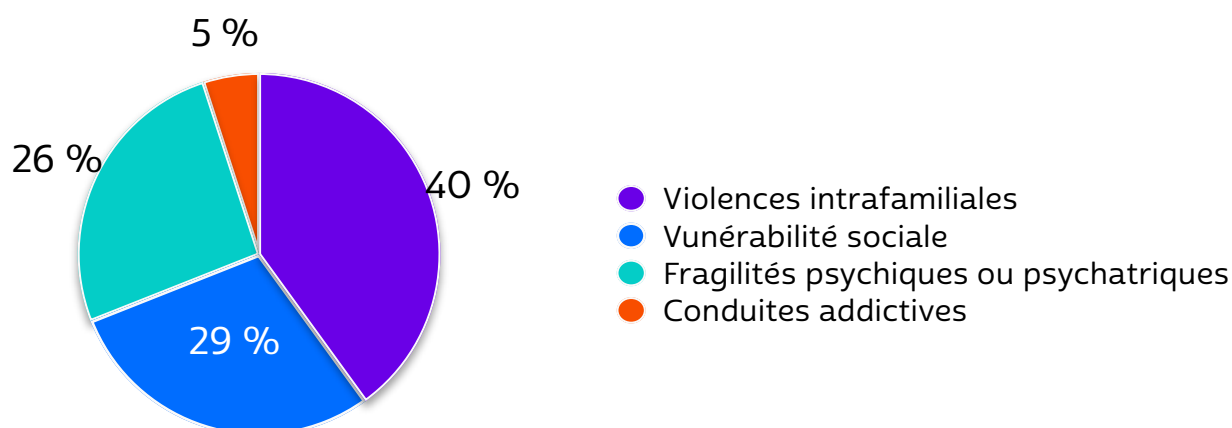
La majorité des familles accompagnées sont monoparentales ou séparées, avec des modalités de garde différenciées entre les parents. Dans certains cas, un nouveau conjoint est également impliqué dans la dynamique familiale. Par ailleurs, quelques grands-parents bénéficient de droits de visite réguliers, participant au maintien des liens familiaux.

Concernant les fratries, une seule bénéficie d'un dispositif de rencontre en l'absence des parents (Point Rencontre). Toutefois, le service favorise plus largement les liens fraternels en organisant des temps de rencontre pour plusieurs autres fratries, généralement en présence parentale. Ces enfants, souvent séparés dans différents lieux d'accueil (familles d'accueil, structures éducatives ou de soin), peuvent ainsi maintenir des relations régulières.

La fréquence de ces rencontres est adaptée aux situations, allant de rendez-vous hebdomadaires à des temps partagés durant les vacances scolaires, afin de soutenir la continuité des liens familiaux.

Caractéristiques des problématiques familiales en 2025 :

En moyenne (2025) :



L'analyse des situations accompagnées au sein du PRPE met en évidence une forte prévalence de vulnérabilités parentales multiples et intriquées. Les problématiques rencontrées (carences éducatives, conduites addictives, troubles psychiques, situations de maltraitance ou difficultés à instaurer un cadre sécurisant) s'inscrivent le plus souvent dans des parcours de vie marqués par des ruptures et une précarité socio-économique importante. Ces éléments impactent directement les compétences parentales et nécessitent un accompagnement soutenu, individualisé et contenant.

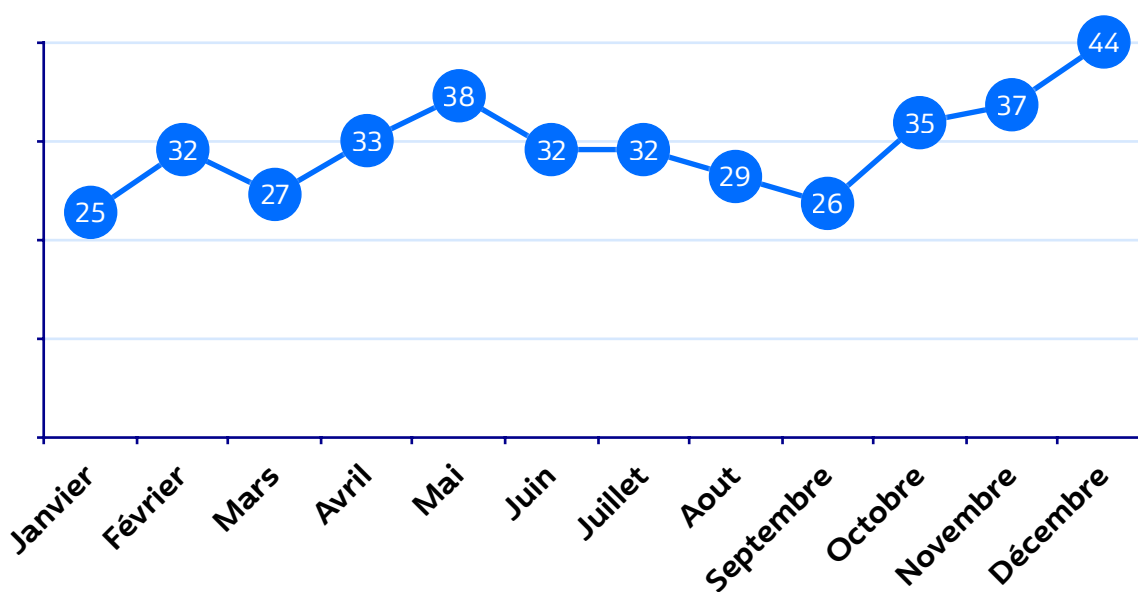
Sur le plan territorial, le public accueilli est majoritairement issu des Pyrénées-Atlantiques, avec une faible part de situations extra-départementales. Les difficultés de mobilité constituent un frein significatif à l'accès au dispositif, comme en témoigne le recours important aux transports en commun et aux transports mis en place par le service. Cette réalité logistique souligne l'importance d'une adaptation organisationnelle pour garantir l'effectivité des droits de visite.

● Point Rencontre Parents - Enfants

Les mesures s'inscrivent principalement dans un cadre judiciaire, ordonnées par le Juge des Enfants et mises en œuvre par l'Aide Sociale à l'Enfance. La diversité des cadres d'intervention (placement, AEMO renforcée avec hébergement, tiers digne de confiance) illustre la complexité des situations et la nécessité d'une articulation étroite entre les différents acteurs de la protection de l'enfance. L'évolution des situations met en lumière une dynamique d'ajustement permanent des modalités de rencontre. Les variations observées (modification de la fréquence des visites, allègement ou renforcement du cadre de médiatisation, évolution vers des droits élargis ou, à l'inverse, restrictions) traduisent à la fois les progrès ou les fragilités persistantes du lien parent-enfant. Une part significative des situations évolue favorablement vers des modalités plus autonomes (retours à domicile, hébergement), tandis que certaines nécessitent un maintien, voire un renforcement, du cadre protecteur. Ces évolutions témoignent de la nécessité d'une évaluation continue, centrée sur l'intérêt de l'enfant et l'accompagnement des compétences parentales.

Par ailleurs, la diversité des configurations de rencontres (parents séparés, implication de la famille élargie, fratries dissociées) complexifie l'organisation des visites et nécessite une grande souplesse du dispositif. Les visites médiatisées, souvent réalisées en présence continue d'un professionnel, constituent un outil central de sécurisation de la relation. Elles permettent à la fois de contenir la charge émotionnelle, de soutenir les interactions et d'observer les dynamiques familiales dans une perspective d'évaluation et d'évolution.

Ainsi, le fonctionnement du PRPE repose sur une articulation constante entre protection de l'enfant, soutien à la parentalité et adaptation des modalités d'accompagnement. Cette approche dynamique et individualisée apparaît essentielle pour répondre à la complexité des situations rencontrées.

Nombre de situations médiatisées avec présence en continu du tiers

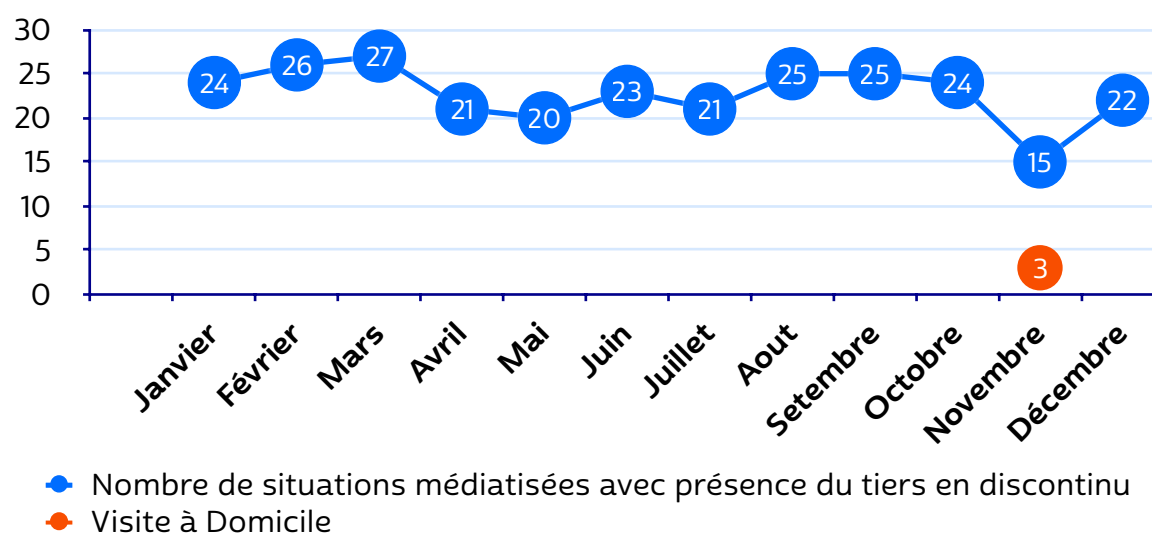
● Point Rencontre Parents - Enfants

L'analyse des modalités de rencontre met en évidence une adaptation fine du cadre d'intervention en fonction du niveau de complexité des situations. Pour les configurations les plus sensibles, le recours à la co-médiation, mobilisant deux intervenants, permet de sécuriser davantage les temps de rencontre. Ce dispositif est principalement réservé à des situations à forte charge clinique, notamment lorsque des problématiques psychiques ou psychiatriques impactent les interactions, ou lorsque la configuration familiale (nombre d'enfants, dynamique relationnelle) nécessite une vigilance accrue. Bien que marginal en volume, ce type d'intervention témoigne de la capacité du service à ajuster ses moyens au degré de vulnérabilité des situations.

Par ailleurs, les visites accompagnées avec présence non continue du professionnel traduisent un niveau d'évolution dans la relation parent-enfant. Elles permettent à l'éducateur de se mettre en retrait tout en maintenant une fonction de veille et de soutien, favorisant ainsi une forme de responsabilisation parentale et une plus grande autonomie dans les interactions. Ce positionnement intermédiaire constitue un levier dans le processus d'évolution des droits de visite. Toutefois, cette prise de distance reste modulée selon les contextes. Dès lors que les rencontres se déroulent à l'extérieur du service, la présence de l'intervenant redevient continue afin de garantir un cadre sécurisant. Cela souligne l'importance de l'environnement dans l'évaluation du risque et dans l'ajustement des modalités d'accompagnement.

Ainsi, la gradation des dispositifs (co-médiation, présence continue ou partielle) illustre une logique d'individualisation des interventions, articulée autour d'un double objectif : sécuriser la relation parent-enfant tout en soutenant progressivement l'autonomisation des familles.

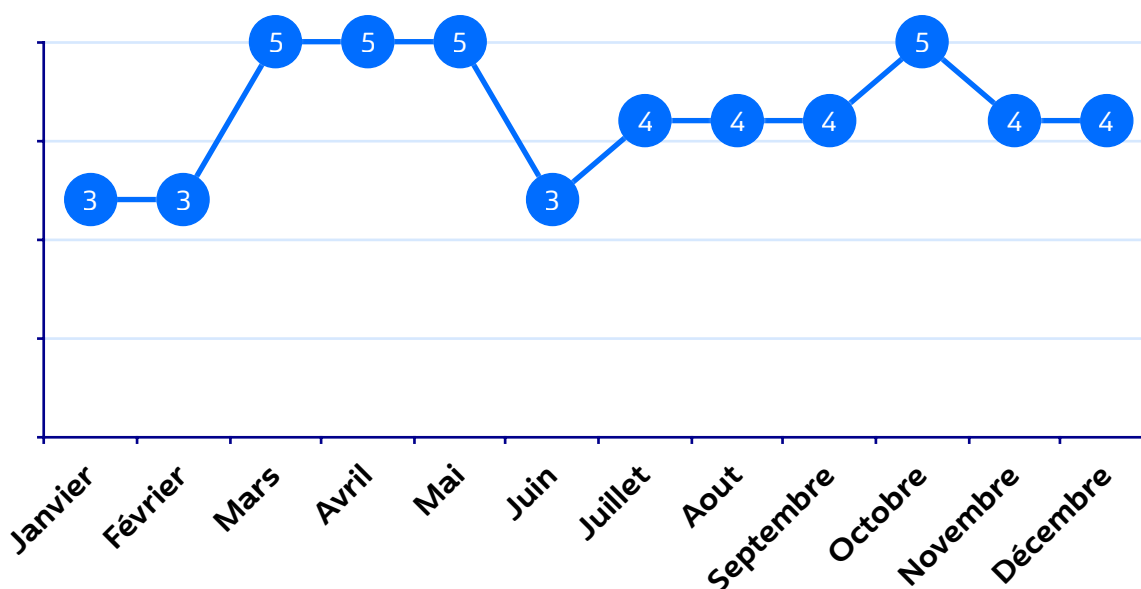
Nombre de situations médiatisées avec présence du tiers en discontinu



● Point Rencontre Parents - Enfants

Le dispositif d'**accueil relais et de mise à disposition** permet de sécuriser la transition des enfants entre leur lieu de vie habituel (famille d'accueil ou MECS) et un autre espace temporaire (sortie encadrée ou studio en cas d'intempérie). Il vise à **responsabiliser le parent**, en rappelant ses obligations et en soutenant son rôle parental, tout en garantissant la continuité du lien parent-enfant dans un cadre sécurisé.

Nombre de situation en accueil relais



es visites à domicile, réalisées au domicile des parents avec la présence d'un éducateur, visent à accompagner l'enfant vers des rencontres dans un cadre familial sécurisé. En 2025, ce dispositif a concerné une situation spécifique, mais les moyens du PRPE limitent parfois la possibilité d'accompagner toutes les évolutions vers le domicile parental avant l'intervention d'une TISF.

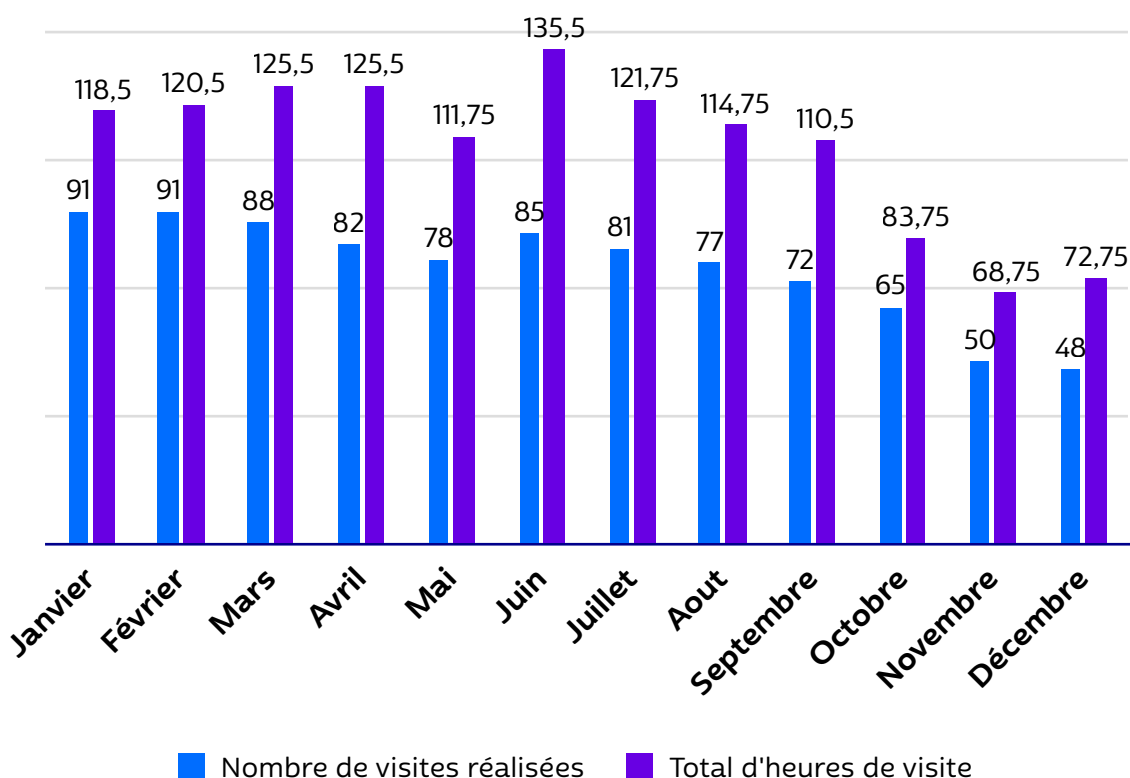
La **fréquence des rencontres** varie selon les situations : hebdomadaire pour 9 enfants, toutes les deux semaines, mensuelle ou lors de périodes clés (vacances, anniversaires). L'organisation prend en compte le rythme de l'enfant, sa scolarité et ses besoins, mais peut être affectée par les contraintes de transport, professionnelles ou médicales des parents.

La **durée des rencontres** diffère selon le type :

- Visites médiatisées : 30 à 60 minutes (majoritairement 1h en 2025)
- Visites accompagnées : 1 à 2 heures, pouvant inclure un repas

Ce dispositif permet de sécuriser la relation parent-enfant tout en adaptant la durée et la fréquence des visites aux contraintes concrètes des familles.

3. Activité sur l'année

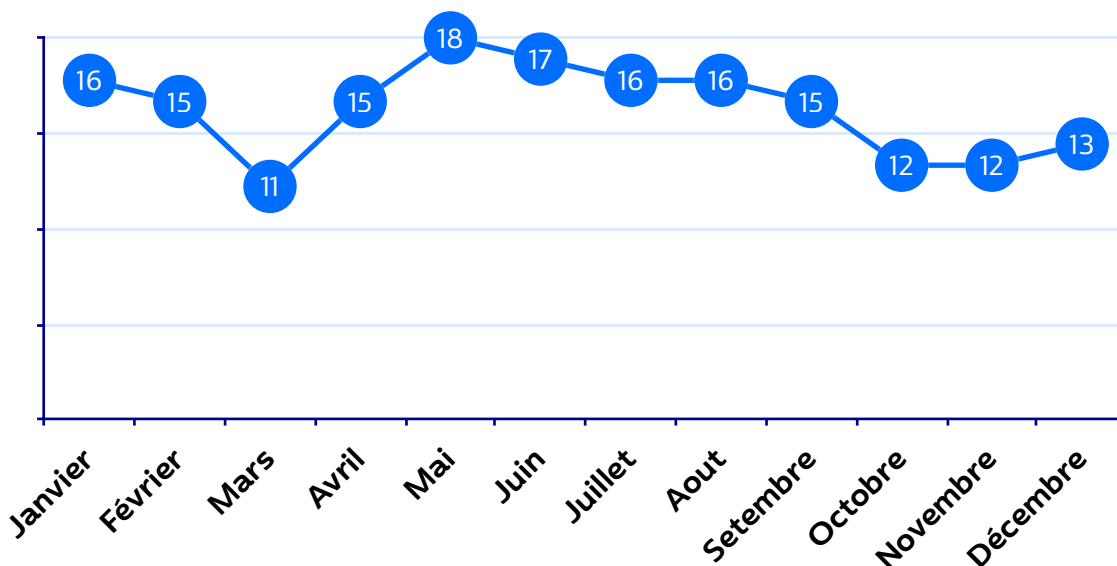


Pour 30 situations accueillies par mois

Les visites annulées

Lorsqu'un parent anticipe son absence ou justifie en amont de son impossibilité à se rendre à une visite prévue, l'équipe éducative reprogramme ce temps de rencontre si le parent en fait la demande. A défaut, le créneau de visite ne sera pas repositionné.

Nombre de visites annulées



 Point Rencontre Parents - Enfants

Soit :

Janvier : 33,33%	Juillet : 27,11%
Février : 31,25%	Aout : 28,07%
Mars : 22,44%	Septembre : 26,31%
Avril : 33,33%	Octobre : 18,18%
Mai : 40,90%	Novembre : 19,67%
Juin : 38,63%	Décembre : 17,56%

Missions et temps complémentaire

Le PRPE assure la médiatisation des visites parent-enfant mais l'équipe éducative réalise également un ensemble de missions complémentaires essentielles :

- Rédaction de comptes-rendus, notes intermédiaires et rapports liés aux mesures judiciaires.
- Participation aux CTE ASE, entretiens « point de situation » avec le parent et le référent ASE.
- Accueil des parents avant les visites et accompagnement logistique (transports, repas, organisation des visites, contractualisation des droits de visite).
- Coordination avec partenaires sociaux et suivi administratif.

En 2025, le temps officiel consacré à ces missions s'élève à 37,2 heures/mois, sans inclure le travail organisationnel quotidien, pourtant indispensable au bon fonctionnement du service.

4. Organisation et fonctionnement

Le PRPE est ouvert du lundi au samedi, avec des horaires adaptés aux contraintes des familles et des enfants :

- Lundi : 12h-18h
- Mardi à samedi : 9h-18h

L'équipe se compose de 3 ETP éducatrices spécialisées, renforcées ponctuellement par l'antenne de Saint Palais, sous la coordination de la cheffe de service. La psychologue clinicienne intervient lors des réunions hebdomadaires pour apporter un éclairage clinique.

 Point Rencontre Parents - Enfants

Formation et supervision : Analyse des pratiques (2h tous les deux mois) et formations sur approche systémique et bientraitance, renforçant les compétences face à des situations familiales complexes.

5. Modalités et adaptation des visites

Les visites parent-enfant sont adaptées selon :

- La dynamique familiale, les besoins de sécurité et la charge émotionnelle des participants.
- La durée et la fréquence des visites (45 min à 2h), avec médiatisation
- Possibilité de sorties encadrées et ajustement de la présence continue du tiers.
- Accueil préalable des parents pour soutenir leur disponibilité psychique et leur rôle parental.

Problématiques rencontrées : contraintes logistiques, annulations répétées, disparités entre décisions judiciaires et évaluation éducative, confusion liée à la présence de plusieurs services sur le site, familles très fragilisées psychologiquement et socialement.

6. Analyse et perspectives

- Les situations accueillies sont de plus en plus complexes, avec des parents fragilisés et un recours limité aux soins.
- L'équipe joue un rôle clé de régulation émotionnelle, d'accompagnement à la parentalité et de sécurisation du lien parent-enfant.
- L'objectif à long terme : permettre un retour progressif au domicile parental lorsque l'intérêt de l'enfant est garanti.
- Nécessité de moyens supplémentaires pour renforcer la transition vers le domicile et assurer une continuité et finalité des interventions.

7. Conclusion



Le PRPE de Biron se positionne comme un lieu central d'accompagnement parent-enfant, combinant médiation, étayage éducatif et suivi psychologique. L'ensemble des missions complémentaires et organisationnelles constitue un volume de travail conséquent mais indispensable pour :

- Maintenir le lien parent-enfant.

● Point Rencontre Parents - Enfants

- Sécuriser l'enfant dans ses rencontres.
- Soutenir la parentalité dans un contexte de fragilités multiples.

Le service nécessite une veille professionnelle constante, une adaptation permanente des modalités d'intervention et un renforcement des moyens pour répondre aux besoins croissants des familles.



ANTENNE PRPE SAINT PALAIS 2025

Le PRPE de Saint-Palais accueille les familles dans le cadre de la Protection de l'Enfance, pour des situations où le droit de visite est encadré en raison de relations intrafamiliales complexes ou conflictuelles.

L'antenne de Saint-Palais est en fonctionnement depuis avril 2023.

En 2025, 41 situations familiales ont été suivies.

1. Les enfants

Le PRPE accompagne chaque enfant selon son histoire, ses besoins et son stade de développement, en tenant compte des effets de maltraitance, de négligence ou d'abus, pouvant générer des troubles de l'attachement.

Effectifs 2025 :

- 52 enfants accompagnés dans l'année.
- 41 enfants suivis au 31/12/2025 : 21 garçons et 20 filles, âgés de 1 mois à 17 ans.

Lieux d'hébergement :

- 28 enfants chez assistantes familiales (26 familles d'accueil différentes).
- 3 fratries de 2 enfants : chez le père, chez la mère, chez les grands-parents maternels.
- 18 enfants ou adolescents en MECS ou lieux de vie (Cheval Bleu, Regain, Kurutxeta).

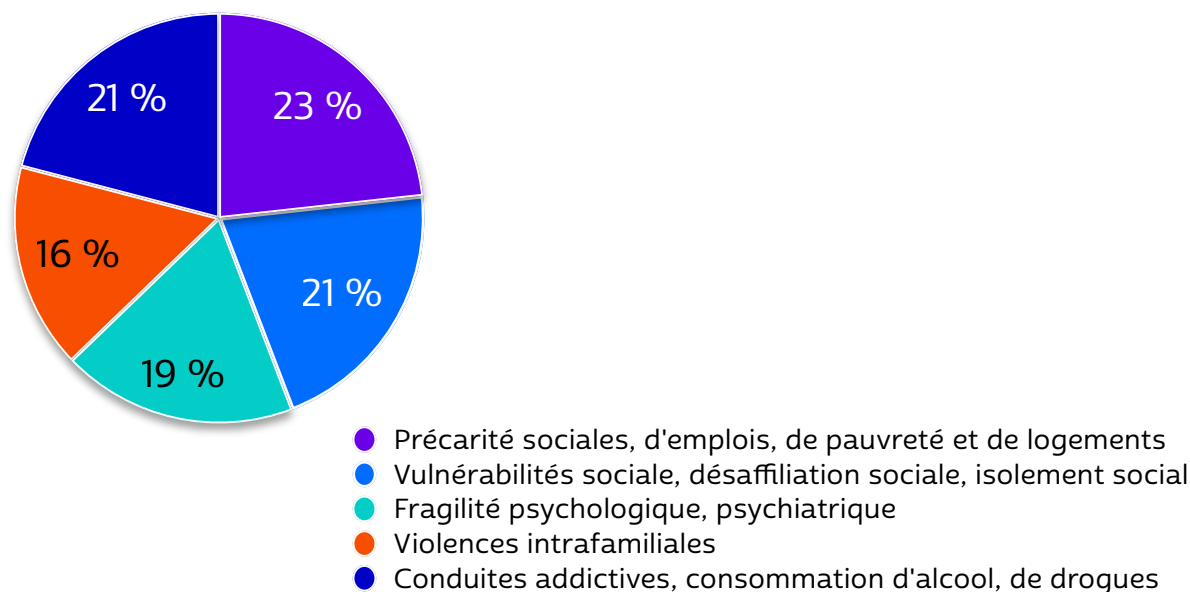
2. Les familles

En 2025, 41 familles ont été accueillies, correspondant à 62 visites en lieu tiers (parents et/ou grands-parents, enfants ou fratries).

Les familles présentent des situations précarisées (matérielles, financières et psychologiques) et des problématiques variées, limitant leur capacité à exercer pleinement leurs fonctions parentales.

 Point Rencontre Parents - Enfants

Caractéristiques des problématiques familiales (données multifactorielles)



Les parents qui fréquentent le PRPE habitent pour la grande majorité dans le département des Pyrénées-Atlantiques : dans le Pays Basque intérieur, le secteur de Bayonne, d'Oloron, d'Orthez et Pau.

Un parent est issu d'un autre département que le 64, à savoir la Gironde.

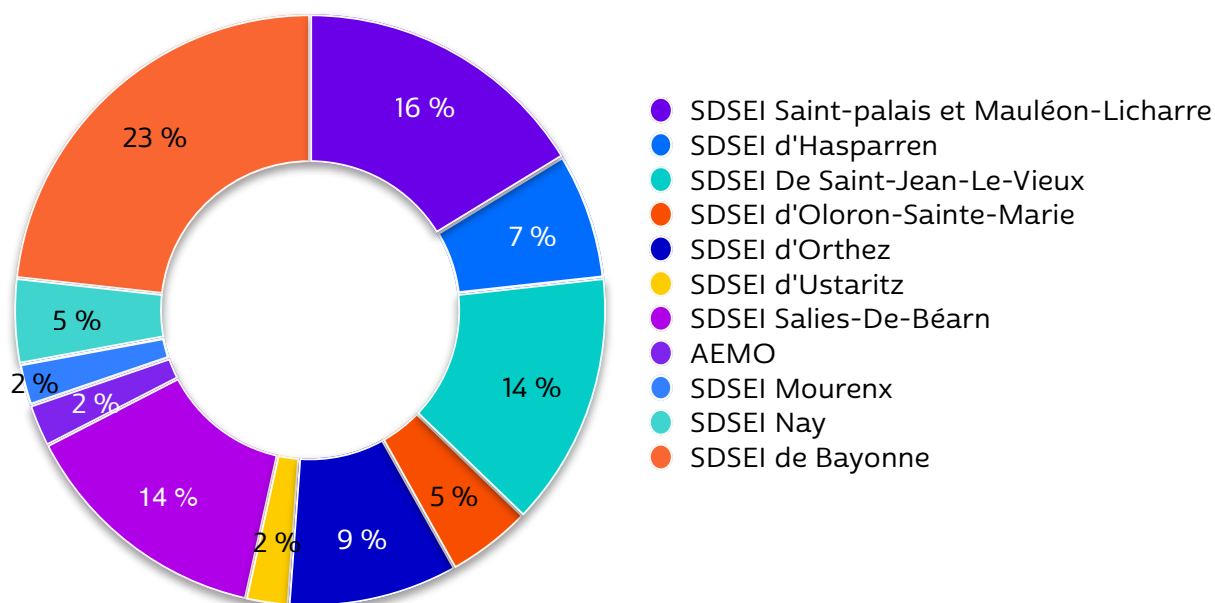
Typologie des familles

- La majorité des familles sont monoparentales : mères ou pères isolés, couples parentaux séparés qui rencontrent leurs enfants sur des temps différenciés.
- La plupart des enfants rencontrent seuls leur(s) parent(s) : dans 54 configurations de visites. Seulement trois couples parentaux sont accueillis sur le PRPE.
- Des grands-parents bénéficient de droits de visite : 3 couples de grands-parents bénéficient de droit de visite. La fréquence varie de tous les 15 jours à une fois par vacances scolaires.
- Nous accueillons 9 fratries qui bénéficient du Point Rencontre pour se retrouver et partager du temps commun avec présence parentale. Les enfants de cette fratrie sont soit confiés à des lieux de vie différents, répartis sur le département 64, soit dans le même lieu d'accueil. La médiatisation permet une expérimentation de temps en famille (place de chacun, supports, positionnements éducatifs).

3. Les Mesures

Prescripteurs de la mesure

Le Point Rencontre Parents Enfants est un lieu d'exercice du droit de visite médiatisée ordonné par un Juge des enfants des secteurs de Pau et de Bayonne. Nos missions s'articulent en étroite collaboration avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance en majorité et de l'Action Educative en Milieu Ouvert.



Localisation et profil des familles

- La majorité des parents résident dans le département 64 (Pays Basque intérieur, Bayonne, Oloron, Orthez, Pau).
- Un parent vient de Gironde.
- Typologie des familles : majoritairement monoparentales (parents isolés ou séparés).
- Fratries : 9 fratries bénéficient du PRPE pour partager du temps commun avec la présence parentale.
- Grands-parents : 3 couples bénéficient de droits de visite.

4. Les visites

1. Visites médiatisées en présence continue d'un tiers

- Durée : ≤ 1 heure.
- Objectifs :
 - Protéger l'enfant.
 - Favoriser des interactions de qualité parent/enfant.
 - Permettre la séparation psychique et physique de l'enfant avec le parent.
 - Renforcer le sentiment de filiation et les images parentales.
- Nombre de configurations : 23 sur 62.
- Situations complexes (problèmes psychiatriques, handicap, violences, fratries nombreuses) : 2 éducateurs en continu nécessaires → 3 configurations sur 62.

2. Visites accompagnées en présence non continue du tiers

- Durée : ≤ 2 heures.
- Modalité : présence intermittente du tiers, sorties extérieures possibles.
- Objectifs :
 - Soutenir les interactions parent/enfant.
 - Consolider les étayages éducatifs.
 - Permettre l'expérimentation d'actes du quotidien.
- Nombre de configurations : 18 sur 62.

3. Visites relais sans présence du tiers

- Durée : définie avec le parent, le service gardien et le PRPE.
- Modalité : parent et enfant disposant librement du lieu.
- Objectifs :
 - Rassurer sur la qualité du lien.
 - Permettre un exercice autonome de la parentalité.
- Nombre de configurations : 2 sur 62.

4. Visites à domicile

- Durée : ≤ 1 heure.

● Point Rencontre Parents - Enfants

- Modalité : professionnel accompagne l'enfant au domicile parental après évaluation sécuritaire.
- Objectifs :
 - Travailler la qualité des échanges intrafamiliaux.
 - Évaluer l'autonomie parent/enfant à domicile.
 - Permettre au parent de mettre en pratique les postures parentales apprises au PRPE.
- Nombre de configurations : 8 sur 62.

5. Visites en lieux de droits communs

- Modalité : professionnel se déplace dans un lieu conventionné (SDSEI, PMI, salle communale) pour assurer la visite.
- Objectifs : répondre aux droits de visite des parents isolés ou présentant un risque pour les professionnels.
- Nombre de configurations : 8 sur 62.

5. Durée

Les rencontres réalisées sur le service de Saint-Palais durent entre 30 minutes et 2h incluant ou non un repas à la charge du parent pour son/ses enfant(s) et lui.

Évolution des situations en 2025

- 24 situations sur 41 ont évolué, par ajustement de la fréquence ou du dispositif de médiation:
 - 7 situations: augmentation du temps de rencontre (dont 1 avec allègement du dispositif).
 - 3 situations: allègement du dispositif vers une visite accompagnée.
 - 6 situations: passage à un droit de visite à domicile.
 - 4 situations: diminution du temps et fréquence des visites, tout en renforçant la médiation continue.
 - 4 situations: suspension du droit de visite à l'initiative des SDSEI.
- Entrées et sorties :
 - 10 situations ont quitté le PRPE: 4 suspensions, 4 passages à domicile, 1 transfert au PRPE de Biron, 1 majorité.
 - 17 nouvelles situations ont intégré le service.

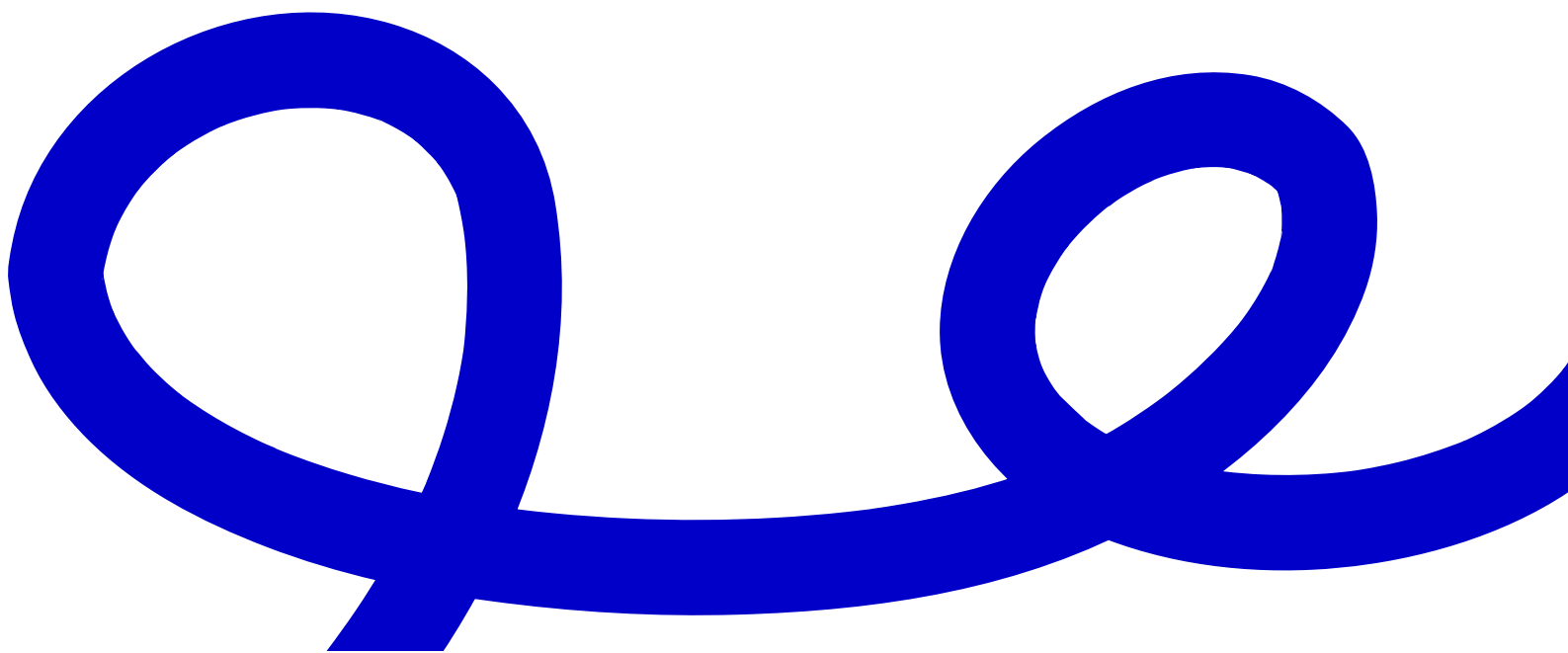
 Point Rencontre Parents - Enfants

Fonctionnement et ressources professionnelles

- Horaires d'ouverture : mardi à vendredi, 9h-18h pour les visites ; lundi dédié aux réunions et partenaires.
- Équipe: 2 ETP éducateurs + 0,10 ETP psychologue partagés entre Saint-Palais et Biron.
 - Composée d'une éducatrice spécialisée et d'une éducatrice polyvalente (EJE + spécialisée).
 - Mutualisation des effectifs avec Biron pour assurer continuité et flexibilité.

Commentaires et perspectives

- Le service consolide sa lisibilité et sa reconnaissance sur le territoire après 2,5 ans de fonctionnement.
- L'évaluation continue des situations permet des ajustements individualisés: fréquence, durée, médiation, sorties.
- La localisation à Saint-Palais répond à un besoin identifié dans le Pays Basque intérieur, avec un rayonnement élargi malgré les contraintes de mobilité.
- Les interventions hors site (domicile, lieux de droits communs) sont un levier clé pour l'accès équitable au droit de visite et la continuité éducative.
- Depuis novembre 2025, le service est à pleine capacité, avec une liste d'attente de 5 situations.
- La mutualisation des moyens avec Biron et les temps de réflexion professionnelle garantissent cohérence et qualité de l'accompagnement.
- La charge de travail (déplacements, écrits, concertations) reste un enjeu à anticiper pour le développement futur du service.





Accueil Parents- Enfants Hébergement

L'Accueil Parent-Enfant Habituel (APEH) poursuit en 2025 sa vocation essentielle d'offrir un cadre protégé, neutre et bienveillant pour l'exercice des droits de visite et d'hébergement des parents, tels qu'ordonnés par le juge des enfants. Ce dispositif, ouvert principalement les week-ends et durant les vacances scolaires, a pour objectif central de consolider le lien parent/enfant par la création de temps partagés du quotidien, incluant des nuitées lorsque la sécurité de l'enfant est assurée. Cette évolution des modalités d'accueil, passant de visites courtes à des temps prolongés, vise à enrichir et stabiliser la qualité des relations familiales.

Le cadre d'accueil diffère du lieu habituel de vie de l'enfant (MECS, famille d'accueil, domicile parental ou tiers digne de confiance), afin de prévenir toute exposition à des environnements potentiellement traumatisants. L'APEH joue ainsi un rôle protecteur et facilitateur privilégié, permettant aux familles d'évoluer dans un contexte apaisé, propice à l'expression des émotions et à la reconstruction du lien affaibli.

L'accompagnement proposé vise à renforcer les compétences parentales en favorisant l'appropriation progressive des responsabilités éducatives, la confiance mutuelle entre parents et enfants, ainsi que la communication sur les difficultés rencontrées. Il s'inscrit dans un processus structuré d'évaluation des capacités parentales' identification des ressources et des limites, la valorisation des rôles parentaux et l'étayage des postures éducatives. Ces actions ont pour finalité de restaurer la confiance familiale avec l'objectif d'une évolution favorable du droit de visite et d'hébergement vers un exercice plus autonome et sécurisé en dehors du dispositif.

1. Organisation et moyens humains

Le fonctionnement de l'APEH repose sur 1 ETP éducateur et 0,10 ETP psychologue, complétés par une équipe éducative spécialisée composée d'éducatrices spécialisées, d'éducatrices de jeunes enfants. Cette équipe bénéficie d'une mutualisation des ressources avec le PRPE de Biron et Saint-Palais, permettant ainsi une flexibilité et une adaptabilité accrues aux besoins spécifiques des familles.

2. Profil des enfants accueillis

En 2025, 35 enfants, âgés de la naissance à 17 ans, ont été accompagnés au sein de l'APEH, dont 19 filles et 16 garçons. La diversité des parcours et des modes d'accueil reflète la complexité des situations : 20 enfants vivent en famille d'accueil, 11 en MECS, 3 dans un centre maternel avec leur mère, et 1 chez sa mère. Les histoires de ces enfants sont souvent marquées par des violences actives (mauvais traitements, abus sexuels) ou passives (négligences, carences), générant des troubles de l'attachement dont les conséquences se manifestent dans leur vie quotidienne.

Un effort marqué a été fait pour favoriser les accueils de fratries, avec 12 fratries réunies durant les temps de weekend, en totalité ou partiellement selon les situations. Une seule fratrie a bénéficié d'un hébergement de nuit sans la présence des parents, illustrant la prudence et l'adaptation du dispositif aux besoins spécifiques. Important également à noter, les jeunes majeurs continuent de bénéficier de droits de visite et d'hébergement dans le cadre familial, témoignant d'une approche inclusive visant à préserver les liens fraternels.

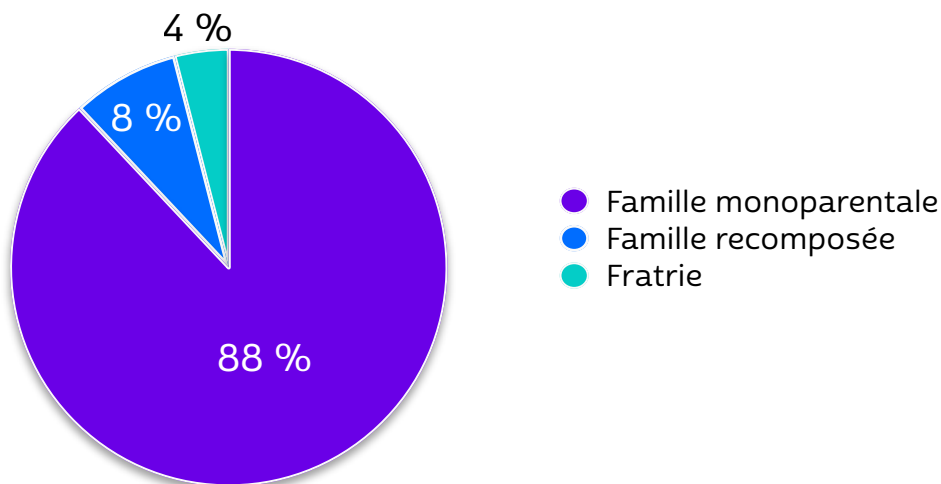
3. Profil des familles

Les familles accompagnées sont majoritairement monoparentales, dont 17 mères sur 22 familles enregistrées. Ces familles détiennent l'autorité parentale mais voient leur droit d'hébergement suspendu ou restreint à domicile, nécessitant un recours aux temps d'accueil neutres de l'APEH. Les difficultés rencontrées au sein de ces familles sont multiples : addictions, troubles psychologiques ou psychiatriques, incapacités à instaurer un cadre sécurisant, déficiences diverses. Ces problématiques engendrent souvent des situations de précarité matérielle et sociale, exacerbant les fragilités dans l'exercice de leurs fonctions parentales.

En 2025, l'APEH confirme son rôle pivot dans la protection de l'enfance et la réhabilitation du lien familial. Par un accueil sécurisé et adapté, une équipe pluridisciplinaire engagée et un accompagnement éducatif centré sur les ressources et besoins des familles, le dispositif permet de soutenir les parents

dans la reconstruction progressive de leurs rôles et compétences, tout en garantissant la sécurité et le bien-être des enfants. Ce travail minutieux favorise à terme l'évolution positive des droits de visite et d'hébergement vers des modalités plus autonomes, contribuant ainsi à une meilleure insertion familiale, sociale et affective des enfants accompagnés.

Situation des familles accueillies



En 2025, nous avons accueillis sur l'APEH 8 nouvelles situations, soit 8 de moins qu'en 2024. Sur ces nouvelles situations, les parcours d'accompagnements en amont de l'APEH émanent à 75%, des évolutions positives des droits octroyés aux parents.

3.1 Principales caractéristiques des problématiques familiales

Caractéristiques des problématiques familiales

Nous observons qu'un grand nombre de familles accueillies sur l'APEH sont confrontés à une précarité sociales importantes. En 2025, seulement 43 % des parents sont insérés professionnellement.

Parcours d'accompagnement avant l'arrivée à l'APEH en 2025



● Pôle Accueil Parents - Enfants Habituel

- Une évaluation en amont des prises en charge peut être demandée par le service ou l'ASE.
- Le dispositif prévoit 3 journées d'observation avant la mise en place des nuitées.
- 50 % des situations proviennent du PRPE de Brassalay, permettant une continuité du parcours d'accompagnement et une progression vers l'hébergement.

3.2 Origine géographique des familles

- 83,3 % des parents accueillis résident dans les Pyrénées-Atlantiques (64), principalement sur les secteurs de Pau, Bayonne, Orthez et Oloron.
- Une minorité de familles provient d'autres départements (31, 40, 33), en lien avec le lieu de placement des enfants dans le 64.

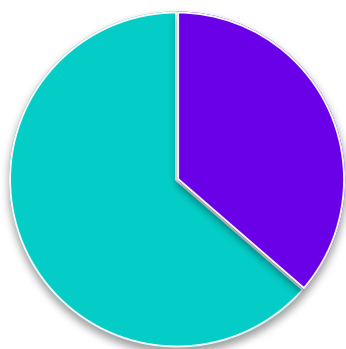
3.3 Évolution des situations en 2025

- 11 situations ont quitté l'APEH (contre 9 en 2024), traduisant une dynamique d'évolution des accompagnements :
 - 7 situations ont évolué favorablement vers un retour à domicile avec droits d'hébergement.
 - 4 situations ont conduit à une suspension des droits de visite et d'hébergement.

3.4 Données relatives aux enfants

- 20 enfants ont quitté le dispositif en 2025 :
 - 13 filles et 7 garçons,
 - Âgés de 2 à 16 ans.

Orientations à la sortie de l'APEH



- Suspension des DVH
- Retour au domicile
- DVH au domicile

- La majorité des situations accueillies à l'APEH sont ordonnées par le Juge des enfants et confiées à l'Aide Sociale à l'Enfance des Pyrénées-Atlantiques (64).

Typologie et objectifs des rencontres

● Pôle Accueil Parents - Enfants Habituel

- L'APEH propose des temps de vie partagés (week-ends et vacances) permettant aux familles de « vivre ensemble » dans un cadre sécurisant et contenant.
- L'accompagnement s'inscrit dans un soutien intensif à la parentalité, articulé autour de l'accueil, de l'écoute, de l'hébergement et de l'accompagnement éducatif.

Objectifs principaux :

- Évaluer les capacités parentales,
- Soutenir et restaurer le lien parent/enfant,
- Favoriser les temps du quotidien (repas, activités, vie commune),
- Valoriser les compétences parentales et renforcer la confiance,
- Permettre une réappropriation du rôle parental,
- Contribuer à l'épanouissement affectif familial et au plaisir d'être ensemble.

Fréquence et modalités des séjours

- Le rythme le plus fréquent reste 1 séjour par mois (12 situations).
- 8 situations bénéficient d'un rythme plus soutenu (1 week-end sur deux), stable par rapport à 2024.
- 3 situations concernent uniquement les vacances scolaires, en diminution de moitié par rapport à l'année précédente.

Lecture analytique

- Le dispositif s'inscrit dans une logique de continuité et d'intensification du lien, en permettant des expériences concrètes du quotidien.
- La stabilité des rythmes d'accueil traduit une structuration des modalités d'accompagnement, tandis que la diminution des séjours uniquement en vacances suggère une orientation vers des suivis plus réguliers et soutenus.



Rythme des séjours



La durée des séjours est variable en fonction des droits ordonnés, de la demande des partenaires, de la disponibilité des parents et des enfants. En général, les premiers séjours sont de 24h et comptent 1 nuitée.

Durant l'année 2025, 13% des séjours se sont réalisés sur des temps de journée, 70% des séjours comptent 1 nuitée et 17% des séjours ont lieu sur 2 nuitées.

Évolution des rencontres dans leurs fréquences et leurs amplitudes

L'APEH constitue un dispositif de transition visant à faire évoluer les relations parent-enfant vers davantage d'autonomie, avec pour perspective des rencontres sans tiers.

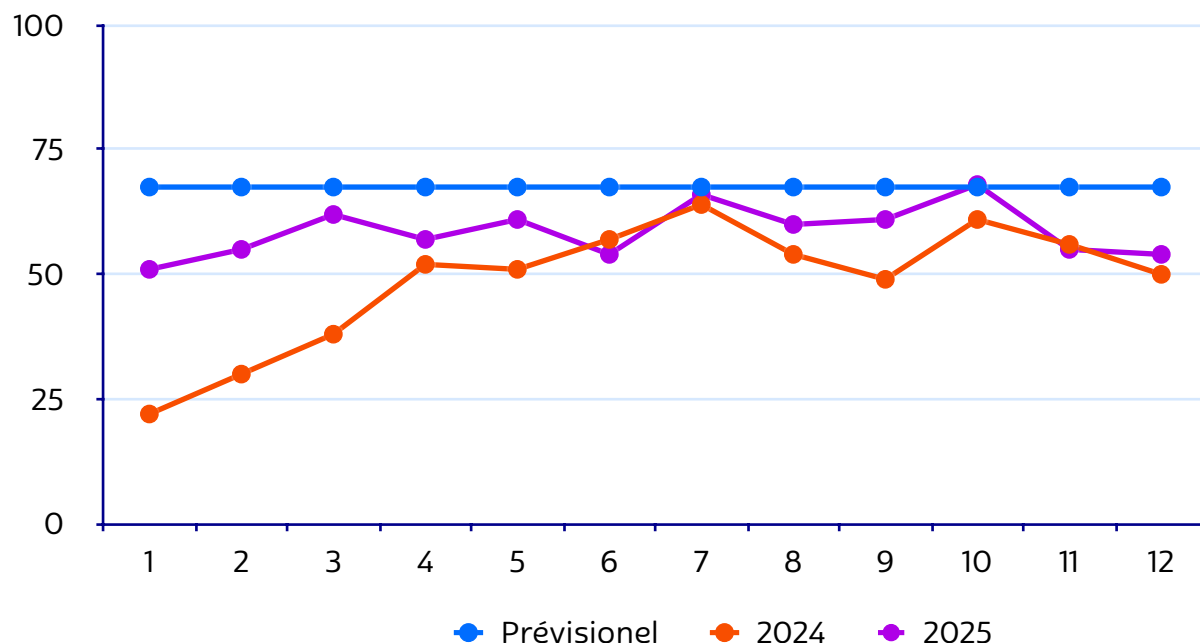
L'accompagnement repose sur le partage du quotidien, permettant de soutenir les parents dans l'exercice de leur rôle et de favoriser le maintien et la restauration des liens familiaux. Les objectifs des séjours sont co-construits avec les partenaires sociaux et les parents, afin de s'adapter aux besoins de chaque situation.

Les évolutions observées dépendent de la qualité du lien parent-enfant et nécessitent un ajustement constant et individualisé des modalités d'intervention, conciliant sécurisation de l'enfant et soutien à la parentalité.

Évolution de l'activité de l'APEH

Taux de remplissage

Évolution APEH 2024-2025 en nombre de journée



En 2025, 704 journées d'accueil ont été réalisées sur 810 prévues, soit un écart de -106 journées par rapport au prévisionnel.

Le taux d'occupation reste globalement stable sur l'année, se rapprochant du prévisionnel, voire l'atteignant sur certains mois, sans constitution de liste d'attente.

Comparativement à 2024, les passerelles depuis le PRPE vers l'APEH sont limitées (2 situations). L'activité se caractérise par moins d'accueils sur les vacances scolaires, mais davantage de séjours réguliers (tous les 15 jours), ce qui soutient le taux d'occupation.

Enfin, le volume d'activité est directement influencé par la composition familiale et le nombre de nuitées accordées, entraînant des variations dans le nombre total de journées réalisées.

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Situations accueillies	28	19	18	19	17	22	15	16	24	23
Situation ayant quittées l'APEH	16	4	9	8	6	12	7	8	9	11

● Pôle Accueil Parents - Enfants Habituel

Sur les 10 années de fonctionnement, la moyenne d'accueil par an est de 20.1 situations. Depuis 2021, nous étions en dessous de cette moyenne. En 2024, nous pouvons observer une hausse significative des situations accueillies qui a perduré en 2025.

Nos axes de fonctionnements restent les mêmes que l'année dernière. Nous avons accueilli en 2024 un grand nombre de situations qui ont continué d'être accompagnées par notre service APEH en 2025. En parallèle, nous avons continué à accueillir de nouvelles familles.

De plus, un travail de prospection continue d'être mené par la cheffe de service afin d'informer nos partenaires sur nos différents accompagnements. Nous avons ainsi gagné en reconnaissance sur le territoire.

Taux d'annulation

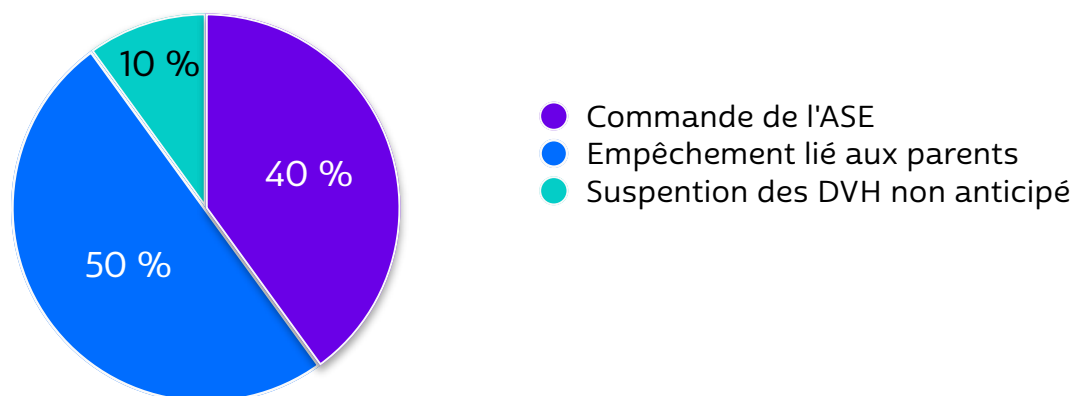
En 2024, nous avons programmé 170 séjours et 11 séjours d'annulés. Ce qui fait environ 6.5 % des séjours annulés : $((11/170) \times 100 = 6.5 \%)$.

En 2025, nous avons programmé 221 séjours et 10 séjours d'annulés. Ce qui fait environ 4.5 % des séjours annulés : $((10/221) \times 100 = 4.5 \%)$.

Concernant le pourcentage des séjours annulés, entre 2024 et 2025, nous notons une très légère diminution malgré les 51 séjours proposés en plus.

Le taux d'annulation a fortement baissé depuis 3 ans car nous avons pris en compte les délais de prévenance de 72h00. De plus, nous avons anticipé les différentes évolutions dans la prise en charge.

Causes d'annulations



Nous observons que la principale cause d'annulation, émane des parents. Ils mettent régulièrement en avant des soucis de santé ou des difficultés de transports.

Le service de l'APEH aura inévitablement des séjours non honorés. Il convient cependant de continuer à communiquer auprès des partenaires sociaux (ASE,

Juges...) sur le type d'accueil que nous pouvons offrir afin de recevoir un public correspondant au plus près de notre offre de service.

Le fait de proposer depuis l'année dernière des journées d'évaluations avant d'accueillir les situations sur l'APEH (dans le cas où l'évaluation n'a pas été faite par un PRPE et/ou que les droits octroyés ne sont pas en accord avec les différents services) nous a permis d'accueillir des situations où le danger a été écarté et de vérifier que tant les enfants que les parents s'inscrivaient dans ce projet.

Commentaires de l'année 2025



L'année 2025 confirme la dynamique de consolidation et de montée en charge des dispositifs PRPE et APEH, qui s'inscrivent pleinement dans le champ de la protection de l'enfance en apportant des réponses complémentaires et évolutives aux besoins des familles.

Le PRPE poursuit son développement avec une activité soutenue et une diversification des modalités d'intervention, permettant un accompagnement ajusté à la singularité des situations. L'augmentation du nombre de situations suivies, conjuguée à une adaptation constante des dispositifs de médiatisation, témoigne de la capacité du service à répondre aux enjeux de sécurisation de l'enfant tout en soutenant le lien parent-enfant. La montée en charge du site de Saint-Palais, désormais à pleine capacité avec une liste d'attente, illustre un besoin territorial fort et durable.

Parallèlement, l'APEH confirme son rôle de dispositif de transition essentiel, permettant d'inscrire les familles dans une progression vers des modalités de rencontre plus autonomes. L'année 2025 s'inscrit dans la continuité de 2024 avec une activité soutenue (23 situations), un taux d'occupation stabilisé et une baisse du taux d'annulation, traduisant une meilleure adéquation entre les besoins des familles et les modalités d'accompagnement proposées. Les évolutions observées (retours à domicile ou suspensions) mettent en évidence la complexité des situations accompagnées et la nécessité d'un cadre à la fois contenant et évolutif. Ces deux dispositifs s'articulent dans une logique de parcours, favorisant une progression graduée : de la rencontre médiatisée à la mise en situation du quotidien avec hébergement, jusqu'à l'autonomisation des relations parent-enfant lorsque les conditions de sécurité sont réunies. Cette complémentarité constitue un levier majeur pour soutenir la parentalité, restaurer les liens familiaux et sécuriser les parcours des enfants.

L'année 2025 met également en lumière plusieurs enjeux :

- La complexification des situations familiales, nécessitant des interventions de plus en plus contenantes et individualisées,
- Les contraintes de mobilité et d'organisation des familles, impactant la régularité des rencontres,

 Pôle Accueil Parents - Enfants Habituel

- La charge de travail croissante liée au développement de l'activité, aux écrits professionnels et à la coordination partenariale.

Dans ce contexte, la qualité du travail partenarial, la souplesse des modalités d'intervention et la complémentarité des compétences pluridisciplinaires apparaissent comme des facteurs déterminants pour garantir la pertinence et l'efficacité des accompagnements.

In fine, les perspectives d'évolution invitent à poursuivre le développement des dispositifs, notamment en matière d'accompagnement vers le domicile, d'ajustement des capacités d'accueil et de renforcement des moyens humains, afin de répondre au plus près des besoins du territoire et des familles accompagnées.



AEMO Renforcée

À la suite d'une décision de la Cour de cassation (octobre 2024), la qualification juridique du service a évolué. Le PEAD (Placement Éducatif À Domicile) a officiellement pris fin le 1er juillet 2025 pour se conformer au cadre de l'AEMO renforcée avec Hébergement (AEMORH).

Le service intervient désormais sous deux formes :

- Cadre judiciaire : AEMORH (Assistance Éducative en Milieu Ouvert renforcée).
- Cadre administratif : AEDRH (Aide Éducative à Domicile renforcée).

● AEMO renforcée

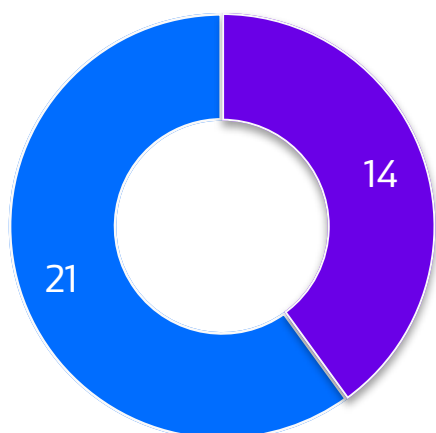
1. Fonctionnement et Moyens

- **Équipe pluridisciplinaire** : 1 chef de service, 4 travailleurs sociaux et 1 psychologue.
- **Disponibilité** : Intervention 7j/7 selon les besoins, avec une possibilité de solution de repli en MECS (1 à 7 jours) en cas de crise.
- **Capacité** : Passage de 20 à 30 situations simultanées au 1er juillet 2025.
- **Secteurs prioritaires** : Territoires d'Orthez, Salies, Mourenx, Saint-Palais et Mauléon.

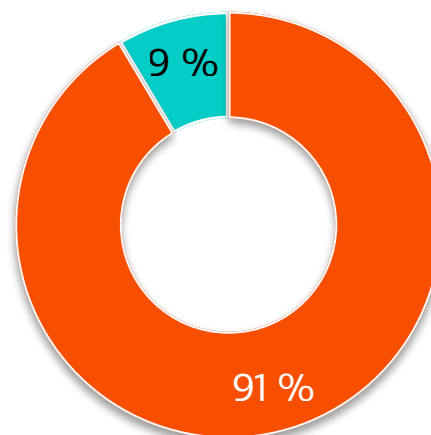
2. Bilan d'Activité 2025

Le service a suivi 40 enfants pour un total de 35 mesures (selon le calcul : 1 enfant = 1 mesure ; 3 à 4 enfants = 2 mesures).

Sur 35 mesures exercées



- Mesures Administratives
- Mesures Judiciaires

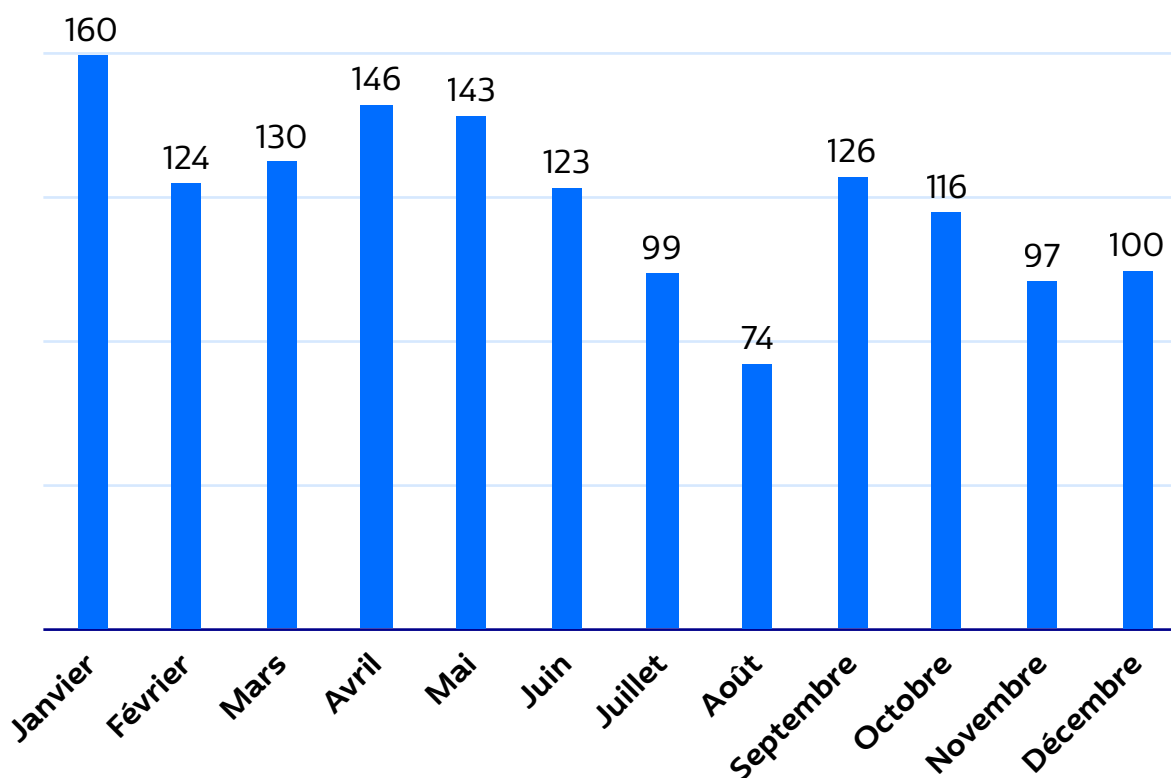


- Pays des Gaves
- Pays Basque Intérieur

Sur les 35 mesures prises en charge, nous avons accompagné 22 familles. Le service a effectué **1438 interventions éducatives** au bénéfice des familles suivies.

● AEMO renforcée

Interventions éducatives



Le service fonctionne en auto-remplacement sur les périodes de congés ou de maladie. Sur l'année 2025, le ratio d'encadrement a donc été de **3 ETP sur l'année**, ce qui explique l'irrégularité du nombre d'interventions sur les 12 mois.

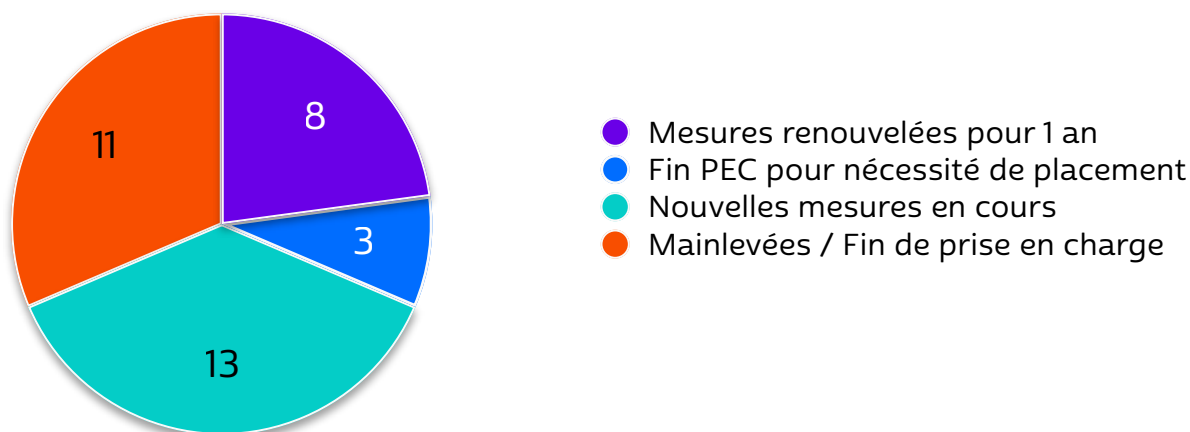
Renouvellement - fin de mesure - orientation - repli - nouvelles mesures :

- 8 mesures ont été renouvelées pour une durée d'un an (6 renouvellements standards et 2 renouvellements avec passage du judiciaire à l'administratif)
- 3 fins de prise en charge pour nécessité de placement (1 en CEF, 1 en attente de placement, 1 en FA)
- 13 nouvelles mesures en cours
- 11 fins de mesures



 AEMO renforcée

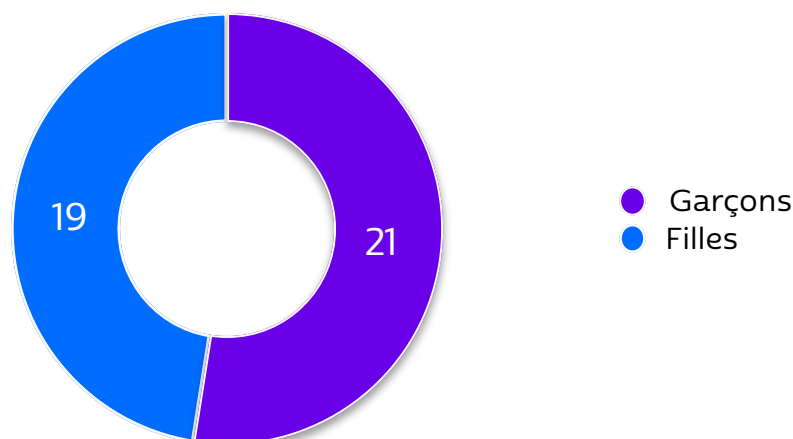
Prises en charge sur les 35 mesures exercées



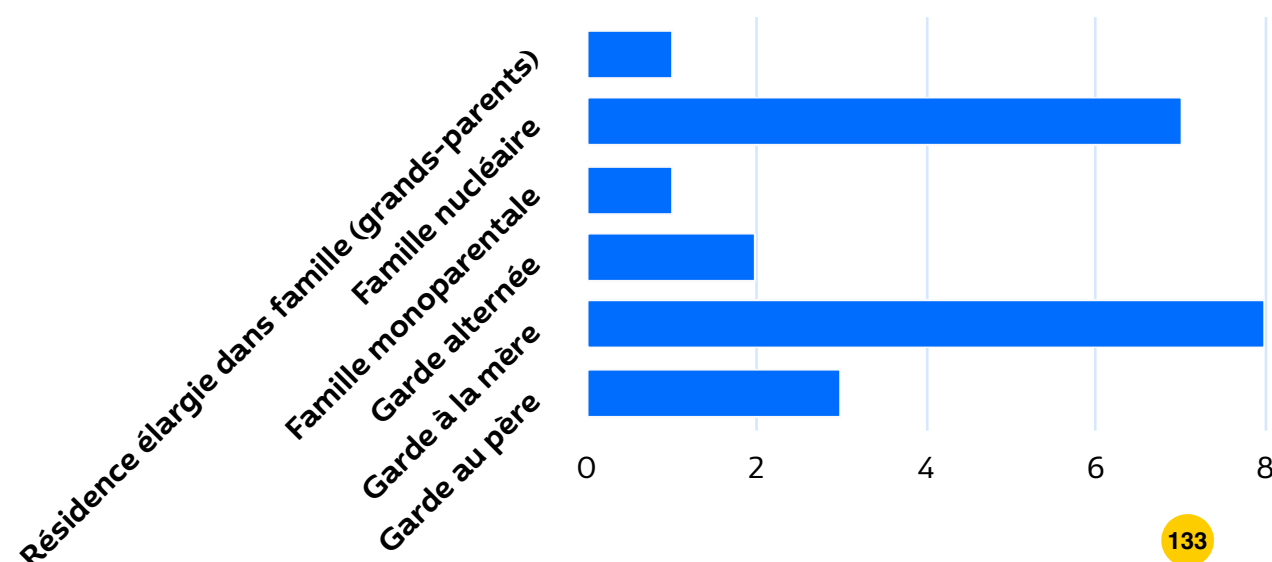
La moyenne d'âge des enfants suivis à date d'entrée sur le service ou au 01/01/2025 pour ceux en cours de mesures est de 10 ans et 7 mois.

L'enfant le plus jeune à date d'entrée : 3 ans et le mineur le plus âgé : 17 ans et 1 mois.

Répartitions Garçons/Filles sur 40 enfants



Cartographie systémique sur 22 familles



3. Accompagnement des familles

L'accompagnement des familles en AEMO/AED repose avant tout sur l'instauration d'une relation de confiance, indispensable pour dépasser le caractère intrusif des interventions à domicile. Cette action s'inscrit dans une logique de coéducation, mobilisant l'ensemble des acteurs autour de l'enfant (parents, professionnels, institutions).

L'objectif principal est de permettre aux parents d'exercer leur parentalité de manière autonome et adaptée. Pour cela, l'intervention s'organise autour de quatre axes complémentaires : l'accompagnement éducatif, le soutien à la parentalité, la guidance parentale et l'épanouissement de l'enfant dans son environnement.

Le soutien à la parentalité vise notamment à améliorer les compétences parentales, renforcer le lien parent-enfant, favoriser l'insertion sociale de la famille et faciliter l'accès aux dispositifs d'aide et de soins. L'accompagnement éducatif, quant à lui, a pour but de garantir la sécurité et la santé de l'enfant, soutenir son développement affectif et social, et favoriser son insertion scolaire, sociale et professionnelle.

4. Le mode opératoire des interventions

Le protocole d'intervention en AEMO/AED RH repose sur une démarche progressive, coordonnée et pluridisciplinaire. Il débute par une présentation de la situation par le travailleur social, suivie de premières rencontres avec les parents et les enfants. Ces temps permettent de recueillir les attentes de chacun et de co-construire les premiers objectifs à travers le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC). Des temps d'évaluation, notamment psychologiques (parents et enfants), viennent affiner la compréhension de la situation. Par la suite, un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) est élaboré afin de préciser les axes de travail. L'accompagnement comprend également des rencontres avec les partenaires, des actions éducatives, thérapeutiques et des ateliers adaptés aux besoins.

La mise en application s'appuie sur une définition concertée des objectifs, ajustés en fonction des besoins identifiés. Trois grands domaines structurent l'intervention. D'abord, la scolarité, avec un travail de lien entre la famille et l'école, la participation aux réunions éducatives et un soutien aux apprentissages. Ensuite, le soin, où les professionnels accompagnent les parents dans les démarches de santé (prise de rendez-vous, suivi, coordination avec les structures spécialisées), tout en visant leur autonomie progressive. Enfin, la socialisation, qui vise à favoriser l'accès de l'enfant à des activités extérieures et à développer ses relations sociales à travers un travail partenarial.

 AEMO renforcée

Les modalités d'intervention reposent principalement sur deux formats complémentaires. La visite à domicile constitue l'outil central : régulière (au minimum hebdomadaire), elle permet un accompagnement au plus près du quotidien familial, avec des objectifs définis et réévalués en équipe. Les entretiens hors domicile offrent un cadre alternatif, parfois plus adapté selon les situations, permettant d'aborder certaines problématiques dans un environnement différent. Ces modalités nécessitent une grande souplesse et une adaptation constante aux besoins des familles.

Enfin, la traçabilité de la mesure est assurée par plusieurs outils professionnels. Le DIPC formalise les attentes et les objectifs initiaux. Le PAP, évolutif, précise les axes de travail en fonction des compétences et fragilités repérées. Les comptes rendus d'intervention permettent un suivi régulier et factuel des actions menées. Des notes d'information peuvent être rédigées en cas d'événements marquants, et un rapport d'évolution est transmis en fin de mesure aux autorités compétentes. L'ensemble de ces outils garantit un suivi rigoureux, une réévaluation continue et une adaptation de l'accompagnement.

5. L'intervention de la psychologue :

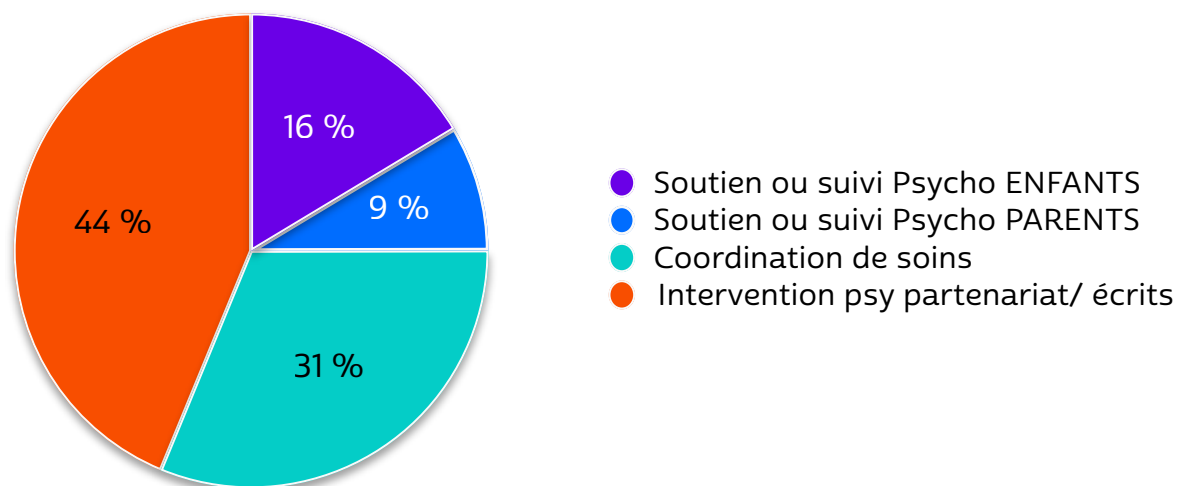
L'intervention de la psychologue en AEMO/AED RH s'inscrit dans une approche globale, souple et pluridisciplinaire, auprès d'un public varié allant du jeune enfant aux parents. Elle propose des suivis psychologiques individuels, mais également des entretiens de soutien à la parentalité, répondant aux besoins immédiats des familles qui attendent des réponses concrètes et rapides. Cette prise en charge, accessible sans condition et adaptée aux contraintes des familles (absences, irrégularités), permet de maintenir un lien thérapeutique malgré les difficultés d'engagement.

Dans un contexte marqué par des délais d'accès importants aux structures de soin (CMP, CMPEA...), la psychologue vient pallier temporairement ces manques en proposant un accompagnement direct, tout en restant dans une logique de relais vers les dispositifs de droit commun. Elle joue ainsi un rôle central de coordination du parcours de soin : orientation vers les structures adaptées, lien avec les partenaires médico-sociaux et éducatifs, constitution de dossiers (notamment MDPH) et organisation de bilans spécialisés (psychologique, orthophonique, psychomoteur, neuropsychologique).

Par ailleurs, en lien étroit avec le dispositif du Parcours Santé Protégé, la psychologue participe activement au suivi global de la santé de l'enfant, dès le début de la mesure, à travers des bilans initiaux et réguliers. Cela permet d'assurer une prise en charge cohérente, continue et réactive. Son intervention s'étend également à la sphère familiale, notamment à travers la prise en compte des problématiques liées à la parentalité, à la conjugalité ou aux relations intergénérationnelles. Elle peut ainsi proposer des entretiens médiatisés, favorisant la communication et la régulation des relations au sein de la famille.

● AEMO renforcée

Enfin, la psychologue est pleinement intégrée au travail d'équipe pluridisciplinaire. Elle participe aux temps institutionnels (synthèses, commissions d'évaluation, bilans familiaux) et contribue à l'élaboration des outils de suivi tels que le DIPC et le PAP. Son intervention garantit ainsi une lecture clinique des situations et une adaptation constante de l'accompagnement proposé.



6 - Les interventions psycho-éducatives

Les prises en charge psycho-éducatives reposent sur une approche conjointe entre psychologue et éducateur spécialisé, sous forme de travail en binôme. Elles s'appuient sur différents supports tels que les médiations artistiques (peinture, modelage), les médiations thérapeutiques (photolangage, ateliers autour des émotions) et des projets collectifs (sorties, séjours), parfois impliquant plusieurs fratries. Ces dispositifs permettent à la fois de favoriser l'expression de l'enfant, de soutenir les interactions entre pairs et d'observer la qualité des relations sociales dans un cadre à la fois ludique et contenant.

Ces ateliers, co-construits en équipe, visent à faciliter l'expression des besoins, à encourager les processus associatifs et à créer des espaces d'échange à partir de l'expérience vécue. Ils peuvent aboutir à des restitutions valorisantes pour les enfants, comme des expositions ou des portfolios. Par ailleurs, des temps spécifiques comme les repas thérapeutiques viennent compléter ces modalités d'intervention en petit collectif.

Le travail en binôme psychologue-éducateur, issu d'une réflexion d'équipe, permet d'affiner la compréhension des situations familiales, en élaborant des hypothèses et en soutenant une approche clinique. Cette complémentarité se retrouve également dans les visites à domicile, où la psychologue peut observer le fonctionnement psychique et relationnel de la famille et de la fratrie, dans une perspective systémique. Cela permet d'ajuster les stratégies d'accompagnement,

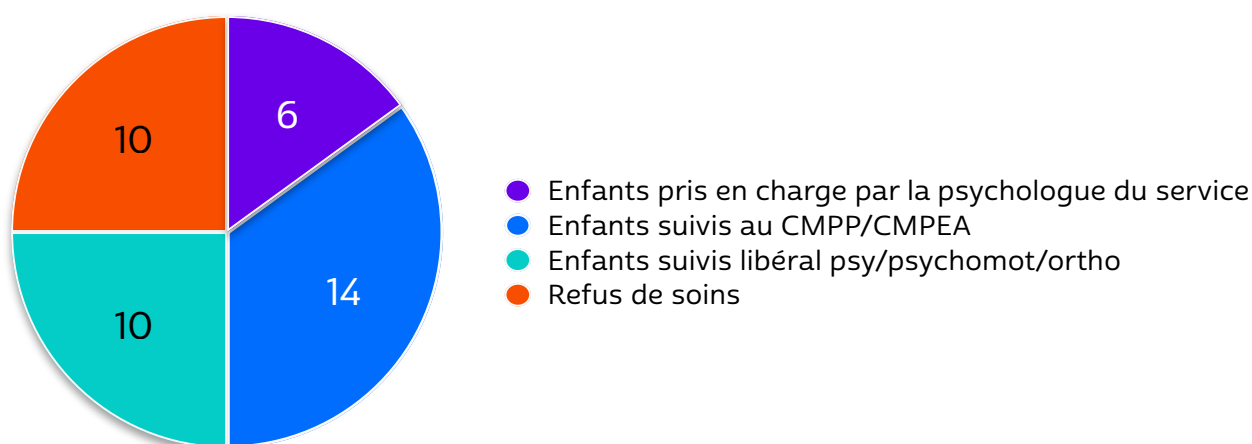
● AEMO renforcée

de soutenir les compétences parentales et de favoriser le maintien des liens familiaux.

L'intervention de la psychologue comprend également un temps d'évaluation initiale, avec au minimum trois rencontres avec les parents et les enfants. Ces temps permettent d'accueillir l'histoire familiale, de repérer les problématiques et d'initier la relation d'accompagnement. Chaque prise en charge est ensuite co-construite en équipe, en fonction des besoins identifiés.

Enfin, la psychologue joue un rôle essentiel d'éclairage clinique auprès de l'équipe. Elle apporte un soutien technique, aide à penser les modalités d'intervention et favorise une prise de distance face aux situations complexes. Sa participation aux réunions permet une élaboration psychologique des situations et l'apport de références théoriques et cliniques. Elle veille également à prendre en compte le vécu des professionnels (notamment les aspects transférentiels) afin de garantir un cadre d'intervention adapté. Elle participe enfin au travail partenarial avec les acteurs extérieurs.

Interventions psycho-éducatives sur 40 enfants

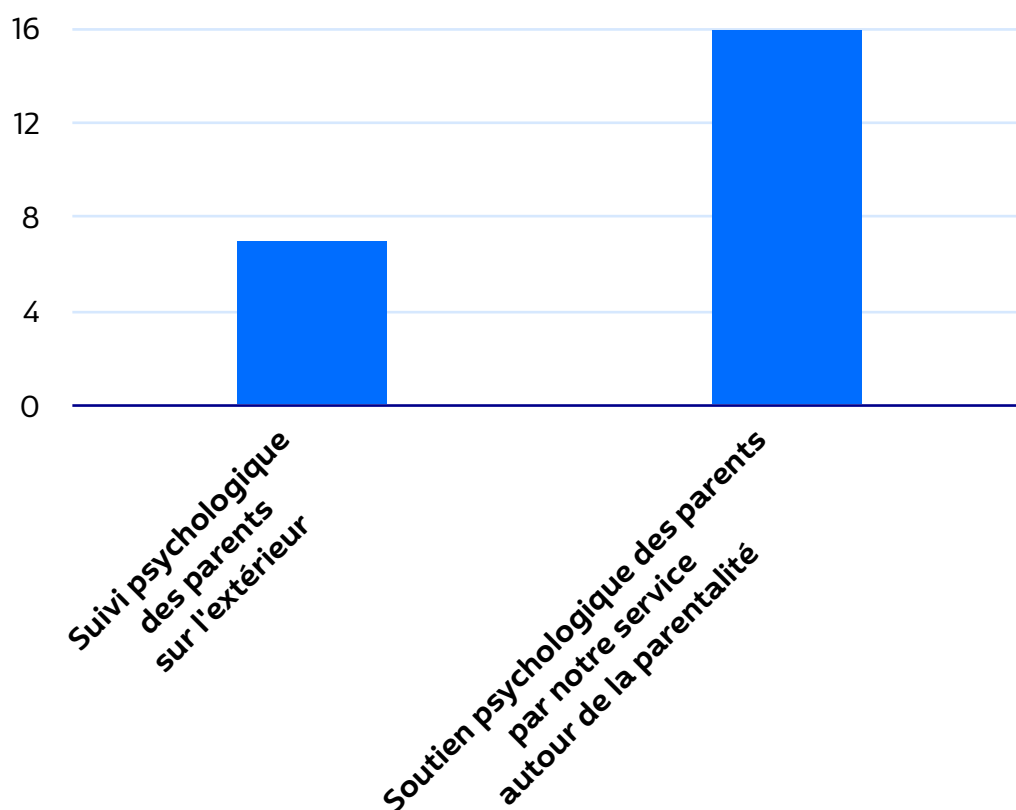


Dont :

- 40 enfants inscrits dans Parcours Santé Protégé
- 11 enfants avec une notification MDPH (2 enfants notification sans réponse, 3 situations suivies aussi par l'EMAH)

● AEMO renforcée

35 situations autour de la parentalité



Le travail de partenariat et de réseau

Le service AEMO/AED RH s'inscrit dans un travail de partenariat et de réseau étendu, mobilisant de nombreux acteurs des champs éducatif, médico-social, sanitaire et associatif (établissements scolaires, structures spécialisées, services de soins, protection de l'enfance, associations, etc.).

Cette collaboration vise à renforcer la complémentarité des interventions, à favoriser l'interdisciplinarité et à garantir une prise en charge cohérente et efficace des familles. Le développement, la formalisation et la mutualisation de ces partenariats constituent un levier essentiel pour améliorer la qualité de l'accompagnement.

7 - Conclusion



Parmi les points forts du service, l'intervention en binôme (éducatif et/ou avec la psychologue) permet un regard croisé, favorisant une analyse objectivée des situations et une meilleure adaptation des réponses. Les actions éducatives s'appuient sur l'environnement global des familles (social, scolaire, culturel, sanitaire) avec pour objectif de les amener vers plus d'autonomie dans l'accès aux

 AEMO renforcée

dispositifs de droit commun. Les activités en petit collectif, notamment entre fratries, contribuent à développer les compétences sociales des enfants et à lutter contre l'isolement.

Le travail partenarial apparaît comme un élément central dans la mise en œuvre des missions, tout comme la co-construction du protocole d'intervention par l'équipe pluridisciplinaire, régulièrement ajusté en fonction des besoins.

L'évaluation psychologique constitue désormais un préalable important, permettant d'affiner la compréhension des situations et de définir des objectifs de travail adaptés. La psychologue joue un rôle clé en proposant des suivis pour les enfants et des espaces de soutien à la parentalité pour les parents, en complément et en relais des dispositifs de soin existants.

Enfin, parmi les perspectives d'amélioration, le service souhaite développer des espaces de médiation dédiés à la parentalité, afin de répondre aux difficultés de communication fréquemment observées. Ces espaces pourraient concerner à la fois des familles individuellement ou des groupes de familles accompagnées.

**La démarche
qualité au sein
de
l'établissement**



— RAPPORT D'ACTIVITÉS QUALITÉ

Démarche qualité & amélioration continue

**Protéger l'instant pour accompagner
l'avenir.**

Bilan 2025 de la MECS Brassalay et perspectives pour
2026.

2025

ÉTABLISSEMENT

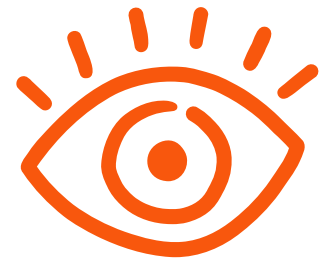
MECS de Brassalay
Biron (64300)

DATE DE RÉDACTION

30 mars 2026

— SOMMAIRE

Ce que contient ce rapport

**01****Introduction**

Démarche qualité et préparation HAS

P. 03**04****Indicateurs & résultats**

Indicateurs qualité clés, préparation HAS

P. 15**02****Gouvernance & organisation**

Instances, pilotage, implication des usagers

P. 04**05****Plan d'action 2026**

Objectifs prioritaires et actions par thème

P. 16**03****Actions qualité menées**

Outils Loi 2002, EI, plaintes, prévention, formations, documentation

P. 08**06****Conclusion & perspectives**

Bilan 2025 et orientations stratégiques

P. 18

Sous la responsabilité de Jean-Christophe Ackermann, Directeur. Date de rédaction : 30 mars 2025.

1 Introduction**01**

CONTEXTE & REPÈRES

Introduction

La Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) Brassalay, établie dans les Pyrénées-Atlantiques, place la démarche qualité au cœur de son projet institutionnel. Engagée dans une amélioration continue et une préparation active à l'évaluation externe HAS (prévue en juin 2026), l'établissement structure sa politique qualité autour de **18 critères impératifs**, incluant la gestion des événements indésirables, la bientraitance, les droits des usagers et la prévention des risques.

Pilotée par un COPIL dédié et en collaboration avec les jeunes et leurs familles via le Conseil de la Vie Sociale (CVS), cette démarche s'appuie sur des outils concrets : logiciel Qualineo pour le suivi des incidents, procédures formalisées (plaintes, événements indésirables, plan de continuité d'activités), et formations régulières des équipes aux référentiels HAS.

Garantir un accompagnement sécurisé, personnalisé et inclusif, en alignement avec les exigences réglementaires et les attentes des usagers.

2 Gouvernance & organisation de la démarche

PILOTAGE & INSTANCES

02 Gouvernance & organisation de la démarche

Instances de pilotage et implication des usagers dans le Conseil de la Vie Sociale — les deux piliers qui structurent la démarche qualité de l'établissement.

2.1**Instances & pilotage**

Le COPIL Qualité et ses quatre réunions structurantes en 2025.

2.2**Implication des usagers**

CVS : taux de participation, représentation et synthèse des remontées.

2 Instances et pilotage

— 2.1 — INSTANCES & PILOTAGE

Un COPIL Qualité pluridisciplinaire, quatre réunions structurantes en 2025

Le COPIL Qualité de la MECS Brassalay est composé d'une équipe pluridisciplinaire incluant la direction (représentée par Monsieur Jean-Christophe Ackermann), les membres de la Direction (Cheffes de service et la Responsable Administrative et Financière), l'animatrice qualité, l'infirmière, une psychologue, ainsi que des représentants des services généraux et éducatifs.

Bien que les usagers ne siègent pas directement au COPIL, leurs retours sont intégrés via le **Conseil de la Vie Sociale (CVS)**, dont les demandes et remarques sont systématiquement discutées lors des réunions.

Quatre séances en 2025

Les réunions du COPIL, d'une durée de deux heures chacune, ont permis de piloter activement la démarche qualité et de faire avancer les décisions structurantes.

CALENDRIER COPIL 2025



Points saillants de l'année

Acquisition et déploiement de Qualineo

Outil central pour la gestion des événements indésirables, des plaintes/réclamations et du suivi des actions qualité. Centralisation des données, traçabilité des incidents, déclaration en temps réel par les équipes.

Révision des procédures EI & plaintes

Clarification des rôles entre cheffes de service, équipes éducatives et direction. Les actions correctives après un événement indésirable sont désormais définies en collaboration avec l'équipe éducative concernée.

Groupes de travail 18 critères HAS

Pilotes désignés pour chaque thème (droits des usagers, bientraitance, gestion des risques). Livrables : procédures, supports de formation, analyses de risques (dont le Plan de Continuité d'Activité).

Politique qualité partagée

Chaque service propose **au moins une action d'amélioration par an**, avec un suivi mensuel par l'animatrice qualité. Politique présentée à chaque réunion d'équipe pour garantir son appropriation.

2 Implication des usagers

— 2.2 — IMPLICATION DES USAGERS

Le Conseil de la Vie Sociale, voix directe des jeunes et des familles

En 2025, le Conseil de la Vie Sociale (CVS) de la MECS Brassalay s'est réuni à deux reprises, les **6 février** et **5 juin**, avec une participation active des jeunes issus de tous les pôles (PEC, PAC, SAU, PSA), ainsi que des éducateurs et de la direction. Ces réunions, d'une durée d'une heure, ont permis d'aborder des sujets concrets liés à la vie quotidienne, à la qualité des services et aux attentes des usagers.

2.2.1 — Taux de participation et représentation

Les réunions ont rassemblé entre **10 et 15 participants**, incluant des représentants des jeunes, des éducateurs référents, ainsi que la direction (Monsieur Jean-Christophe Ackermann) et l'animatrice qualité (Madame Christelle Lacoste). Bien que certains jeunes excusés n'aient pu assister à toutes les séances, leur voix a été relayée via les représentants présents ou des feuilles de recueil des questions distribuées en amont.

2

Séances CVS
organisées

10-15

Participants
par séance

1h

Durée
moyenne

4

Pôles
représentés

2.2.2 — Synthèse des demandes et remontées

Les préoccupations exprimées portent principalement sur les conditions matérielles, l'alimentation, les activités et le respect du cadre de vie. Restitution par thématique, avec les réponses pragmatiques apportées par la direction.

Conditions matérielles

DEMANDE

Meubles de rangement supplémentaires pour les chambres du PAC, budget course adapté pour les nouveaux arrivants en studio (PACA), acquisition d'un lave-vaisselle pour le SAU.

RÉPONSE

Étude des besoins par chambre, achat des produits de base par le service pour préserver le budget individuel. Lave-vaisselle conditionné à une amélioration du respect du matériel.

Alimentation

DEMANDE

Plus de diversité dans les goûters et petits-déjeuners, ajout de thé et de nouvelles sauces.

RÉPONSE

Thé ajouté, commission repas mise en place avec la diététicienne pour étudier des alternatives équilibrées. Diversification immédiate limitée par les contraintes budgétaires.

Cadre de vie

DEMANDE

Personnaliser les espaces collectifs, améliorer la décoration et le matériel du cadre partagé.

RÉPONSE

Accepté sous conditions : encadrement par les éducateurs et budget chiffré pour la décoration. Rachat partiel des cages de foot dans la limite du budget.

Activités

DEMANDE

Organiser des activités intergroupes et mieux associer les jeunes aux temps festifs.

RÉPONSE

Intégration des idées des jeunes à la fête de fin d'année, encadrement éducatif systématique pour les activités transverses.

3 Actions qualité menées en 2025

CHANTIERS 2025

03 Actions qualité menées en 2025

Six chantiers structurent l'année : outils réglementaires Loi 2002, gestion des événements indésirables, plaintes et réclamations, prévention de la maltraitance, formations et gestion documentaire.

3.1

Outils Loi 2002

3.2

Événements indésirables

3.3

Plaintes & réclamations

3.4

Prévention maltraitance & crise

3.5

Sensibilisations & formations

3.6

Gestion documentaire

3 Outils Loi 2002**— 3.1 – OUTILS DE LA LOI DU 02 JANVIER 2002**

Actualisation en cours des outils réglementaires

La Loi 2002-2 structure les droits des usagers et l'accompagnement. En 2025, la MECS Brassalay a engagé l'actualisation de ses outils. Certaines actions, amorcées cette année, se poursuivront en 2026.

OUTIL	MISE À JOUR	ACTIONS ENTREPRISES
Livret d'accueil	NON	Cette action a débuté en 2025 et n'est pas encore finie.
Projet d'établissement	OUI	Refonte du document existant, intégration des nouveaux services (AEMO renforcée), validation en 2026.
Projet personnalisé	NON	Une révision de la trame de PAP a été entreprise — elle a été validée en février 2026.
Règlement de fonctionnement	NON	L'action est programmée pour 2026.
Contrat de séjour / DIPC	NON	L'action est programmée pour 2026.

En 2025

Refonte engagée sur le projet d'établissement et révision de la trame PAP. Les autres actions ont été cadrées et programmées pour 2026.

À finaliser en 2026

Livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour/DIPC — chantiers clés avant l'évaluation externe HAS.

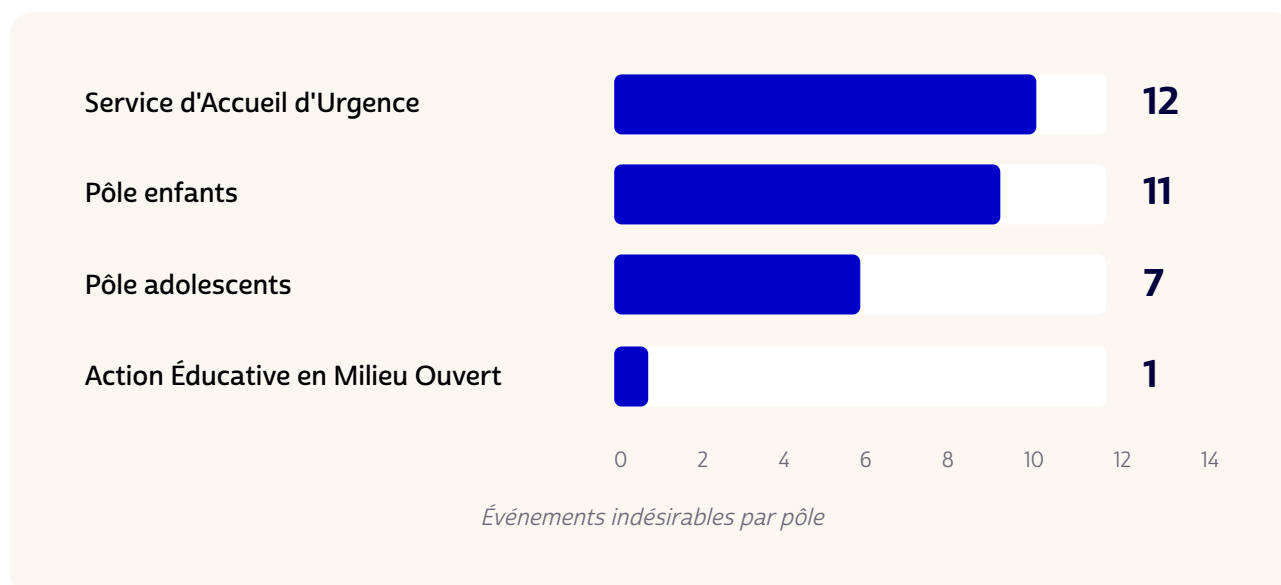
3 Événements indésirables

— 3.2 – GESTION DES ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES (EI)

31 événements indésirables enregistrés au cours de l'année 2025

La MECS Brassalay a enregistré un total de **31 événements indésirables (EI)** entre mars et mai 2025, reflétant une diversité de situations nécessitant une attention particulière. Ces événements se répartissent en plusieurs catégories, présentées ci-dessous : le premier diagramme montre la répartition par service (SAU, pôles enfants, adolescents, AEMO), tandis que le second détaille la répartition par type d'incident.

Répartition par pôle



Parmi ces événements, les **agressions physiques** arrivent en tête avec 11 cas, suivies des dégradations de biens (6 cas), puis des accidents et incidents divers (chutes, intrusions, etc.).

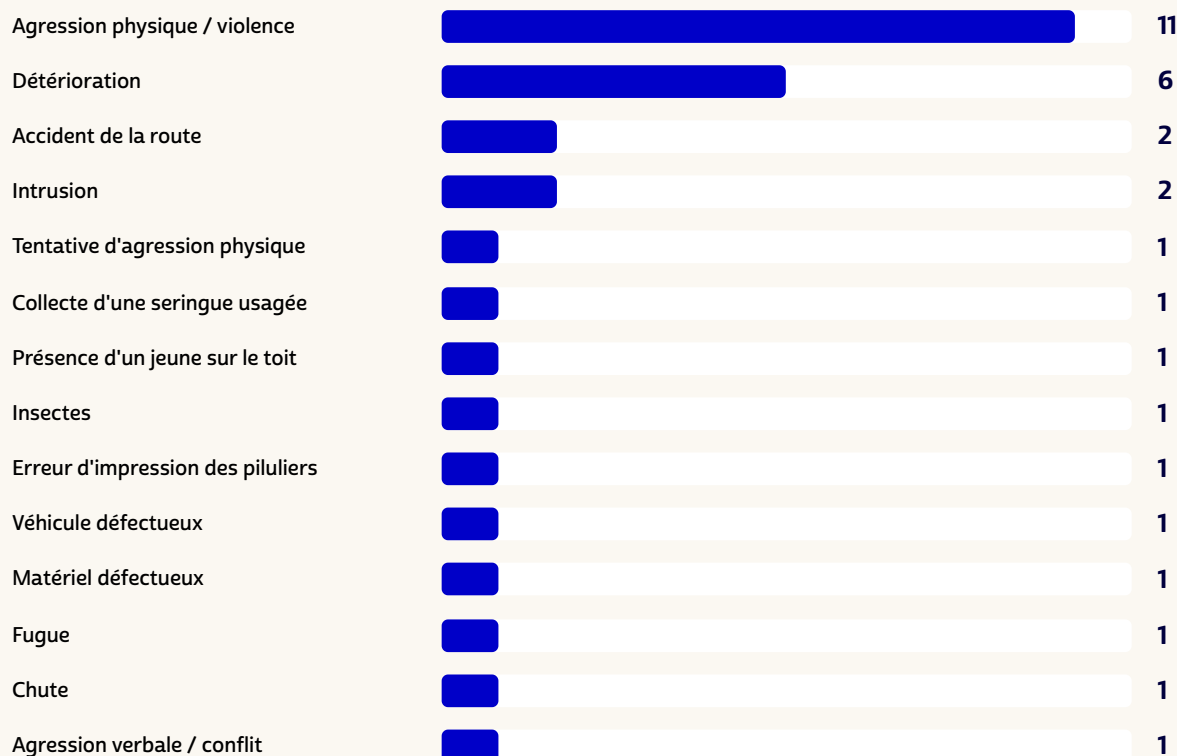
Les autres incidents, moins fréquents mais tout aussi importants, incluent des problèmes de matériel défectueux, des présences non autorisées, ou des situations à risque (conservation de seringues usagées, jeune sur le toit).

3 Événements indésirables

— 3.2 – GESTION DES ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES (SUITE)

Typologie & actions correctives

Répartition par catégorie



Événements indésirables par catégorie

Analyse & actions correctives

Dépôt de plainte systématique

Chaque agression physique a fait l'objet d'un dépôt de plainte auprès des services de gendarmerie, accompagné de mesures éducatives et disciplinaires pour prévenir les récidives.

Formations à la gestion de crise

Formations spécifiques organisées pour les équipes, afin de renforcer leur capacité à intervenir de manière adaptée et préventive.

Qualineo : traçabilité renforcée

Centralisation des données, suivi en temps réel, déclaration facilitée par les équipes, analyse et suivi des actions correctives.

Procédure de déclaration révisée

Implication renforcée des équipes éducatives et de la responsable administrative — approche collaborative pour responsabiliser l'ensemble des acteurs.

3 Plaintes et réclamations

— 3.3 – GESTION DES PLAINTES ET RÉCLAMATIONS

Un dispositif préparé en 2025, pour un déploiement effectif en 2026

En 2025, la MECS Brassalay a préparé activement la mise en place d'un dispositif structuré de gestion des plaintes et réclamations, dont le déploiement effectif n'interviendra qu'en 2026. Bien que le système ne soit pas encore opérationnel cette année, **les fondations ont été posées** pour garantir une écoute formalisée des usagers et une réponse adaptée à leurs préoccupations.

Une procédure accessible & rigoureuse

La procédure reposera sur un **formulaire simplifié**, disponible en version papier ou via un QR code. Il permettra aux jeunes et à leurs familles de signaler aussi bien une réclamation (mécontentement ponctuel) qu'une plainte (atteinte aux droits ou à la sécurité).

Critères de recevabilité

- 1 Clarté de l'expression
- 2 Lien direct avec l'établissement
- 3 Récence de l'événement (moins de deux mois)
- 4 Gravité ou répétition du problème

CIRCUIT DE TRAITEMENT

- 1 **Dépôt**
Formulaire papier ou QR code
- 2 **Évaluation de la recevabilité**
Critères de clarté, lien, récence, gravité
- 3 **Traitement coordonné**
Directeur · Cheffes de service · Animatrice qualité
- 4 **Réponse & traçabilité**
Retour au plaignant, suivi dans Qualineo

JALON 2025

Cette procédure a été **validée par l'ensemble des membres du CVS en mai 2025**. Le taux de résolution ne pourra pas être évalué cette année — l'objectif est d'atteindre une résolution rapide et satisfaisante dès le lancement officiel en 2026.

3 Prévention & gestion de crise

— 3.4 – PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE ET GESTION DE CRISE

Renforcer les compétences sur la bientraitance et anticiper les risques majeurs

3.4.1 – Prévention de la maltraitance

En 2025, des travaux ont été initiés afin de renforcer les compétences des professionnels sur la bientraitance. Pour structurer cette démarche, plusieurs actions concrètes ont été menées :

FINALISÉ EN 2025

Procédure de signalement de la maltraitance

Formalise les étapes à suivre pour identifier, documenter et traiter les situations à risque. Document finalisé en 2025 et intégré aux outils internes.

EN COURS

Plan de prévention

Renforcement des mécanismes de détection précoce et actions correctives. Inclut formation des équipes à la reconnaissance des signes et sensibilisation des jeunes à leurs droits.

FINALISATION 2026

Support de sensibilisation

Combinant infographies et cas pratiques, conçu pour les formations internes et les réunions avec les jeunes. Présentation aux équipes début 2026.

3.4.2 – Gestion de crise

Le **Plan de Continuité d'Activité (PCA)** de la MECS Brassalay a été élaboré en 2025, révélant des lacunes dans les procédures existantes ou leur nécessité de révision, qui ont été intégrées au plan d'actions continue de la qualité. Ce travail a permis de créer des **fiches réflexes** pour répondre aux risques identifiés (incendie, coupures d'électricité, intrusions), en clarifiant les actions à mener et les responsabilités de chaque acteur.

JUIN 2025

Formation évacuation incendie

Une formation spécifique a été organisée pour sensibiliser et préparer les équipes aux conduites à tenir en cas d'évacuation.

Les fiches réflexes clarifient les actions à mener et les responsabilités – un pas concret vers une culture de prévention partagée.

3 Sensibilisations & formations**— 3.5 – SENSIBILISATIONS ET FORMATIONS**

Quatre thématiques alignées sur les critères HAS

Le plan de formation et de sensibilisation s'articule autour des critères HAS impératifs, avec pour priorité les droits des usagers, la prévention de la maltraitance, la gestion de crise et l'éducation à la santé.

CRITÈRE HAS	THÈME DE LA SENSIBILISATION	PUBLIC CIBLE	DATES
1.2.7	Droits des usagers (Charte, outils Loi 2002)	Équipes éducatives	À programmer
3.11.3	Signalement de la maltraitance	Tous professionnels	À programmer
3.14.4	Gestion de crise	Cadres et éducateurs	À programmer
1.14.6	Éducation à la santé (addictions, sexualité)	Jeunes et familles	À programmer

Alignement HAS

Chaque sensibilisation est reliée à un critère impératif du référentiel HAS, assurant la cohérence du plan avec le cadre d'évaluation prévu pour juin 2026.

Prochaines étapes

Programmation des dates, désignation des intervenants et ouverture d'un suivi dans Qualineo pour tracer présences et acquis.

3 Gestion documentaire

— 3.6 – GESTION DOCUMENTAIRE ET PROCÉDURES

Une double dynamique : fiabiliser et enrichir le corpus

L'année 2025 a été marquée par une double dynamique de fiabilisation du système documentaire. Sur une base initiale de **118 documents**, l'établissement a assuré la maintenance de **26 % de son fonds existant** (31 documents) par des relectures et mises à jour régulières, et a créé **43 nouveaux outils**. Au total, **45 % du corpus actuel (74 documents)** ont été soit créés, soit révisés durant l'année.

RÉVISIONS PAR SERVICE — 31 DOCS

RES — Restaurant		15
SAN — Sanitaire		9
TEC — Technique		4
QUA — Qualité		2
EDU — Éducatif		1

CRÉATIONS PAR SERVICE — 43 DOCS

ADM — Administration		14
EDU — Éducatif		12
SAN — Sanitaire		9
QUA — Qualité		5
TEC — Technique		2
HYG — Hygiène		1

118

Base initiale de documents

31

Documents révisés (26 %)

43

Nouveaux documents créés

45%

du corpus renouvelé ou révisé

Exemples de révisions : Plan de Maîtrise Sanitaire (températures, hygiène) pour le restaurant · protocoles de vigilance (COVID, circuit médicament, gale et poux) pour le sanitaire · cartographie des processus et charte de signalement des EI pour la qualité.

Exemples de créations : dossier usager informatisé, procédures d'astreinte, protocoles de paie et facturation Chorus (administration) · nouveaux PAP AEMOR, guides des écrits professionnels (éducatif) · fiches d'erreurs médicamenteuses, relevés de suivi d'hygiène (sanitaire) · procédure de gestion des plaintes, charte de l'argent de poche, procédure de lutte contre la maltraitance (qualité).

4 Mesure et suivi

MESURE & SUIVI

04 Indicateurs & résultats

4.1 – Indicateurs qualité clés

INDICATEUR	OBJECTIF 2025	RÉSULTAT 2025	ANALYSE / COMMENTAIRES
Taux de réalisation du plan d'actions	50 %	50 %	Objectif atteint. Certaines actions ont dû être reportées en raison de l'absence de l'animatrice qualité (congé maternité).
Nombre d'EI graves	< 1	0	Aucun événement indésirable grave déclaré sur l'année.
Taux de satisfaction usagers	<i>Non fixé</i>	—	Pas d'objectifs fixés pour l'année 2025.
Taux de formation des professionnels	100 %	À consolider	Données à finaliser — plusieurs sessions de bien-être en cours de consolidation.

4.2 – Auto-évaluation & préparation à l'évaluation externe

La préparation de l'évaluation HAS a constitué le fil rouge de notre activité rédactionnelle récente. Malgré une dynamique soutenue, la finalisation de certains livrables a été impactée par des contraintes de ressources humaines, notamment des absences prolongées au sein des équipes opérationnelles et de l'animation qualité. Le bilan reste néanmoins très positif.

LIVRABLES 2025

21 / 28 sécurisés

7 documents restent en cours de finalisation pour le début d'année 2026.

4 Productions réalisées**— 4.2 – ZOOM SUR LES PRODUCTIONS RÉALISÉES**

Quatre piliers fondamentaux désormais opérationnels

Parmi les avancées majeures désormais opérationnelles, on compte des piliers fondamentaux de la démarche qualité — droits et éthique, gestion des risques, politique RH, vigilances et signalements.

PILIER I**Droits & Éthique**

- Charte éthique
- Formulaire sur le droit à l'image
- Charte informatique
- Support pédagogique « personne digne de confiance » destiné aux jeunes

PILIER II**Gestion des risques & continuité**

- Plan de Continuité d'Activités (PCA)
- Support de sensibilisation PCA
- Procédures protocolaires en cas de décès (usagers et professionnels)

PILIER III**Politique RH & bien-être**

- Politique RH globale
- Dossier des risques professionnels
- Politique QVCT (Qualité de Vie et des Conditions de Travail)
- Livret d'accueil des nouveaux salariés

PILIER IV**Vigilances & signalements**

- Procédure de signalement de la maltraitance (et son support de formation)
- Circuit de gestion des plaintes et réclamations
- Circuit de gestion des événements indésirables

Sur les 28 livrables attendus pour l'exercice 2025, la grande majorité a été sécurisée — 7 documents seulement restent à finaliser début 2026.

5 Plan d'action 2026

FEUILLE DE ROUTE

05 Plan d'action 2026

AXE 1

Dynamique d'amélioration continue

80 %

taux de réalisation du plan d'actions qualité

Communication interne renforcée par des **réunions mensuelles systématiques** avec les chefs de service, pour une meilleure fluidité de l'information et un suivi rigoureux des projets.

AXE 2

Politique de prévention des risques

-30 %

d'événements indésirables liés aux agressions physiques

Constitution d'un **groupe de travail dédié à la prévention des dégradations**, pour préserver l'outil institutionnel et améliorer l'environnement des usagers et des professionnels.

AXE 3

Participation & implication des usagers

= maintien

du taux de participation au CVS

Dynamiser les instances représentatives en préservant la mobilisation actuelle et en plaçant l'**usager au cœur du dispositif**.

5 Actions par thème

— 5.2 – ACTIONS PAR THÈME

Pilotage & responsabilités pour l'année 2026

Quatre chantiers structurants, pilotés par la direction et l'animatrice qualité, déclinent les objectifs prioritaires en actions concrètes, avec des échéances trimestrielles alignées sur l'évaluation externe HAS.

THÈME	ACTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE SUIVI
Gestion des EI	Poursuivre la sensibilisation du personnel aux événements indésirables	Animatrice qualité	T1 2026	Taux de déclaration des EI
Satisfaction usagers	Enquête annuelle + focus groupes	Direction	T2 2026	Taux de satisfaction
PCA	Finaliser les procédures face aux différents risques retenus	Direction	T3 2026	% de risques couverts
Maltraitance	Nomination d'un référent bientraitant et mise en place d'une campagne de sensibilisation interne	Direction	T4 2026	Nombre de signalements

ÉVALUATION EXTERNE HAS

Mai – juin 2026

Échéance critique autour de laquelle s'articule l'ensemble du plan d'action : finalisation des outils Loi 2002, consolidation du dossier de preuves, sensibilisation continue des équipes aux 18 critères impératifs.

6 Conclusion

CONCLUSION & PERSPECTIVES

06 Une étape structurante dans la maturité de notre démarche

L'exercice 2025 marque une étape structurante dans la maturité de notre démarche d'amélioration continue.

Un bilan global encourageant

Des avancées significatives, notamment le déploiement opérationnel de l'outil **Qualineo**, qui a permis de centraliser et de professionnaliser notre gestion documentaire et le suivi des incidents. Par ailleurs, l'implication croissante des usagers dans la vie institutionnelle renforce la pertinence de nos projets.

Toutefois, ce bilan doit être mis en perspective avec les défis rencontrés. **Des contraintes de ressources humaines** ont engendré un décalage partiel du calendrier du plan d'actions qualité.

Orientations stratégiques pour 2026

Pérenniser la dynamique de progrès

Finaliser les actions en cours pour atteindre nos objectifs de conformité et d'efficacité organisationnelle.

Préparer l'échéance HAS

Mobilisation totale pour aborder l'évaluation externe de mai-juin 2026 avec un référentiel maîtrisé et des preuves de pratiques consolidées.

Ancrer une culture qualité partagée

Essaimer une véritable « culture qualité » au quotidien – professionnels, usagers et familles, chacun contributeur actif de la bientraitance et de la sécurité.

Jean-Christophe Ackermann

Directeur – MECS de Brassalay



BRASSALAY

Protéger l'instant pour accompagner l'avenir.

ÉDITION

Rapport d'activités
qualité 2025

ÉTABLISSEMENT

MECS de Brassalay
Biron (64300)
Pyrénées-Atlantiques

RÉDACTION

L'équipe de direction et
Animatrice qualité
30 mars 2025